



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de l'action sociale

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Sozialwesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale

Période 2025-2028

Etat du Valais
Service de l'action sociale
Version du 28 janvier 2025



IMPRESSUM

Editeur

Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH)

Auteur

Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH)

Collaboration

Bureau d'études de politique du travail et de la politique sociale BASS SA

Photos

Banque d'images libres de droit Pexels

Table des matières

Liste des abréviations	IV
1 Introduction	1
2 Méthodologie	3
2.1 Analyse de la demande	3
2.2 Offre de prestations	5
3 Typologie des prestations reconnues	7
4 Analyse de l'offre et de la demande – Vision d'ensemble	8
4.1 Structure de la demande	8
4.2 Structure de l'offre	13
5 Analyse de l'offre et de la demande – Par domaine	17
5.1 Déficience intellectuelle	17
5.1.1 Structure de la demande	17
5.1.2 Structure de l'offre	21
5.1.3 Évaluation des besoins	23
5.2 Handicap psychique (y compris troubles neurodéveloppementaux (TSA))	25
5.2.1 Structure de la demande	25
5.2.2 Structure de l'offre	29
5.2.3 Évaluation des besoins	31
5.3 Handicap physique (y compris lié à un AVC/TCC)	33
5.3.1 Structure de la demande	33
5.3.2 Structure de l'offre	36
5.3.3 Évaluation des besoins	39
5.4 Handicap sensoriel	41
5.4.1 Structure de la demande	41
5.4.2 Structure de l'offre	41
5.4.3 Évaluation des besoins	43
5.5 Addictions	43
5.5.1 Structure de la demande	43
5.5.2 Structure de l'offre	44
5.5.3 Évaluation des besoins	46
5.6 Précarité sociale	47
5.6.1 Structure de la demande	47
5.6.2 Structure de l'offre	47
5.6.3 Évaluation des besoins	49
5.7 Sans handicap prédominant	49
5.7.1 Structure de la demande	49
5.7.2 Structure de l'offre	50
5.7.3 Évaluation des besoins	52
5.8 Prestations ambulatoires	52
5.8.1 Soutien socio-éducatif à domicile (SSED)	53
5.8.2 Intégration professionnelle en entreprise	54

5.8.3	Contribution d'assistance	55
6	Synthèse des besoins et planification financière	57
6.1	Aperçu des besoins	57
6.2	Planification financière	57
6.2.1	Subvention à l'exploitation	57
6.2.2	Subvention à l'investissement	58
7	Thèmes spécifiques	59
	Bibliographie	62
	Annexes	63
A-1	Analyse de l'offre et de la demande	63

Liste des abréviations

AI	Assurance-invalidité
API	Allocation pour impotent
AVC	Accident vasculaire cérébral
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
COLORIS	Conférence latine des organismes responsables des institutions sociales
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
GRAS	Groupement romand des chef-fes de service de l'action sociale
LIPPI	Loi sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides
OCQH	Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap
OES	Office de l'enseignement spécialisé
pp	Point de pourcentage
SAS	Service de l'action sociale
TCC	Traumatisme crânio-cérébral
TSA	Trouble du spectre autistique
UAT	Unités d'accueil temporaire

1 Introduction

Conformément aux engagements pris par le canton du Valais, le Service de l'action sociale (SAS) fournit pour la quatrième fois un rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre pour les personnes adultes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. Pour la réalisation de ce quatrième rapport, une collaboration a été établie avec le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS. Faisant suite aux précédentes éditions de 2012-2016, 2017-2020 et 2021-2024, le présent rapport fournit un compte-rendu historique de la situation dans les trois champs de planification (handicap, dépendance et précarité sociale) et établit des projections pour quantifier l'évolution des besoins pour la période 2025-2028.

Pour rappel, les cantons ont la responsabilité des prestations dites collectives au sens de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI) depuis 2008, et notamment de leur planification. La loi sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), qui vise à assurer un accès aux prestations à toute personne invalide, constitue le cadre de la planification dans les cantons.

Dans le respect des exigences de la LIPPI, le Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, approuvé le 17 décembre 2010 par le Conseil fédéral, détermine l'orientation de la politique cantonale pour la gestion de l'offre institutionnelle sur le territoire cantonal. La planification opérationnelle, qui s'appuie sur la méthodologie prévue dans les Principes communs des plans stratégiques latins adoptés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) en 2008, y est définie par ses principes, ses objectifs et sa mise en œuvre pour une vision quantitative et qualitative des besoins et de l'offre de prestations pour le canton (État du Valais, 2010).

Pour ce faire, différentes sources d'informations ont été rassemblées et analysées, que ce soit auprès de l'Office AI ou d'autres services du canton du Valais. Un questionnaire a été transmis aux institutions et organisations actives dans le domaine. L'examen de ces diverses sources permet de mesurer l'évolution de la situation des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, tant du point de vue de leurs besoins que de l'offre de prestations. Ces observations constituent ainsi un socle solide pour l'exercice de planification et la projection des besoins à quatre ans, qui induit certaines adaptations de l'offre actuelle.

La planification 2025-2028 comporte deux nouveautés : d'une part, l'envoi du questionnaire auprès des organisations concernées et d'autre part, deux discussions de groupe ont été menées avec des institutions sociales et des organisations actives dans les trois domaines concernés afin de renforcer ce rapport des besoins.

À noter que ce rapport constitue la principale source d'informations pour le déploiement des prestations institutionnelles en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. A ce titre, le Conseil d'État sera amené à se prononcer sur ce document sur proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Le présent rapport est structuré comme suit. Le chapitre 2 détaille la méthodologie utilisée : en particulier, sont développés les principes de l'analyse de l'offre et de la demande, qui reposent sur différents indicateurs. Le chapitre 3 rappelle la typologie des différentes prestations reconnues au niveau cantonal. Les évolutions constatées dans les trois domaines de la planification sont ensuite présentées et développées, tout d'abord selon une perspective globale (chapitre 4), puis pour chacun des trois différents champs de compétences (chapitre 5). Ces analyses se font à travers le prisme de la structure de la demande, de l'offre de prestations ainsi que de la projection des besoins. Enfin, et sur la base des

chapitres précédents, le chapitre 6 présente les thématiques centrales identifiées pour la période 2025-2028. Chaque chapitre comprend une synthèse résumant les principaux résultats.

Le canton du Valais constate avec les autres membres de la conférence latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS) du Groupement romand des chef-fes de service de l'action sociale (GRAS) qu'une réflexion sur la méthode d'analyse des besoins doit être menée dans les années à venir afin de l'adapter en se fondant sur les besoins des personnes et en s'alignant avec les recommandations de la CDPH.

2 Méthodologie

Ce chapitre présente la méthodologie utilisée pour les analyses en lien avec la planification des besoins dans le domaine du handicap, des addictions et de la précarité sociale. Celles-ci reposent sur la méthodologie de **l'analyse de l'offre et de la demande**, développée de manière commune avec les cantons latins¹ et utilisée dans le cadre des précédents rapports d'évaluation du canton du Valais (périodes 2012-2016, 2017-2020 et 2021-2024). Cette méthodologie est principalement basée sur l'analyse de données secondaires. A la lumière des exercices de planifications menés par le canton et les échanges sur le sujet avec les autres cantons romands dans le cadre de la conférence régionale, il apparaît que cette méthodologie devra être révisée afin d'en améliorer les résultats et conclusions.

Afin d'obtenir une vision d'ensemble des besoins et de l'offre dans le domaine du handicap, de la dépendance et de la précarité sociale, diverses sources d'informations primaires et secondaires sont mobilisées. Ces dernières visent à fournir des indications concernant l'état actuel et l'évolution future de l'offre et de la demande dans ces trois champs de planification. En outre, différents niveaux d'analyses sont considérés, afin de rendre compte de la situation à la fois au niveau global et local.

Les différentes sources d'informations réunies dans le cadre de cette première analyse sont reportées sous le **Tableau 1**. Celles-ci sont classifiées selon deux dimensions (1. offre/demande et 2. local/global) et sont décrites de manière détaillée dans les sous-sections suivantes.

Tableau 1: Méthodologie de base – Sources d'informations, basées sur les principes communs de la CLASS

		Facteurs	
		Offre	Demande
Niveau	Local	Enquête auprès des institutions et des organisations actives dans le domaine du handicap, de la API, placements en hébergement, dépendance et de la précarité sociale	Indicateurs de la demande (rentes AI entières, placements en hébergement, taux d'institutionnalisation)
	Global	Nombre de places et taux d'occupation	Scénarios dynamiques

Source : Tableau repris des rapports sur l'Évaluation des besoins et la planification de l'offre en institutions pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale ; représentation, OCQH

2.1 Analyse de la demande

Dans le cadre de la méthodologie de base, l'étude des besoins (ou de la demande de prestations) repose sur deux sources d'informations différentes : au niveau local, l'analyse d'**indicateurs de la demande** mesurant les besoins en prestations dans les différents domaines de la planification ; au niveau global, la réalisation de **scénarios dynamiques** visant à projeter les besoins futurs dans ces mêmes domaines.

I. Niveau local : indicateurs de la demande

Afin de quantifier la demande de prestations au niveau local, le développement historique de divers indicateurs de la demande est analysé (jusqu'en 2022 ou 2023 selon l'indicateur). Ces indicateurs mesurent typiquement le recours à certaines prestations dans les différents domaines de planification (par ex. rentes AI, allocations pour impotents, contribution d'assistance, etc.). Ces indicateurs correspondent ainsi à différents proxys de la demande de prestations, couvrant chacun un aspect spécifique de cette dernière. La liste complète des indicateurs retenus pour quantifier la demande de prestations, les

¹ Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (2008), Principes communs des plans stratégiques latins.

sources de données desquelles ces derniers sont dérivés ainsi que des informations additionnelles sur leur disponibilité temporelle et leur granularité sont reportées sous le **Tableau 2**.

Tableau 2: Listes des indicateurs (complémentaires) de la demande et sources de données

Indicateurs	Source	Période	Granularité
Nombre d'assurés au bénéfice d'une rente AI entière au 31.12	Office cantonal AI du Valais	2012-2022	Type de handicap Age
Nombre d'assurés au bénéfice d'une allocation pour impotent (API) de l'AI vivant en home au 31.12	Office cantonal AI du Valais	2012-2022	Type de handicap Age Degré d'impotence
Nombre de placements en structure d'hébergement au 31.12	Base de données Valogis	2012-2023	Type de handicap Age
Taux d'institutionnalisation au 31.12	Base de données Valogis Office cantonal AI du Valais	2012-2022	Type de handicap Age
Liste nominative des transitions mineur-adulte au 30.06	Office de l'enseignement spécialisé	2024-2026	Âge Orientation

Source : Rapports sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre en institutions pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale ; représentation, OCQH

L'indicateur des **placements en structures d'hébergement** est calculé en s'appuyant sur les informations contenues dans la base des données Valogis. Il correspond au nombre de personnes domiciliés en Valais bénéficiant d'une place en home, en foyer ou en logement protégé auprès d'une institution valaisanne active dans le domaine du handicap, de la précarité sociale ou de l'addiction.² En sus, sont également comptabilisés les placements au sein des EMS du canton et d'institutions hors du canton.

Le **taux d'institutionnalisation** est quant à lui fondé sur la confrontation entre le nombre de placements en structure d'hébergement (au numérateur) et le nombre de rentiers AI 100% (au dénominateur).

À noter que les différents indicateurs introduits ci-dessus ne sont pas tous retenus pour l'ensemble des domaines de la planification. Ils sont considérés uniquement lorsque la population de référence est suffisamment homogène et/ou dans les domaines où il existe une correspondance marquée entre les personnes vivant en institution et les rentiers AI 100%. Ces conditions ne sont typiquement pas vérifiées dans les domaines du handicap sensoriel ou de la dépendance. Pour ces domaines spécifiques, la demande est analysée par d'autres biais.

II. Niveau global : scénarios dynamiques

En sus des mesures au niveau local présentées ci-dessus, la méthodologie de base préconise l'établissement de projections de la demande dans les différents domaines de planification. Suivant les recommandations édictées par Wernli (2007), ces projections portent sur l'évolution de la population AI, la plus à même de mesurer l'évolution future des besoins en la matière.

Plus précisément, la méthodologie de référence recommande de projeter le nombre d'assurés au bénéfice d'une rente AI entière sur la période de planification actuelle, et cela par type de handicap. À cet effet, nous avons recours à un modèle de régression linéaire à deux tendances, l'une à court terme (tendances observées sur les 5 dernières années) et l'autre à moyen terme (tendances observées sur les 20 dernières années). Ce modèle rend ainsi compte deux projections du nombre de rentiers AI 100% sur la période 2025-2028. Sur ces dernières, il est appliqué le taux d'institutionnalisation des assurés avec une rente AI entière (c'est-à-dire le nombre personnes placées en institution sur le nombre de rentiers AI 100%), il permet de quantifier le nombre de places nécessaires en institution.

² La détermination du domaine spécifique dans lequel est enregistré le placement se fait sur la base du domaine auquel est rattaché l'institution offrant la place. Pour plus d'informations sur les institutions actives dans chacun des domaines de planification, voir le chapitre 4.

Il convient encore de noter que ces projections statistiques ne sont effectuées que lorsque le lien entre la population des rentiers AI et celle des personnes en institutions est saillant, c'est-à-dire pour le handicap physique, le handicap psychique et la déficience intellectuelle (voir remarque ci-dessus). Lorsque ce lien n'est que ténu, les projections des besoins sont effectuées uniquement sur la base des informations recueillies auprès des institutions actives dans le domaine.

2.2 Offre de prestations

L'analyse de l'offre de prestations repose elle aussi sur deux sources principales d'informations. Au niveau local, nous exploitons les réponses à une **consultation menée auprès des institutions et des organisations actives dans le domaine** du handicap, des addictions et de la précarité sociale. Au niveau global, nous reportons le **nombre de places disponibles** et le **taux d'occupation** de ces derniers.

I. Niveau local : enquête auprès des institutions et des organisations

L'enquête auprès des institutions et des organisations vise à mesurer l'offre de prestations au niveau local, telles que perçues par les institutions et les organisations actives dans le domaine du handicap, de la précarité sociale et des addictions en Valais. Pour ce faire, l'Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH) a mené une consultation auprès des différents acteurs du domaine en janvier-février 2024, par le biais d'un questionnaire écrit (ci-après questionnaire OCQH).

Tableau 3: Liste synthétique des institutions et organisations ayant pris position :

Type d'organisme	Nombre d'organismes
Institutions	20
- Addictions	1
- Déficience intellectuelle	4
- Handicap physique	2
- Handicap psychique	3
- Handicap sans domaine particulier	3
- Handicap sensoriel	1
- Prestations stationnaires et ambulatoires	5
- Précarité sociale	1
Organisations	12
Organismes d'évaluation et de suivi	2
Total	34

Source : Données OCQH (Questionnaires OCQH auprès des institutions et organisations) ; calcul et représentation, OCQH

La consultation a permis de prendre connaissance des prises de position de vingt institutions actives dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la précarité sociale, douze organisations représentant les intérêts des personnes en situation de handicap, l'addiction ou la précarité sociale, ainsi que trois organismes d'évaluation et de suivi, opérant dans ces domaines. Une liste synthétique des différents acteurs consultés dans le cadre du questionnaire OCQH (par type d'organisme et par domaine) est reportée sous le **Tableau 3**.

Le questionnaire OCQH comporte une série de questions en lien avec la planification des besoins. Aussi, le contenu des questionnaires varie selon le type d'acteur considéré (institutions, organisations, organismes d'évaluation et de suivi). Sont notamment abordés les thèmes suivants : l'adéquation et l'adaptation de l'offre de prestations existantes (hébergement et occupations entre autres), la structure par âge des personnes résidant en institutions ou encore leur degré d'impotence.

Les réponses apportées dans le cadre de ces questionnaires permettent d'éclairer les différentes spécificités « locales » en matière d'offre de prestations, que ce soit pour un type de handicap particulier ou une institution/région spécifique. Elles ont en outre été complétées et approfondies dans le cadre de deux discussions de groupe, animées par le Bureau BASS à Sion en mai et juin 2024, et auxquelles ont participé au total vingt représentants et représentantes d'institutions et d'organisations actives dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la précarité sociale.

II. Niveau global : nombre de places et taux d'occupation

En complément des informations fournies par les institutions et les organisations via le questionnaire OCQH, l'offre de prestations est également analysée à une échelle plus globale en reportant le nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés, accueil d'urgence), de places d'occupation (ateliers, centres de jour) ainsi que l'offre de prestations ambulatoires (soutien socio-éducatif à domicile, intégration en entreprise). Enfin, les taux d'occupation des différentes places/infrastructures sont calculés, que ce soit pour l'hébergement, les ateliers ou les centres de jour.

Dans la pratique, le calcul des différents taux d'occupation est basé sur une approche dite de « jour de référence ». Sont retenues pour le calcul, les unités à disposition au 31 décembre de l'année considérée. Par conséquent, les taux d'occupation sont susceptibles de varier si certaines institutions n'ouvrent pas de places supplémentaires prévues dès le début de l'année (ou au 31 décembre). Concernant l'utilisation des places, les dispositions sur les prestations reconnues s'appliquent pour le calcul des taux d'occupation. Celles-ci sont définies dans les Directives du 12 novembre 2020, en accord avec les principes de la CLASS.

Pour les structures d'hébergement, les journées civiles réalisées servent de base au calcul des taux. Il s'agit de l'addition des nuitées effectivement réalisées et des nuitées réservées (par ex. séjours hospitaliers, vacances des usagers des homes, autres absences). Un certain temps de latence doit aussi possiblement être observé entre le départ d'un usager et l'occupation effective par un autre de la chambre libérée. Ainsi, les disponibilités résultant de ce calcul du taux d'occupation ne reflètent pas de manière exacte les capacités réellement disponibles. Suivant la taille de l'institution, un taux d'occupation de 95% doit ainsi être considéré comme une utilisation intégrale des capacités.

Dans les centres de jour, les journées de présence réalisées servent de base pour le calcul des taux d'occupation. Contrairement au taux d'occupation calculé pour l'hébergement, le taux d'occupation des centres de jour ne considère que les jours de présence effective (sans les absences, qu'elles soient justifiées ou non). Par conséquent, le degré d'utilisation des centres de jour est structurellement plus faible que celui observé au sein des structures d'hébergement, chaque absence, qu'elle soit due à un séjour hospitalier ou à des vacances, ayant tendance à réduire la valeur du taux d'occupation.

Enfin, les heures payées par les institutions aux employés en situation de handicap de leur(s) atelier(s) constituent la base du calcul des taux d'occupation pour cette prestation. En 2021, le nombre de places disponibles a été corrigé pour tenir compte d'un maximum de 1'350 heures effectives de travail (sans les vacances). Selon la capacité de travail de l'utilisateur, il n'est pas rare d'observer des dépassements de cette nouvelle norme.

3 Typologie des prestations reconnues

Les cantons latins se sont accordés sur une typologie uniforme des prestations dans les *Principes communs des plans stratégiques latins pour favoriser la collaboration intercantonale*. Ces prestations sont reconnues dans les Directives concernant l'établissement des mandats de prestations avec les institutions destinées à l'hébergement et l'occupation des personnes en situation de handicap adultes, de personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale du 12 novembre 2020 (État du Valais, 2020). D'autres prestations, plus spécifiques à la situation valaisanne, sont également définies dans le cadre de ces directives. L'ensemble des prestations pertinentes pour le présent rapport sont regroupées dans le **Tableau 4**.

Tableau 4: Prestations reconnues dans le cadre des mandats de prestations

Prestation	Définition
Hébergement	
Home, foyer, logement protégé	Hébergement de personnes adultes durant toute l'année, à raison de cinq jours sur sept ou de sept jours sur sept
Place de prise en charge à temps partiel	Hébergement de personnes adultes durant toute l'année, à raison de jours fixes durant la semaine, mais moins de 16 jours par mois
Place/unité d'accueil temporaire (UAT)	Place destinée à soulager les proches aidants ou à permettre aux personnes en situation de handicap vivant en domicile privé de prendre des vacances
Occupation	
Centre de jour	Accompagnement en centre de jour, cinq jours sur sept, à raison d'un minimum de 200 jours par an
Production	
Atelier de production (y.c. ateliers intégré)	Accompagnement en atelier de personnes engagées et rémunérées sur la base d'un contrat de travail
Prestations ambulatoires	
Soutien socio-éducatif à domicile (SSED)	Soutien à domicile de personnes adultes et de leurs familles avec les ressources du personnel éducatif d'un home à raison de deux à trois heures par semaine et par personne
Intégration professionnelle en entreprise (Atelier décentralisé)	Accompagnement de personnes engagées et rémunérées sur la base d'un contrat de travail et travaillant en entreprise dans le cadre d'ateliers décentralisés (éclatés)

Source : DSSC ; représentation, OCQH

4 Analyse de l'offre et de la demande – Vision d'ensemble

Dans ce chapitre, nous reportons les premiers résultats de l'application de la méthodologie de base, soit l'analyse de l'offre et de la demande. Nous adoptons ici une **vision d'ensemble**, tenant compte de l'ensemble des trois domaines de la planification (handicap, addictions et précarité sociale). Cette première analyse à un niveau agrégé nous permet d'appréhender le développement global des différents (sous-)domaines de planification et de saisir leur importance à l'échelon cantonal. Ce premier chapitre analytique permet également d'introduire empiriquement les différents indicateurs qui seront utilisés de manière récurrente dans les différentes analyses (par domaine) du chapitre suivant.

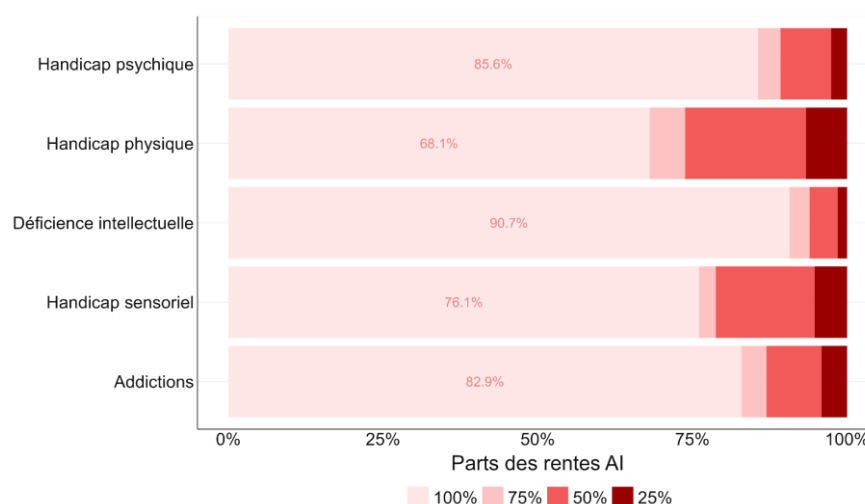
4.1 Structure de la demande

Pour débiter, l'évolution des différents **indicateurs la demande** (ou des besoins) dans les domaines du handicap, de la précarité sociale et de l'addiction en Valais est examinée.

I. Assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité entière

Le premier indicateur que nous considérons est celui du **nombre des assurés avec rente AI entière**. Le choix de se focaliser sur les rentes entières – et de ne pas tenir compte des rentes partielles – fait suite à la méthodologie établie dans le cadre des principes directeurs de la CLASS, eux-mêmes fondés sur les recommandations de Wernli (2007). D'un point de vue empirique, ce choix apparaît également comme fondé : comme présenté dans la **Figure 1** les assurés percevant une rente entière constituent en moyenne 82.4% des rentiers AI domiciliés sur le territoire valaisan en 2022.

Figure 1: Part de rentes entières dans le total des rentes octroyées, par domaine



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH.

Sous la **Figure 2**, nous reportons l'évolution récente au niveau cantonal de ce premier indicateur. En plus du total des rentes entières octroyées dans le canton, les deux graphiques reportés sous cette figure dépeignent également l'évolution de cet indicateur par domaine, à la fois en termes absolus (Panel a) et relatifs (Panel b).

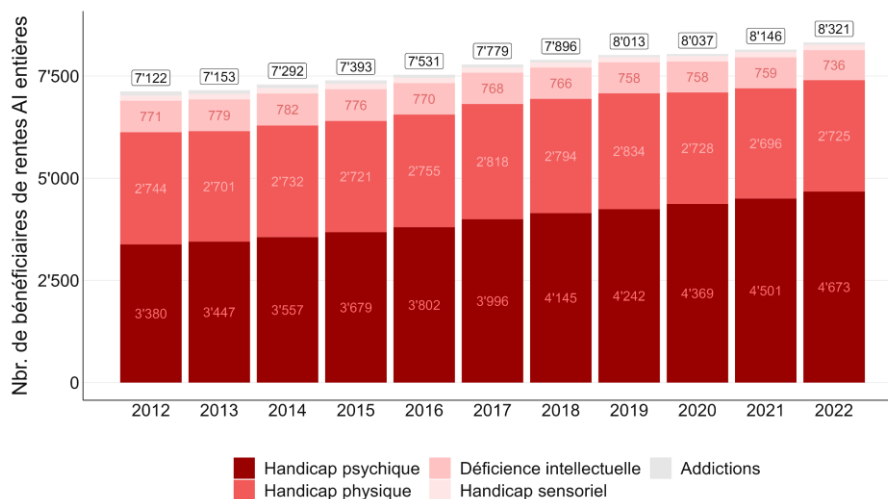
Le Panel (a) de cette figure met tout d'abord en évidence la **hausse marquée** du nombre de bénéficiaires d'une rente entière sur les dix dernières années, ce chiffre passant de quelques 7'100 en 2012 à plus de 8'300 en 2022 (soit une hausse de 17% en dix ans).³ À ce titre, il est intéressant de relever

que la hausse du nombre d'assurés au bénéfice d'une rente AI entière est uniquement due au handicap psychique : le nombre de rentes entières dans ce domaine est effectivement le seul à augmenter ces dix dernières années, passant de quelques 3'400 en 2012 à près de 4'700 en 2022. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires de rente dans les autres domaines a soit baissé (déficience intellectuelle), soit stagné (handicap physique). Ainsi, le handicap psychique occupe une place toujours plus importante.

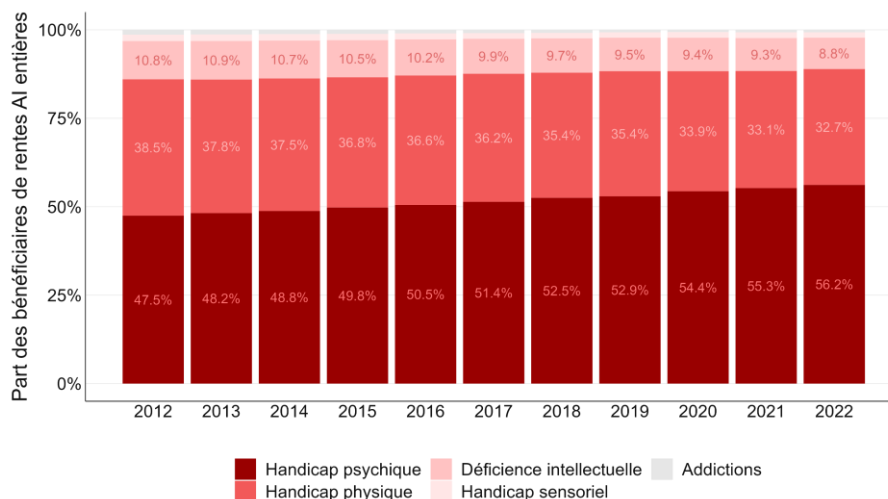
Le Panel (b) de cette même figure permet quant à lui de mieux appréhender l'importance relative des différents domaines en matière de rentes de l'AI. Ce graphique révèle que sur la période 2012-2022, environ 50% des rentiers AI à 100% (en moyenne) sont concernés par le handicap psychique, 35% par le handicap physique et 10% par la déficience intellectuelle. Les 5% restant se répartissent entre le domaine du handicap sensoriel et des addictions. Aussi, ce même graphique démontre une fois encore l'importance toujours croissante du handicap psychique dans les rentes AI : la part de personnes avec un handicap psychique au sein de la population des assurés avec une rente AI entière est passée de quelques 48% en 2012 à 56% en 2022, soit une hausse de près de 8 points de pourcentage (pp). Cette évolution s'est notamment faite au détriment du handicap physique (-6 pp.) et de la déficience intellectuelle (-2 pp.), qui ont tous deux vu leur importance relative diminuer avec le temps.

Figure 2: Demande – Assurés au bénéfice d'une rente AI entière de 2008 à 2022, par domaine

(a) Évolution en termes absolus



(b) Évolution en termes relatifs



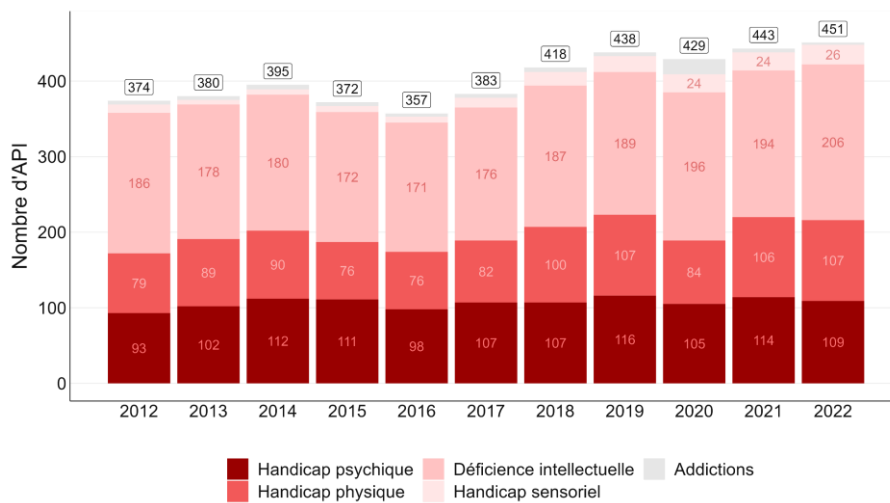
Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH.

II. Assurés au bénéfice d'une allocation pour impotent (API)

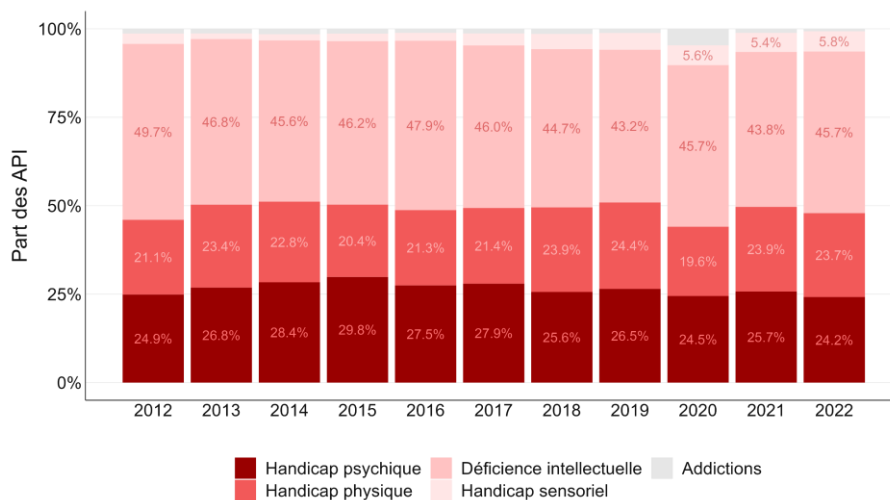
Le second indicateur que nous considérons pour quantifier le besoin est celui du **nombre d'assurés avec une allocation pour impotent (API), vivant en home**. Ce second indicateur offre un marqueur alternatif à celui des rentes AI entières, étant donné qu'il concerne un autre type de prestations destinées aux personnes qui ont « besoin de l'aide d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou nécessite une surveillance personnelle » (SAS, 2020). La **Figure 3** reporte l'évolution de cet indicateur de 2012 à 2022, en distinguant une nouvelle fois selon les différents (sous-) domaines, et cela à la fois en termes absolus (Panel a) et relatifs (Panel b).

Figure 3: Demande – Assurés au bénéfice d'une API vivant en home de 2012 à 2022, par domaine

(a) Évolution en termes absolus



(b) Évolution en termes relatifs



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH.

La tendance globale reportée sous le Panel (a) semble corroborer les observations faites dans le cadre de l'analyse des rentes AI entières : les besoins en prestations, tels que mesurés par le biais des API a augmenté durant la dernière décennie. Alors que cet indicateur s'établissait à quelques 370 assurés en 2012 pour l'ensemble des trois domaines, sa valeur a augmenté de manière continue pour atteindre quelques 450 personnes en 2022. Concernant l'évolution par domaine, il est intéressant de relever que

cette hausse s'est faite de manière relativement proportionnelle, les parts respectives du handicap psychique, du handicap physique et de la déficience intellectuelle étant restées toutes trois relativement stables dans le temps (voir Panel b).

III. Usagers des structures d'hébergement

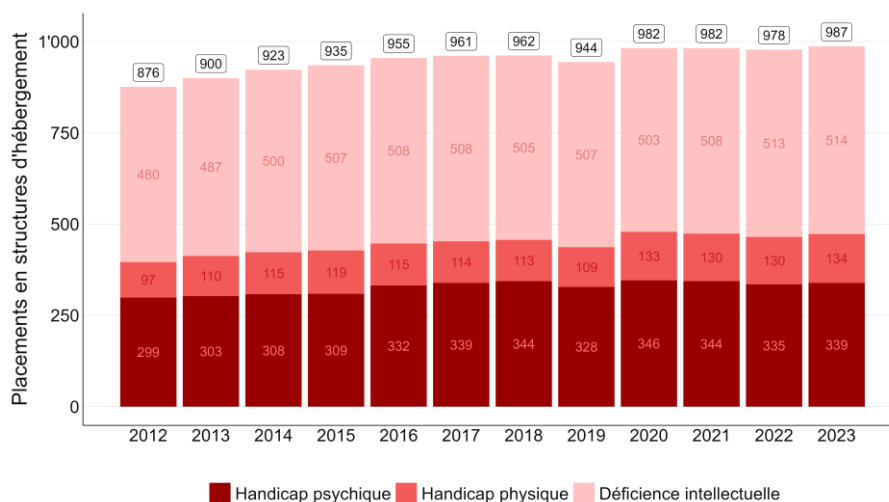
Le troisième indicateur de la demande que nous considérons dans cette analyse globale est celui du **nombre de placements en structure d'hébergement**. Cette mesure se différencie des deux indicateurs étudiés précédemment dans le sens où elle se focalise sur un domaine spécifique de prestations, celui du logement institutionnel. Comme mentionné plus haut, l'adéquation entre les assurés AI et celle résidant en structure d'hébergement étant limitée pour certains domaines (handicap sensoriel et addictions), cet indicateur est uniquement analysé pour le handicap psychique, le handicap physique ainsi que la déficience intellectuelle. L'évolution récente de cet indicateur pour ces domaines spécifiques est reportée sous la **Figure 4**, à nouveau en termes absolus (Panel a) et relatifs (Panel b).

La tendance globale observée par le biais de ce troisième indicateur semble une fois encore corroborer les observations faites précédemment sur la base des indicateurs des rentes AI entières et des API. Le Panel (a) révèle ainsi que le nombre de placements en structure d'hébergement a augmenté de manière significative durant la dernière décennie, passant de 876 en 2012 à 987 en 2023 (+12.6% en onze ans). À noter que cette hausse apparait comme plus modérée que celles des rentes AI entières et des API. Ce dernier point est essentiellement dû au fait que cet indicateur ne capte pas uniquement les besoins en prestations (c'est-à-dire la demande de la part des personnes en situation de handicap), mais tient également compte de la disponibilité des places institutionnelles (c'est-à-dire l'offre de la part des institutions).

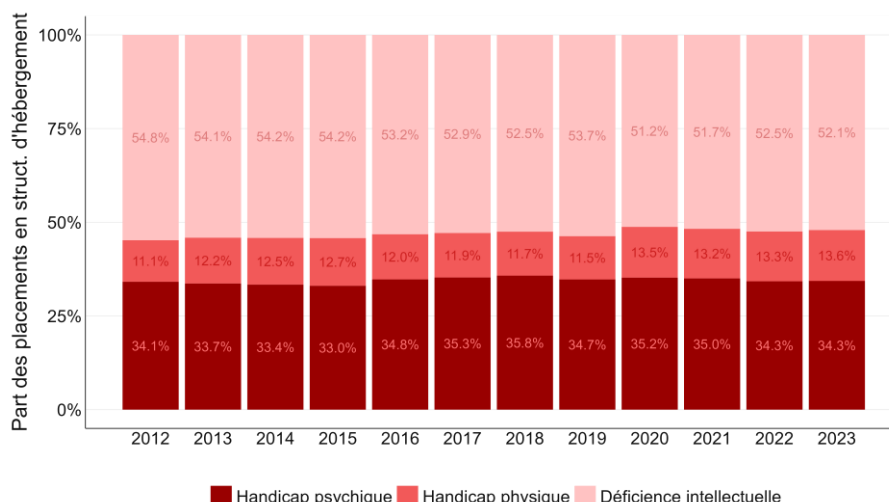
Concernant la répartition des places par type de handicap, il est intéressant de relever que la hausse constatée est relativement homogène à travers les différents domaines du handicap : +42 places en onze ans pour le handicap psychique, + 44 places pour la déficience intellectuelle et +37 places pour le handicap physique. Ce dernier point se reflète également sous le Panel (b), qui révèle que les parts des différents types de handicap dans le total des placements en hébergement sont restées relativement stables durant les dix dernières années (environ 52% pour la déficience intellectuelle, 35% pour le handicap psychique et 13% pour le handicap physique).

Figure 4: Demande – Nombre de placements en structure d'hébergement de 2012 à 2023, par domaine

(a) Évolution en terme absolus



(b) Évolution en termes relatifs



Source : Données, Base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH.

IV. Synthèse

Le **Tableau 5** compile les principales informations relevées dans le sous-chapitre 4.1. Pour chacun des indicateurs retenus (rentes AI entières, API et placements en hébergement) sont reportés le nombre total de personnes ainsi que la part des différents sous-groupes au sein de l'ensemble des domaines.

Globalement, ces indicateurs de la demande font ressortir trois domaines prépondérants d'un point de vue quantitatif, du côté de la demande : le handicap psychique, le handicap physique ainsi que la déficience intellectuelle. Ces domaines couvrent entre 90% et 100% des situations selon l'indicateur considéré. Aussi, les différentes mesures des besoins suggèrent que, dans la plupart des cas, ces trois domaines ont tendance à croître sur les dix dernières années. Enfin, la hausse des besoins apparaît comme particulièrement marquée au sein de la population des personnes concernées par le handicap psychique, cette dernière ayant vu sa taille s'accroître de manière considérable durant les dix dernières années. Ces indicateurs seront repris et analysés de manière plus détaillée dans le chapitre suivant.

Tableau 5: Demande – Synthèse des indicateurs de la demande, par type de handicap

Indicateur	Domaine	2012	2016	2020	2022
Rentes AI entières	Addictions	97 (1.4%)	76 (1.0%)	51 (0.6%)	59 (0.7%)
	Déficience intellectuelle	771 (10.8%)	770 (10.2%)	758 (9.4%)	736 (8.8%)
	Handicap physique	2'744 (38.6%)	2'755 (36.6%)	2'728 (34.0%)	2'725 (32.8%)
	Handicap psychique	3'380 (47.4%)	3'802 (50.4%)	4'369 (54.4%)	4'673 (56.2%)
	Handicap sensoriel	130 (1.8%)	128 (1.6%)	131 (1.6%)	128 (1.5%)
	Total		7'122 (100.0%)	7'531 (100.0%)	8'037 (100.0%)
API	Addictions	5 (1.4%)	4 (1.2%)	2 (0.4%)	3 (0.6%)
	Déficience intellectuelle	186 (49.8%)	171 (47.8%)	196 (45.7%)	206 (45.6%)
	Handicap physique	79 (21.2%)	76 (21.2%)	102 (23.8%)	107 (23.8%)
	Handicap psychique	93 (24.8%)	98 (27.4%)	105 (24.5%)	109 (24.2%)
	Handicap sensoriel	11 (3.0%)	8 (2.2%)	24 (5.6%)	26 (5.8%)
	Total		374 (100.0%)	357 (100.0%)	429 (100.0%)
Placements en hébergement	Déficience intellectuelle	480 (54.8%)	508 (53.2%)	503 (51.2%)	514 (52.1%)
	Handicap physique	97 (11.0%)	115 (12.0%)	133 (13.6%)	134 (13.6%)
	Handicap psychique	299 (34.2%)	332 (34.8%)	346 (35.2%)	339 (34.3%)
	Total		876 (100.0%)	955 (100.0%)	982 (100.0%)

Source : Données, Office cantonal AI, Base de données Valogis ; calcul et représentation, OCQH

4.2 Structure de l'offre

Après cette vision globale de la demande, nous étudions l'**offre de prestations** au niveau cantonal en utilisant les places en institution (hébergement et occupation) et leur taux d'occupation.

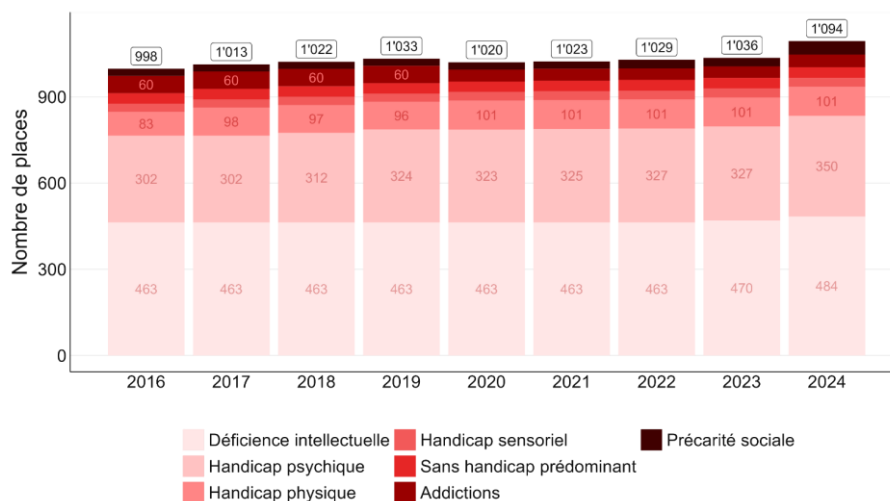
I. Nombre de places

La **Figure 5** présente l'évolution du nombre de **places d'hébergement**, par type de handicap. Ces chiffres sont reportés à la fois en termes absolus (Panel a) et en termes relatifs (Panel b).

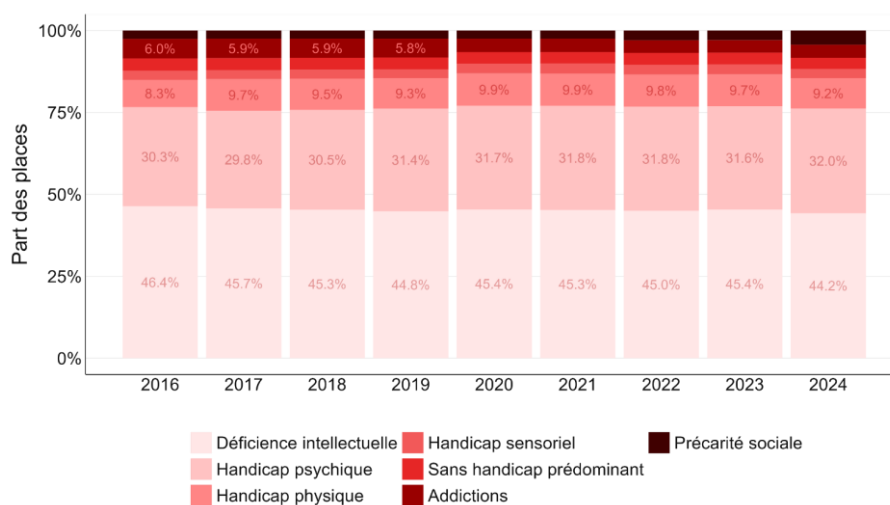
Globalement, l'offre de places d'hébergement apparaît stable en Valais : entre 2017 et 2022, légèrement supérieur à 1'000. La plupart de ces places sont destinées au domaine de la déficience intellectuelle (environ 45%) ou du handicap psychique (environ 32%). Le solde se répartit de manière hétérogène entre les autres domaines : handicap physique, addictions, sans handicap prédominant, handicap sensoriel et précarité sociale. En 2024, une hausse du nombre de places d'hébergement est toutefois constatée, notamment dans le domaine de la déficience intellectuelle, du handicap psychique et de la précarité sociale. Ces points seront analysés plus en détails dans la suite du rapport (voir chapitre 5).

Figure 5: Offre – Nombre de places d'hébergement, par domaine

(a) Évolution en terme absolus



(b) Évolution en terme relatif



Source : Données, Mandats de prestations ; calculs et représentation, OCQH

Malgré la relative stabilité du nombre de places d'hébergement, le Panel (b) de la figure permet d'appréhender certaines tendances de fond concernant l'importance relative des différentes formes de handicap. Ainsi, sur les dix dernières années, la part de l'offre de places dans le domaine de la déficience intellectuelle a baissé d'un peu plus de 2 pp (46.4% en 2016, contre 44.2% en 2024), alors que celle du handicap psychique a cru de près de 2 pp (30.3% en 2016 contre 32.0% en 2024). Cette évolution reflète les résultats de l'analyse de la demande effectuée dans la section précédente, qui avait mis en exergue l'importance croissante du handicap psychique. L'évolution plus modérée de l'offre de places d'hébergement par rapport à celles des indicateurs de la demande témoigne toutefois d'une inertie bien plus importante du côté de l'offre, qui limite l'adaptabilité et la vitesse de déploiement de nouvelles places d'hébergement au sein des institutions, que ce soit pour des raisons logistiques ou politiques (par exemple alignement sur les principes de la CDPH).

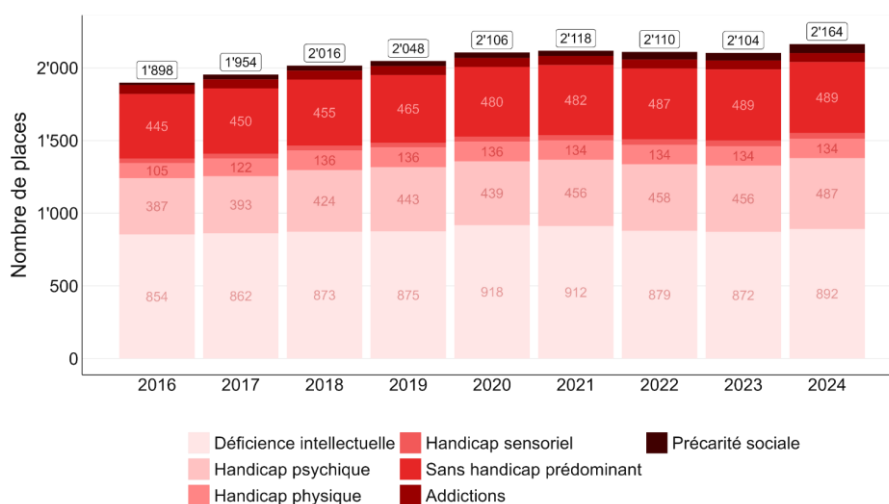
Sous la **Figure 6**, nous reportons des graphiques similaires portant cette fois-ci sur l'offre de places d'occupation (ateliers et centres de jour). Après une hausse marquée entre 2016 et 2020, l'offre d'occupation est restée relativement stable en Valais depuis 2020. Depuis lors, le nombre de places d'occupation avoisine les 2'110. Toutefois, une hausse récente est observée, avec une augmentation de près de 60 unités de places d'occupation entre 2023 et 2024. Les détails de ces évolutions seront abordés dans le chapitre 5, qui présente ces développements par domaine et par type de structure.

L'importance relative des différents types de handicap en matière d'offre occupationnelle semble pour sa part plus ou moins cohérente avec celle de l'offre d'hébergement : les places d'occupation sont en majorité destinées au domaine de la déficience intellectuelle (environ 40-45% des places d'occupation). La part de la catégorie sans handicap prédominant est toutefois relativement plus importante parmi les offres d'occupation que d'hébergement, avec près de 23% des places. Enfin, le handicap psychique représente lui aussi une part importante de l'offre occupationnelle avec près de 22% des places.

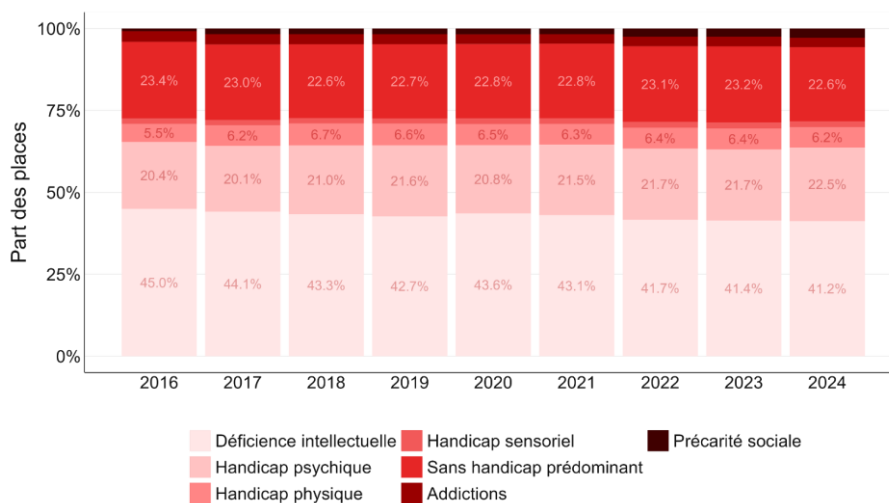
Les chiffres relatifs présentés sous le Panel b montrent des évolutions semblables à celles déjà constatées pour les places d'hébergement. En particulier, la part du handicap psychique dans l'offre de places d'occupation semble s'être accrue sur les dix dernières années (de 20.4% des places en 2016 à 22.5% en 2024), au détriment du domaine de la déficience intellectuelle (de 45.0% des places en 2016 à 41.2% en 2024).

Figure 6: Offre – Nombre de places d'occupation, par domaine

(a) Évolution en terme absolus



(b) Évolution en terme relatif

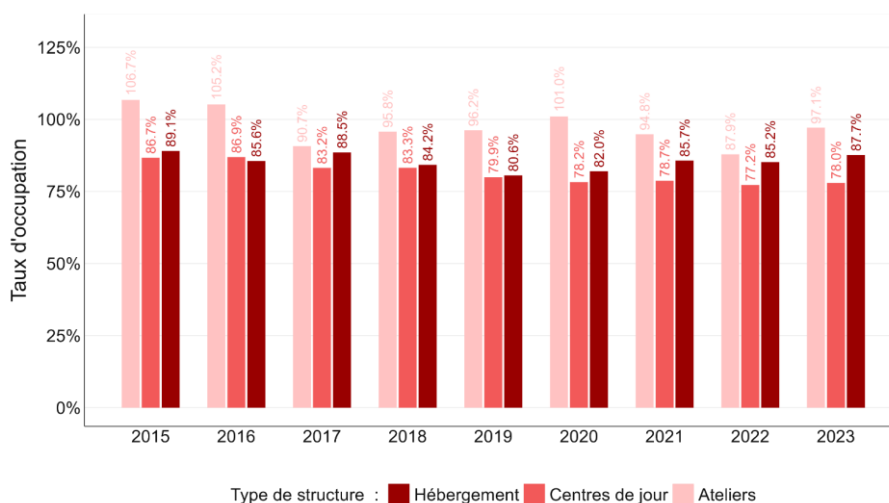


Source : Données, Mandats de prestations ; calculs et représentation, OCQH

II. Taux d'occupation

Sous la **Figure 7**, nous présentons l'évolution récente du taux d'occupation des places d'hébergement et des places d'occupation, tout type de handicap confondu. Pour les places de type occupationnel, nous différencions de manière additionnelle les centres de jour des ateliers productifs.

Figure 7: Offre – Taux d'occupation global des structures, par type de structure



Source : Données, Prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH.

Globalement, le taux d'occupation des **places d'hébergement** avoisine les 85% en moyenne sur les dix dernières années en Valais, avec de légères fluctuations au gré de la création de nouvelles places ou des départs inopinés de ces structures. Certaines différences en matière de publics-cibles peuvent expliquer la non-utilisation intégrale des places d'hébergement dans certains domaines, notamment des taux de rotation et une utilisation places d'hébergement à temps partiel différenciés. D'ailleurs, si l'on considère ce même indicateur sans les domaines de la dépendance et de la précarité sociale, il remonte à 92.8%. Ce point sera traité plus en détail, dans le chapitre suivant, avec une vision par domaine.

Le taux d'occupation des centres de jour présente quant à lui une tendance légèrement baissière sur les dix dernières années, avec une certaine stabilisation depuis 2019 aux environs de 78% (87.6% sans

les deux domaines précités). Ce phénomène, s'il peut s'expliquer en partie par la création de nouvelles places d'occupation (voir sous-section précédente sur l'évolution du nombre de places d'occupation) ou par des changements de pratique en termes d'occupation des places à temps partiel, reste relativement modéré d'un point de vue quantitatif.

Enfin, le taux d'occupation des places en ateliers avoisine les 100% (97.1% ou 99.8% sans les deux domaines précités) sur la période d'analyse. Cet indicateur, bien que présentant une volatilité relativement élevée en raison de la méthode de calcul, traduit une bonne adéquation de l'offre de places en ateliers productifs par rapport à la demande.⁴

III. Synthèse

Le **Tableau 6** compile les principales informations relevées dans le sous-chapitre 4.2 de manière synthétique. Pour les deux indicateurs d'offre retenus ici (nombre de places en structure d'hébergement et nombre de places d'occupation), sont reportés le nombre total de places ainsi que la part des différents domaines au sein de l'offre globale (entre parenthèses).

Ces deux indicateurs suggèrent l'existence de quatre domaines prépondérants d'un point de vue quantitatif (c'est-à-dire du point de vue du nombre de places), du côté de l'offre : la déficience intellectuelle, le handicap psychique, la catégorie « sans handicap prédominant » ainsi que le handicap physique. Ces quatre domaines couvrent plus de 90% des situations selon l'indicateur considéré. Aussi, les différentes mesures de l'offre suggèrent que ces domaines sont en hausse, chacun ayant eu tendance à croître de manière plus ou moins marquée sur la dernière décennie. À ce titre, tout comme pour l'analyse de la demande, la hausse de l'offre apparaît comme particulièrement marquée dans le domaine du handicap psychique, avec une augmentation du nombre de places plus que proportionnelle sur les dix dernières années. Ces différents indicateurs seront repris et analysés de manière plus détaillée dans le chapitre suivant.

Tableau 6: Offre – Synthèse des indicateurs de l'offre, par type de handicap

Indicateur	Domaine	2016	2020	2024
Places d'hébergement	Addictions	60 (6.1%)	42 (4.2%)	44 (4.1%)
	Déficience intellectuelle	463 (46.9%)	463 (45.8%)	490 (45.4%)
	Handicap physique	83 (8.4%)	101 (10.0%)	102 (9.5%)
	Handicap psychique	302 (30.6%)	323 (32.0%)	355 (32.9%)
	Handicap sensoriel	28 (2.8%)	30 (3.0%)	31 (2.9%)
	Précarité sociale	15 (1.5%)	15 (1.4%)	12 (1.1%)
	Sans handicap prédominant	37 (3.7%)	36 (3.6%)	45 (4.2%)
	Total		988 (100.0%)	1'010 (100.0%)
Places d'occupation	Addictions	62 (3.3%)	62 (2.9%)	62 (2.9%)
	Déficience intellectuelle	854 (45.0%)	918 (43.6%)	897 (41.5%)
	Handicap physique	105 (5.5%)	136 (6.5%)	134 (6.2%)
	Handicap psychique	387 (20.4%)	439 (20.8%)	492 (22.8%)
	Handicap sensoriel	30 (1.6%)	34 (1.6%)	39 (1.8%)
	Précarité sociale	15 (0.8%)	37 (1.8%)	46 (2.1%)
	Sans handicap prédominant	445 (23.4%)	480 (22.8%)	492 (22.8%)
	Total		1'898 (100.0%)	2'106 (100.0%)

Source : Données, Mandats de prestations ; représentation, OCQH

⁴ La méthodologie préconise de recourir aux informations d'un jour de référence donné plutôt qu'à des informations moyennes sur l'année, ce qui induit une volatilité accrue de l'indicateur.

5 Analyse de l'offre et de la demande – Par domaine

Dans ce chapitre, nous réitérons l'exercice précédent de manière plus fine, en détaillant les analyses pour chacun des **domaines** de la planification. Nous nous focalisons en outre plus en détails sur l'évolution des caractéristiques des individus par (sous-)domaine et effectuons des projections des besoins en termes de places d'occupation et d'hébergement nécessaires pour ces derniers.

5.1 Déficience intellectuelle

Pour rappel, le domaine de la déficience intellectuelle représente en Valais quelques 10% des rentes AI entières, 25% des API et 50% des placements en hébergement. D'un point de vue de l'offre, cette population occupe entre 40 et 45% des places d'hébergement et des places d'occupation du canton. Les institutions actives dans ce domaine sont : l'Arbeits- und Wohngemeinschaft Schlosshotel Leuk, l'Etablissement autonome de droit public La Castalie, la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) et la Fondation MitMänsch Oberwallis.

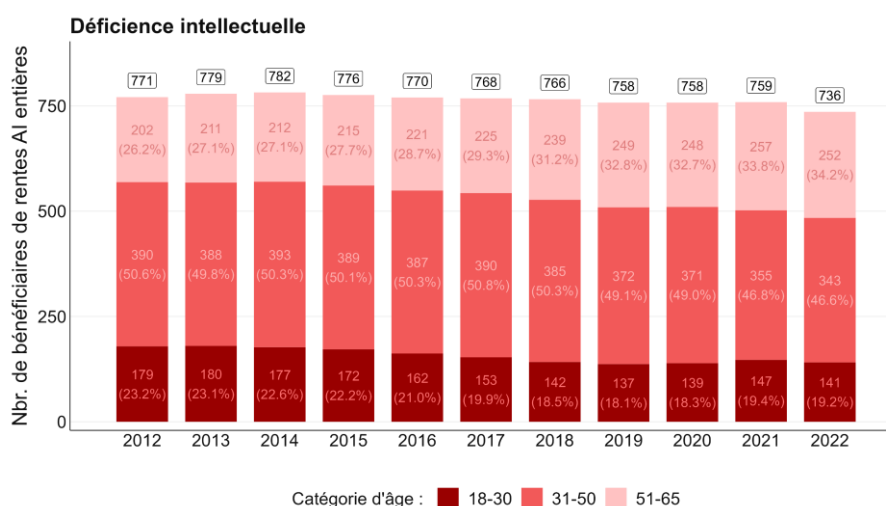
5.1.1 Structure de la demande

Les évolutions dans le domaine de la déficience intellectuelle sont d'abord analysées du point de vue de la **demande**. Pour ce faire, nous reportons séquentiellement les indicateurs standards de la demande, tels que prévus par la méthodologie, c'est-à-dire le nombre d'assurés avec une rente AI entière, une API, le nombre d'usagers de structures d'hébergement et le taux d'institutionnalisation.

I. Assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité entière

La **Figure 8** reporte l'évolution du nombre de personnes concernées par la déficience intellectuelle et bénéficiant d'une rente AI entière, de 2012 à 2023, tout en distinguant selon différentes catégories d'âge (18-30, 31-50 et 51-65 ans).

Figure 8: Déficience intellectuelle – Assurés au bénéfice d'une rente AI entière, par classe d'âge



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Cette figure met en évidence une certaine stabilité du nombre de rentes entières octroyées dans ce domaine entre 2012 et 2018, avec des valeurs avoisinant les 770. Depuis 2019, une tendance à la baisse peut toutefois être observée, la valeur de cet indicateur passant de 758 en 2019 à 736 en 2022.

Concernant l'évolution de la structure par âge de la population d'intérêt, cette dernière semble évoluer de manière marquée sur la dernière décennie, au profit de la frange la plus âgée de la population. Plus

précisément, la part des 51-65 ans s'élève à 34.2% aujourd'hui contre 26.2% au début de la période d'analyse (+8.0pp). À l'inverse la part des 18-30 ans semble avoir diminué de manière significative durant la même période, de 23.2% à 19.2% (-4.0pp), tout comme celle de la classe d'âge intermédiaire des 31-50 ans (-4.0pp). Ces évolutions reflètent le phénomène de **vieillesse démographique** au sein de la population concernée par la déficience intellectuelle.

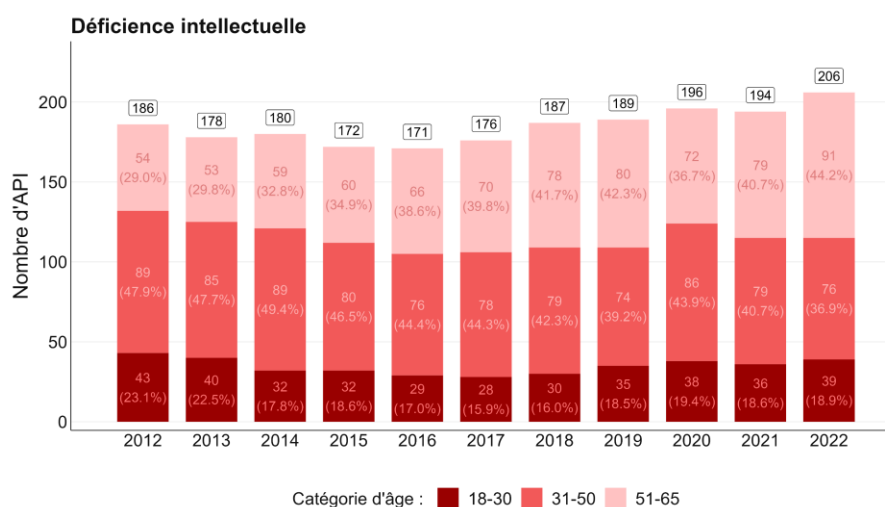
II. Assurés au bénéfice d'une allocation pour impotent

Le second indicateur de la demande, soit le nombre d'API versées (sans distinction du degré d'impotence, pour les personnes résidentes en home) est examiné ici pour le domaine de la déficience intellectuelle. Son évolution de 2012 à 2022 est reportée sous la figure 9 en distinguant les différentes classes d'âge de 18 à 65 ans.

Globalement, dans le domaine de la déficience intellectuelle, l'évolution du nombre d'API semble plus ou moins suivre celle du nombre de rentes AI entières. La valeur de cet indicateur était relativement stable avant 2019, aux environs de 180.

En ce qui concerne la structure par âge des assurés avec une API, cette dernière suit elle aussi plus ou moins le même schéma d'évolution que celle des rentiers AI 100%. En particulier, le même phénomène de vieillissement de la population peut être observé à travers le prisme de ce deuxième indicateur : la part des 51-65 ans a augmenté de manière drastique sur la dernière décennie (de quelques 29% en 2012 à 44% en 2022), alors que celles des 18-30 ans et 31-50 ans tendent à se réduire graduellement sur la même période.

Figure 9 : Déficience intellectuelle - Assurés au bénéfice d'une API par classe d'âge



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

III. Usagers des structures d'hébergement

Sous la **Figure 10**, nous reportons l'évolution du nombre de placements en structure d'hébergement (par classe d'âge) dans le domaine de la déficience intellectuelle.

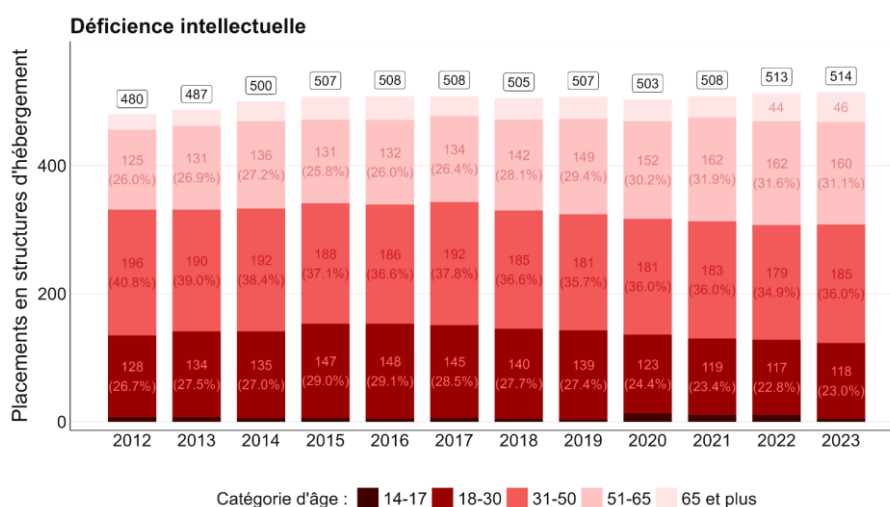
En termes absolus, le nombre total de placements en structure d'hébergement est resté relativement stable sur la dernière décennie dans le domaine de la déficience intellectuelle. Une très légère hausse peut toutefois être observée sur les dernières années (+11 placements entre 2020 et 2023).

Si leur nombre total n'a que peu changé sur les dernières années, la structure par âge de la population a évolué de manière marquée durant la même période. La part des individus les plus jeunes (18-30

ans) affiche une tendance à la baisse depuis 2016, passant de 29.1% à 23.0%, avec une accélération depuis 2020. À l'inverse, la part des classes d'âge les plus âgées a fortement progressé sur la même période (de 25.8% en 2015 à 31.1% en 2023). Ce constat fait écho au vieillissement de la population vivant avec une déficience intellectuelle, déjà relevée pour les autres indicateurs (rentes AI et API)

À noter que ce constat est partagé par les institutions valaisannes actives dans ce domaine. La Castalie relève les besoins toujours plus importants de leurs résidents adultes, en raison de l'avancée en âge, alors que la FOVAHM note une augmentation progressive des classes d'âge au-delà de 60 ans. Enfin, MitMansch Oberwallis relève que ce phénomène est tangible depuis quelques années au sein de l'institution, et qu'il s'accompagne d'une hausse des besoins socio-médicaux et logistiques.

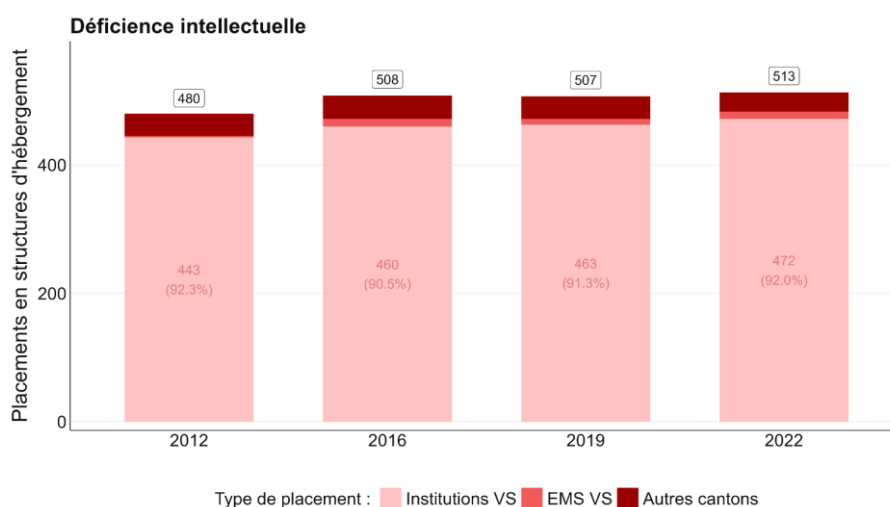
Figure 10: Déficience intellectuelle – Usagers des structures d'hébergement par classe d'âge



Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

La **Figure 11** reporte des chiffres similaires à ceux de la figure précédente, en distinguant cette fois-ci selon le type de placement (en institution VS, en EMS VS, et dans les autres cantons). Elle montre qu'en 2023, tout comme auparavant, la majeure partie des placements dans le domaine de la déficience intellectuelle ont lieu au sein des institutions valaisannes (92%). La part des placements hors canton (6%) est quant à elle restée relativement stable, alors que celle en EMS est marginale.

Figure 11: Déficience intellectuelle – Usagers des structures d'hébergement par type d'institution



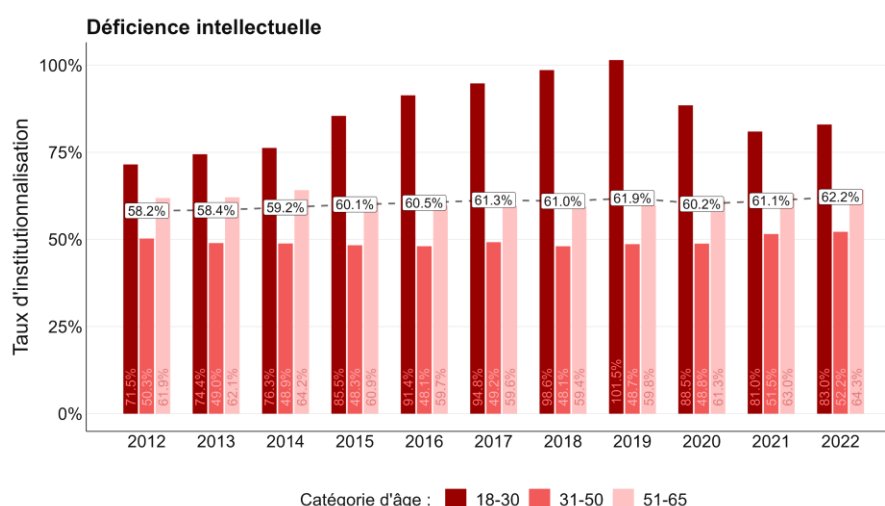
Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

IV. Taux d'institutionnalisation

Les données des placements en structure d'hébergement sont ici confrontées à celles des assurés avec une rente AI entière, afin de mesurer le taux d'institutionnalisation (en structure d'hébergement) dans le domaine de la déficience intellectuelle. L'évolution de cet indicateur pour la période 2012-2023 est reportée sous la **Figure 12**, de manière globale et par classe d'âge (18-30, 31-50 et 51-65 ans).

Cette figure met en évidence une hausse constante du taux d'institutionnalisation durant la dernière décennie : alors que le taux moyen d'institutionnalisation s'élevait à 58.2% au début de la période d'analyse, ce dernier a augmenté de manière graduelle jusqu'en 2019, pour atteindre 61.9%. Cette hausse s'est également poursuivie après une légère baisse en 2020, pour atteindre 62.2% en 2022. Au regard des analyses précédentes, la hausse constatée du taux d'institutionnalisation est davantage due à la diminution de la taille de la population de référence (population AI) qu'à l'augmentation du nombre de placements en structure d'hébergement.

Figure 12: Déficience intellectuelle – Taux d'institutionnalisation



Source : Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH.

Concernant la différenciation par classe d'âge, il est intéressant de relever la forte hétérogénéité du taux d'institutionnalisation selon le profil d'utilisateurs considérés. Les valeurs de cet indicateur pour la frange la plus jeune de la population (18-30 ans) sont ainsi largement supérieures à celles des classes d'âge intermédiaires (31-50 ans) et plus âgées (51-65 ans), approchant et dépassant parfois la valeur des 100%. Cette spécificité provient du fait que le taux d'institutionnalisation ne tient pas compte du temps passé en institution. Du fait que les utilisateurs les plus jeunes bénéficient plus souvent d'un **accompagnement à temps partiel**, une même place au sein d'une institution peut être occupée par plusieurs personnes en alternance, augmentant ainsi le taux d'institutionnalisation. Aussi, il est intéressant de relever que la hausse récente du taux d'institutionnalisation après 2020 est avant tout due aux classes d'âge des 31-50 et 51-65 ans, alors que la hausse graduelle constatée entre 2012 et 2019 était principalement induite par la classe d'âge des 18-30 ans.

Synthèse : évolution de la demande dans le domaine de la déficience intellectuelle

Dans le domaine de la **déficience intellectuelle**, les tendances récentes mesurées par les différents indicateurs de la demande suggèrent une relative **stabilité** des besoins dans ce domaine.

Si certains indicateurs (nombre de rentes AI entières et d'API) laissent supposer une légère baisse des besoins, l'analyse du nombre de placements suggère plutôt que les besoins en la matière sont

légèrement en hausse. Ces deux points se traduisent par conséquent par une hausse marquée du taux d'institutionnalisation, qui est davantage due à la diminution de la population de référence (population AI qu'à l'augmentation du nombre de placements).

Il convient également de relever que le domaine de la déficience intellectuelle est particulièrement touché par le phénomène de **vieillesse démographique**, la proportion d'individus âgés bénéficiant des prestations étudiées étant en hausse constante ces dix dernières années.

5.1.2 Structure de l'offre

Nous analysons à présent l'éventail de prestations dans le domaine de la déficience intellectuelle du point de vue de l'**offre**. Pour rappel, l'offre de prestations dans ce domaine est assurée par les institutions suivantes : Arbeits- und Wohngemeinschaft Schlosshotel Leuk, l'Etablissement autonome de droit public La Castalie, la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) et la Fondation MitMänsch Oberwallis.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Est présentée ici l'évolution de l'offre de prestations pour le domaine de la déficience intellectuelle entre 2020 et 2024, tout en la comparant aux projections établies dans le cadre du rapport de planification 2021-2024. L'évolution détaillée du nombre de places par type de prestation et la comparaison avec les projections passées sont présentées sous le **Tableau 7**.

Concernant les **structures d'hébergement**, l'analyse des graphiques et tableaux précédents révèle que le nombre de places est en hausse dans ce domaine (+27 places). Cette hausse est avant tout due à une augmentation conséquente du nombre de places en foyers (+18 places), toutes nouvellement créées au sein de la même institution, à savoir La Castalie. Un certain nombre de places supplémentaire sont également offertes en home (auprès de la FOVAHM) et en UAT (là aussi auprès de La Castalie). Finalement, le nombre effectif de places d'hébergement dans le domaine de la déficience intellectuelle excède les projections hautes établies dans le rapport de planification 2021-2024 (490 places effectivement offertes contre 473 planifiées selon le scénario « haut »).

Tableau 7: Déficience intellectuelle – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	239 p.	242 p.	+3 p.		
Foyers	158 p.	176 p.	+18 p.		
Logements protégés	48 p.	48 p.	-		
UAT	7 p.	5 p.	- 2 p.		
Places d'accueil à temps partiel	11 p.	19 p.	+ 8		
Total	463 p.	490 p.	+27 p.	-4 p.	+10 p.
Occupation					
Centres de jour	374 p.	404 p.	+30 p.		
Ateliers de production	544 p.	493 p.	-51 p.		
Total	918 p.	897 p.	-21 p.	-3 p.	+17 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	2'100 h.	1'350 h.	-750 h.		
Intégration prof. en entreprise	1'350 m.	1'806 m.	+456 m.		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, Mandats de prestations ; Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

Le nombre de **places d'occupation** dans ce domaine est quant à lui en légère baisse depuis quatre ans (-21 places entre 2020 et 2024). Cette baisse est à imputer à la diminution du nombre de places en ateliers productifs (-51 places entre 2020 et 2024). Elle s'explique principalement par l'introduction de la nouvelle norme applicable aux places d'atelier productifs (heures de référence par place) sans effet direct sur l'offre (voir point 4 II ci-devant). Celle-ci est toutefois en partie contrebalancée par une hausse modérée du nombre de places en centres de jour (+30 places entre 2020 et 2024), toutes nouvellement créées au sein de La Castalie. L'évolution effective à la baisse du nombre de places d'occupation entre 2020 et 2024 contraste ainsi avec les projections établies dans le cadre de la planification 2021-2024, qui prévoyaient une certaine stabilité voire une légère hausse (selon le scénario considéré) du nombre de places dans ce domaine de prestations.

Enfin, en ce qui concerne les **prestations ambulatoires**, deux motifs divergents peuvent être observés dans le domaine de la déficience intellectuelle. Tout d'abord, la baisse marquée du nombre d'heures de SSED fournies par les institutions actives dans ce domaine. Ensuite, une hausse marquée de l'offre d'intégration professionnelle en entreprise.

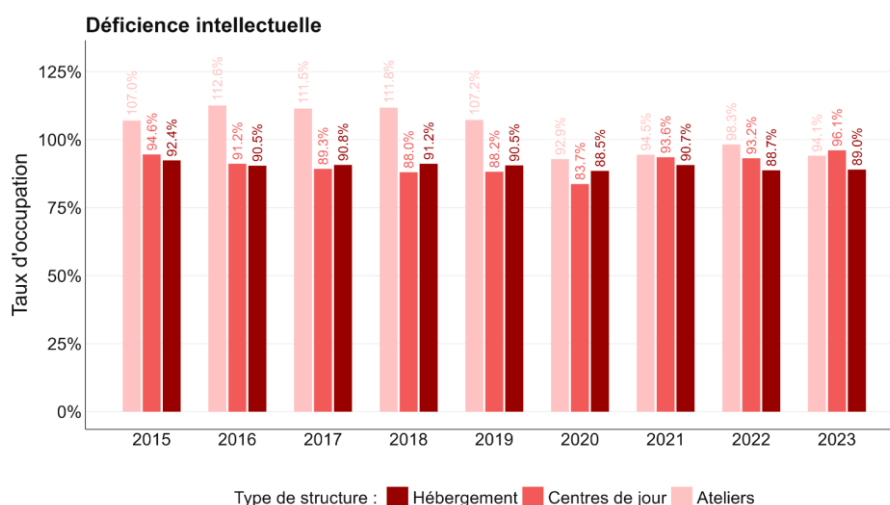
II. Taux d'occupation

La **Figure 13** reporte l'évolution des taux d'occupation des structures d'hébergement, des ateliers et des centres de jour dans le domaine de la déficience intellectuelle, de 2015 à 2023.

En ce qui concerne les structures d'**hébergement**, le taux d'occupation de ces dernières apparaît comme relativement stable sur la période d'analyse, aux environs de 90%. À l'inverse, le taux d'occupation des ateliers productifs affiche une baisse marquée sur les dernières années, passant de quelques 110% avant 2020 à environ 95% à partir de cette même année. Si la baisse soudaine observée en 2020 peut s'expliquer en partie par la crise du Covid et les restrictions sanitaires connexes, il est moins aisé de trouver une explication à la persistance de la réduction du taux d'occupation des ateliers productifs après 2020, d'autant plus que celle-ci s'accompagne d'une baisse du nombre de places en ateliers sur la même période (voir la sous-section « Mise en œuvre du rapport de planification » ci-dessus).

Enfin, le taux d'occupation des centres de jour est en légère hausse sur les dernières années, passant de quelques 85% en 2020 à 95%.

Figure 13: Déficience intellectuelle – Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine de la déficience intellectuelle

Dans le domaine de la **déficience intellectuelle**, les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs de l'offre montrent une **évolution contrastée** de l'offre dans ce domaine.

L'offre de places d'**hébergement** a augmenté de manière conséquente sur les dernières années écoulées, en particulier dans les structures de type foyer, pour de l'hébergement à temps partiel. À noter que cette hausse quantitative de l'offre n'a pas entraîné de modification du taux d'occupation des places d'hébergement, qui est resté relativement stable depuis 2020.

L'offre de prestations d'**occupation** présente quant à elle une évolution générale à la baisse. La baisse globale du nombre de places d'occupation entre 2020 et 2024 dissimule toutefois des évolutions différenciées selon que l'on considère les places en ateliers (nombre de places et taux d'occupation en baisse) ou en centres de jour (nombre de places et taux d'occupation en hausse).

5.1.3 Évaluation des besoins

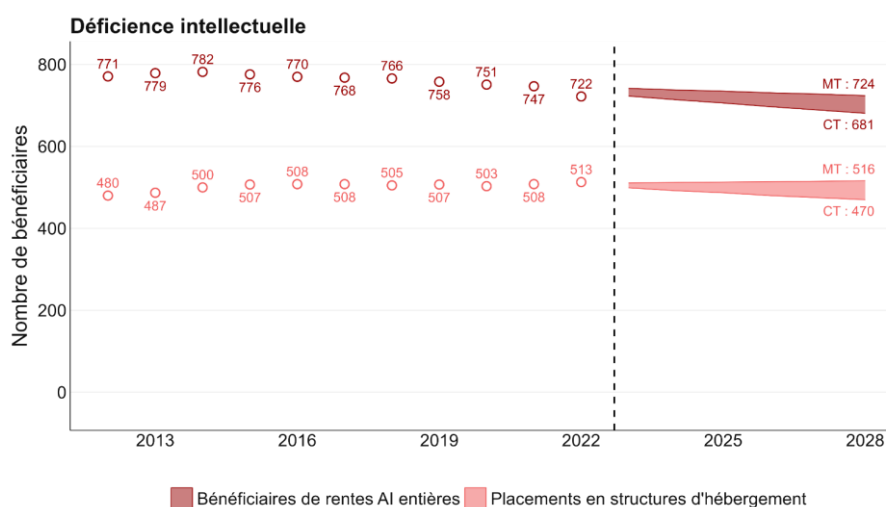
Cette dernière sous-section aborde l'évaluation des besoins dans le domaine de la déficience intellectuelle pour la période de planification. L'analyse de ce domaine s'appuyant sur la population des assurés avec une rente AI, des projections statistiques sont réalisées et servent de base pour les projections.

I. Projections statistiques

Les projections statistiques du nombre de rentiers AI 100% et de places d'hébergement pour le domaine d'ici à l'horizon 2028 sont reportés sous la **Figure 14**. Les résultats des deux modèles de projections (tendance à court terme à 5 ans et tendance à moyen terme à 20 ans) y sont représentés.

Les résultats des projections statistiques montrent que le nombre de rentiers AI avec une déficience intellectuelle devrait soit stagner d'ici à 2028, selon le modèle de moyen terme (+3), soit diminuer, selon le modèle de court terme (-43). Ces résultats font écho à la relative stabilité historique et à la baisse récente du nombre d'assurés avec une rente AI entière constatée ci-dessus. Concernant le **nombre de placements** en structures d'hébergement, celui-ci devrait lui aussi rester stable selon le modèle à moyen terme (+3) ou diminuer selon le scénario de court terme (-43). Les résultats du modèle à moyen terme traduisent à ce titre la légère tendance haussière constatée en matière de taux d'institutionnalisation. Pour l'occupation, ils devraient quant à eux diminuer (-26) ou augmenter (+68) selon le scénario.

Figure 14: Déficience intellectuelle – Modèle de projections statistiques



Source : Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

II. Besoins prévisionnels

Les résultats des projections pour l'offre en infrastructure d'**hébergement** sont reportés sous le **Tableau 8**. Ils sont complétés par des informations sur les listes d'attente, les placements hors canton et les placements en Valais d'usagers provenant d'autres cantons.

Les résultats suggèrent plutôt une **hausse** des besoins en places d'hébergement : alors que le scénario de court terme prévoit une stabilité du nombre de places nécessaire (+3places), le scénario de moyen terme prédit une hausse un peu plus marquée (+49 places). Les projections à moyen terme sont corroborées par les réponses données par les institutions valaisannes actives dans le domaine de la déficience intellectuelle dans le cadre du questionnaire OCQH, ces dernières tablant sur une hausse du nombre de places d'hébergement nécessaire de 56 à l'horizon 2028.

D'un point de vue qualitatif, les institutions relèvent la nécessité de développer une **offre de logement différenciée pour les différentes classes d'âge**. En particulier, tant la FOVAHM, que l'Arbeits- und Wohngemeinschaft Schlosshotel Leuk et la Fondation MitMänsch estiment qu'il est nécessaire de développer le pôle des appartements protégés pour les jeunes adultes et les personnes souhaitant plus d'autonomie. En parallèle, certaines institutions (FOVAHM et Fondation MitMänsch) estiment que l'offre de logement centralisée devrait également être augmentée afin de répondre aux besoins des personnes vieillissantes et des situations complexes. Enfin, en dépit de l'offre de logements supplémentaires liée aux nouvelles constructions du projet Carrousel (pour le secteur adulte), La Castalie relève la nécessité de trouver une solution pour l'hébergement et l'occupation des jeunes adultes qui quittent son secteur mineur. En effet, leur nombre excède les capacités d'accueil de l'institution d'une part et une incertitude plane toujours sur la continuation de l'exploitation du bâtiment Rivesrhône d'autre part. Pour les mêmes raisons, il convient de prévoir également une offre d'accueil supplémentaire en Valais central pour absorber l'arrivée des mineurs issus de l'enseignement spécialisé (Notre Dame de Lourdes, La Bruyère). Finalement, la nécessité de procéder à d'éventuels transferts interinstitutionnels pourraient venir charger un dispositif d'accueil déjà saturé.

Tableau 8: Déficience intellectuelle – Besoins prévisionnels en places d'hébergement

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	-43	+3
Placements valaisans hors canton	-3	-3
Placements hors canton en Valais	+13	+13
Liste d'attente	+18	+18
Autre indicateur (transitions selon OES)	+ 18	+18
Nombre de places projetées en 2028	+3	+49

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Considérant le relevé auprès des institutions mais également l'évolution du taux d'institutionnalisation, il est préconisé de suivre le scénario de moyen terme, soit **la création de 49 places d'ici 2028**.

Sous le **Tableau 9**, nous reportons des résultats équivalents pour les places en structures d'**occupation**. Les chiffres reportés sous ce tableau montrent que le besoin en places occupationnelles devrait augmenter avec soit +49 places d'ici à 2028 selon le scénario de court terme, soit **augmenter** (+143 places d'ici à 2028 selon le scénario de moyen terme).

Les projections établies par les institutions elles-mêmes dans le cadre du questionnaire OCQH se situent entre ces projections, avec une hausse prévue de 72 places d'ici à 2028.

Tableau 9: Déficience intellectuelle – Besoins prévisionnels en places d'occupation

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	-26	+68
Placements valaisans hors canton	-4	-4
Placements hors canton en Valais	+18	+18
Liste d'attente	+10	+10
Autre indicateur (transitions selon OES)	+51	+51
Nombre de places projetées en 2028	+49	+143

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Pour ce domaine, il est préconisé de suivre le relevé auprès des institutions qui indique un besoin de l'ordre de **72 places additionnelles d'ici 2028**, dans la moyenne inférieure des projections ci-devant.

Les institutions relèvent en outre le besoin de convertir des places d'atelier de production en centre de jour afin de répondre aux besoins de la population vieillissante. Aussi, la complexification de certaines situations implique de maintenir, voire de développer l'offre de places en atelier, et cela en dépit d'une meilleure intégration des personnes sur le 1^{er} marché du travail. Enfin, les activités proposées devraient, autant que possible, être adaptées aux attentes des usagers (proposer d'autres activités que l'artisanat).

5.2 Handicap psychique (y compris troubles neurodéveloppementaux (TSA))

En 2022, le handicap psychique (y compris troubles neurodéveloppementaux (TSA)) représente 56% des rentiers AI 100%, 40% des bénéficiaires d'API et 35% des placements en hébergement. Il représente entre 20% et 30% des places totales, prestation fournie par : Fondation Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté (CAAD), Fondation Domus, Fondation EMERA et Fondation St. Josef.

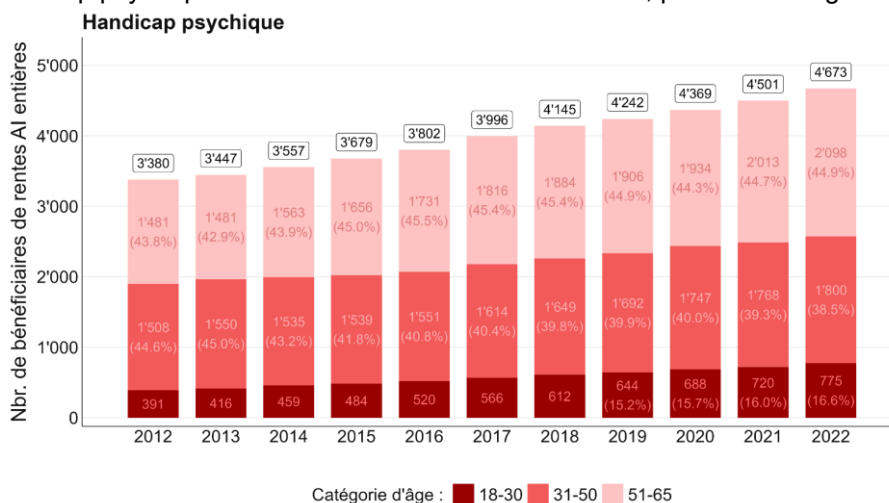
5.2.1 Structure de la demande

Nous analysons tout d'abord les tendances dans le domaine du handicap psychique du point de vue de la demande, en reportant l'évolution des différents indicateurs de la demande selon méthodologie.

I. Assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité entière

L'évolution du premier indicateur de la demande, le nombre de rentiers AI 100%, est reporté sous la **Figure 15**, par classe d'âge et pour la période allant de 2012 à 2022.

Figure 15: Handicap psychique - Assurés avec une rente AI entière, par classe d'âge



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Concernant l'évolution du total des rentes entières octroyées aux personnes avec un handicap psychique, la hausse constatée depuis 2012 (et déjà relevée dans les précédents rapports de planification) semble se poursuivre après 2020 : le nombre de personnes avec un handicap psychique et bénéficiant d'une rente AI entière en Valais est ainsi passé de 4'242 en 2019 à 4'673 en 2022, soit une hausse de 431 rentes en quatre ans (81 rentes additionnelles pour un TSA, de 43 en 2012 à 124 en 2022).

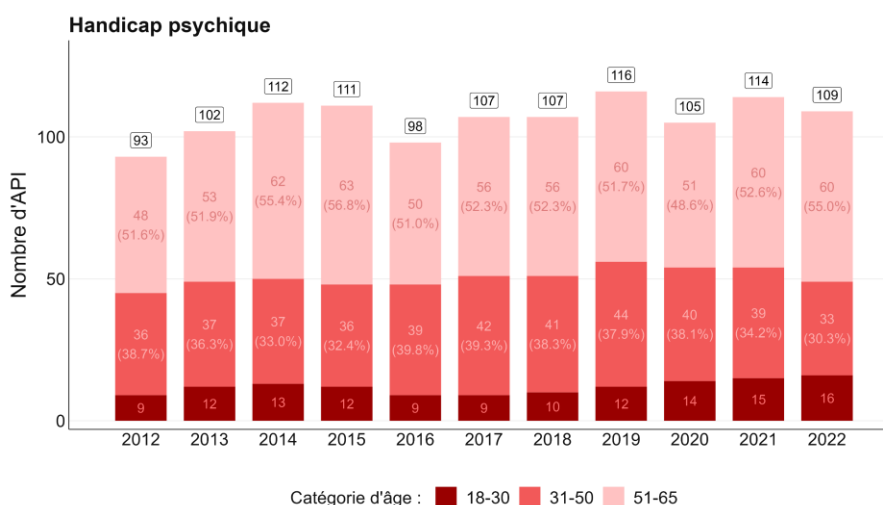
La structure par âge de la population des assurés avec une rente AI entière indique que les différentes classes d'âge sont représentées de manière non homogène au sein de celle-ci. La majeure partie des rentes sont perçues par les classes d'âge les plus élevées (51-65 ans, environ 45%) et intermédiaires (31-50 ans, environ 40%). Les jeunes ne représentent quant à eux qu'une part relativement faible de la population d'intérêt (18-30 ans, environ 15%). L'évolution des poids relatifs des différentes classes apparaît elle aussi comme fortement différenciée. En particulier, la part des plus jeunes tend à croître de manière soutenue depuis dix ans : de 11.6% en 2012, cette dernière est passée à 16.6% en 2022. Cette tendance haussière s'est accélérée depuis 2020. Selon les institutions actives dans ce domaine, ce phénomène peut s'expliquer par l'effet « déclencheur » de la crise du Covid 19. Enfin, il convient de noter que la hausse de la part des 18-30 ans s'accompagne d'une baisse marquée de celle des 31-50 ans, alors que le poids des 51-65 ans tend à rester stable. Ces différents motifs mettent donc en évidence un phénomène de **polarisation de l'âge** dans le handicap psychique. À noter que pour le domaine spécifique du TSA, un tel phénomène n'est pas observé, la plupart des personnes atteintes par ces troubles ayant entre 18 et 30 ans (67% en 2022).

II. Assurés au bénéfice d'une allocation pour impotent

La **Figure 16** présente l'évolution du second indicateur de la demande : le nombre d'assurés au bénéfice d'une API résidant en home. Son évolution pour le domaine du handicap psychique est reportée de 2012 à 2022, toujours en différenciant selon les différentes classes d'âge.

L'évolution du nombre d'API met en exergue les besoins relativement stables de la population avec un handicap psychique résidant en home, cet indicateur étant resté relativement constant de 2012 à 2022, aux environs de 110.

Figure 16: Handicap psychique – Assurés au bénéfice d'une API par classe d'âge



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Concernant l'évolution de la structure par âge des personnes au bénéfice d'une API, le phénomène de polarisation des âges mentionné pour les rentes AI peut partiellement être observé ici. De fait, la part

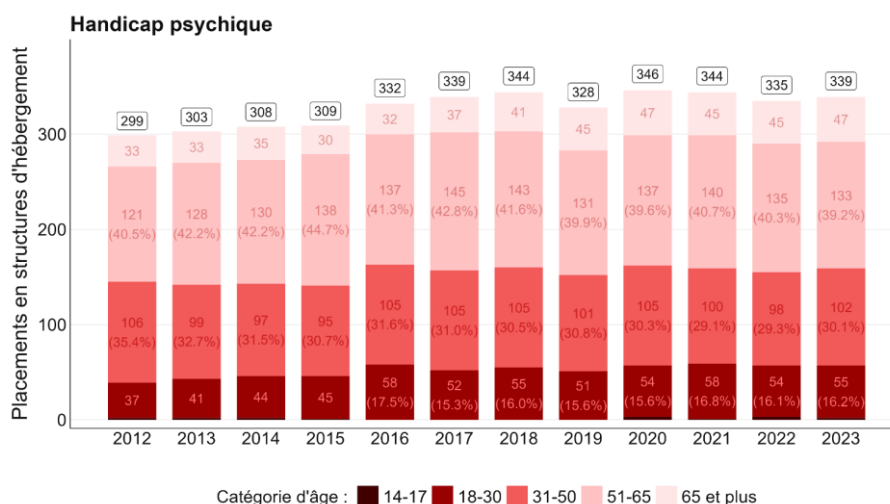
des jeunes (18-30 ans) a augmenté de manière drastique entre 2012 (9.7%) et 2022 (14.7%), de même que la part des individus les plus âgés (chez les 51-65 ans, 51.6% en 2012 contre 55.0% en 2022).

III. Usagers des structures d'hébergement

La **Figure 17** reporte l'évolution du nombre de placements en structure d'hébergement dans le domaine du handicap psychique de 2012 à 2023, en distinguant différentes classes d'âge (18-30, 31-50, 51-65, 65 et plus). Après une forte progression entre 2012 et 2016, le nombre de placements en structures d'hébergement est resté relativement stable depuis 2016, oscillant entre 330-345. Cette stabilité est également de mise depuis 2019, dernière année du précédent exercice de planification.

Les résultats montrent que la structure par âge des placements en structure d'hébergement a évolué de manière marquée de 2012 à 2016, avant de se stabiliser dès cette même date. Ainsi, la part de la classe d'âge la plus jeune (18-30 ans) s'est accrue de manière marquée sur les dix dernières années, passant de 12.4% à 16.2%, alors que la part des 31-50 ans est en baisse quasi constante depuis dix ans (35.4% en 2012 contre 30.1% en 2023). La part des 51-65 tend quant à elle à rester stable, aux environs de 40%. À ce sujet, il est intéressant de relever que l'évolution de ces différentes proportions sur les dix dernières années correspondent plus ou moins à celles mises en évidence dans l'analyse du nombre de rentes AI entières. Le phénomène de **polarisation de l'âge** mentionné précédemment semble donc se refléter dans l'indicateur des placements en hébergement, un point également confirmé par les observations faites directement sur le terrain par certaines institutions actives dans le sous-domaine du handicap psychique (en particulier par les fondations Domus et EMERA). Ces deux institutions insistent d'ailleurs sur l'importance de tenir compte des besoins spécifiques de la population jeune atteinte de handicap psychique, que ce soit dans le domaine de l'hébergement ou de l'occupation.

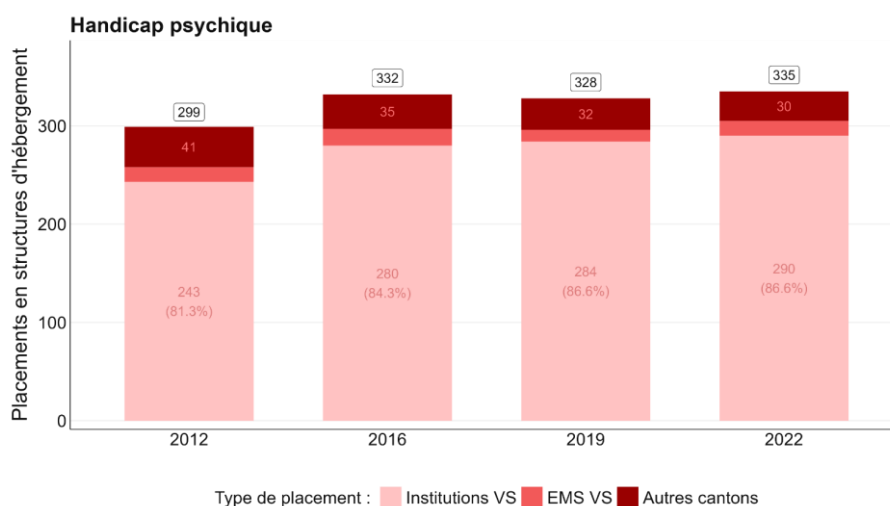
Figure 17: Handicap psychique – Usagers des structures d'hébergement par classe d'âge



Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

Sous la **Figure 18**, nous reportons les mêmes chiffres que ceux de la figure précédente, en distinguant cette fois-ci selon le type de placement (en institutions VS, en EMS VS, dans un autre canton). Cette figure révèle qu'en 2023, tout comme durant les années précédentes, la majeure partie des placements de personnes avec un handicap psychique en structure d'hébergement sont effectués au sein des institutions spécialisées valaisannes (près de 87% des placements). Une part non-négligeable des placement (38 placements, soit 11.3%) sont toutefois effectués auprès d'institutions d'autres cantons ou d'EMS sur sol valaisan.

Figure 18: Handicap psychique – Usagers des structures d’hébergement par type d’institution



Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

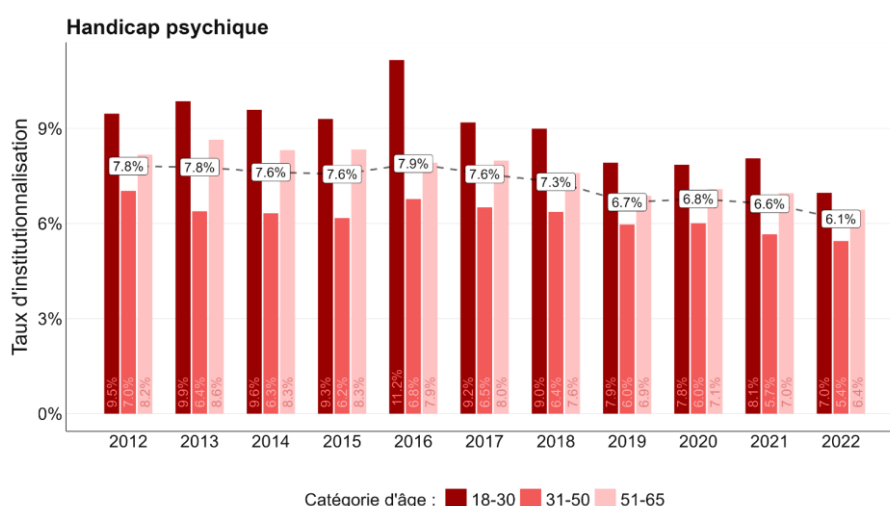
IV. Taux d’institutionnalisation

La **Figure 19** reporte l’évolution du taux d’institutionnalisation pour la période 2012-2023.

Cette figure met en évidence une **baisse graduelle** du taux d’institutionnalisation durant la dernière décennie : alors que le taux moyen d’institutionnalisation s’élevait à 7.8% en 2012, ce dernier a diminué de manière quasi-continue jusqu’en 2022, pour atteindre 6.1%. La baisse du taux d’institutionnalisation est à imputer à la hausse marquée de la population de référence (population AI), étant donné que le nombre de placements a tout d’abord eu tendance à augmenter avant de se stabiliser.

Concernant la différenciation par **classe d’âge**, il est intéressant de noter que le taux d’institutionnalisation est ici relativement similaire entre les différents profils d’usagers, variant de 6% à 9%. Il convient toutefois de relever que le taux d’institutionnalisation des jeunes (18-30 ans) a eu tendance à diminuer plus fortement ces dernières années, ce qui fait suite à la hausse du nombre rentiers AI 100%.

Figure 19: Handicap psychique – Taux d’institutionnalisation



Source : Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de la demande dans le domaine du handicap psychique

Dans le domaine du **handicap psychique**, les tendances récentes observées pour les différents indicateurs de la demande suggèrent une **hausse des besoins**. Dans le domaine spécifique du

trouble neurodéveloppemental (TSA), il convient de mettre en lumière la forte augmentation des assurés reconnus avec une rente entière pour ce type de handicap, même s'il est probable qu'une partie de l'explication relève des changements de référentiels au niveau des classifications (DSM, CIM, AI).

L'évolution du nombre d'assurés avec une rente AI entière laisse supposer une hausse importante de la prévalence des cas de handicap psychiques au sein de la population valaisanne. Le nombre de placements en structure d'hébergement croît lui aussi légèrement sur la dernière décennie, et est resté stable sur les dernières années. Ces différents phénomènes se traduisent par un **taux d'institutionnalisation en baisse continue** sur les dix dernières années.

Cette population semble également particulièrement affectée par le phénomène de **polarisation des âges**. La plupart des indicateurs suggérant que la part des individus les plus jeunes et des plus âgés tend à augmenter de manière marquée sur la dernière décennie, pour des raisons diverses (par exemple détection affinée, vieillissement de la population).

5.2.2 Structure de l'offre

Nous analysons à présent le catalogue de prestations dans le domaine du handicap psychique du point de vue de l'offre. Pour rappel, les prestations dans le domaine du handicap psychique sont fournies par les institutions suivantes : le Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté (CAAD), la Fondation Domus, la Fondation EMERA, la Fondation St. Josef et la Pension Arc-en-Ciel à Conthey.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Le **Tableau 10** présente l'évolution détaillée de l'offre de prestations dans le domaine du handicap psychique entre 2020 et 2024, confrontée aux projections établies dans le cadre du dernier exercice de planification en date (2021-2024).

Tableau 10: Handicap psychique – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	253 p.	231 p.	-22 p.		
Foyers	35 p.	89 p.	+54 p.		
Logements protégés	32 p.	27 p.	-5 p.		
UAT	3 p.	8 p.	+5 p.		
Total	323 p.	355 p.	+32 p.	+35 p.	+48 p.
Occupation					
Centres de jour	333 p.	367 p.	+34 p.		
Ateliers de production	106 p.	125 p.	+19 p.		
Total	439 p.	492 p.	+53 p.	+51 p.	+68 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	10'560 h.	13'205 h.	+2'645 h.		
Intégration prof. en entreprises	45 m.	78 m.	+33 m.		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

Les analyses de l'offre dans le domaine du handicap psychique révèlent une hausse du **nombre de places d'hébergement**, passant de 323 en 2020 à 355 en 2024 (soit une hausse de +32 places sur la même période). L'extension du site d'Ardon, appartenant à la Fondation Domus, accroît le dispositif de 18 places (Home). Elle est toutefois masquée par une reclassification de l'offre de la Fondation EMERA

entre les catégories Home et Foyers, d'où une augmentation massive de cette dernière catégorie. Il faut également considérer des places supplémentaires dans les structures de type **UAT**. Les places d'hébergement effectivement offertes en 2024 restent néanmoins en deçà des projections établies lors de la planification 2021-2024, le scénario « bas » prévoyant 358 places d'hébergement à l'horizon 2024.

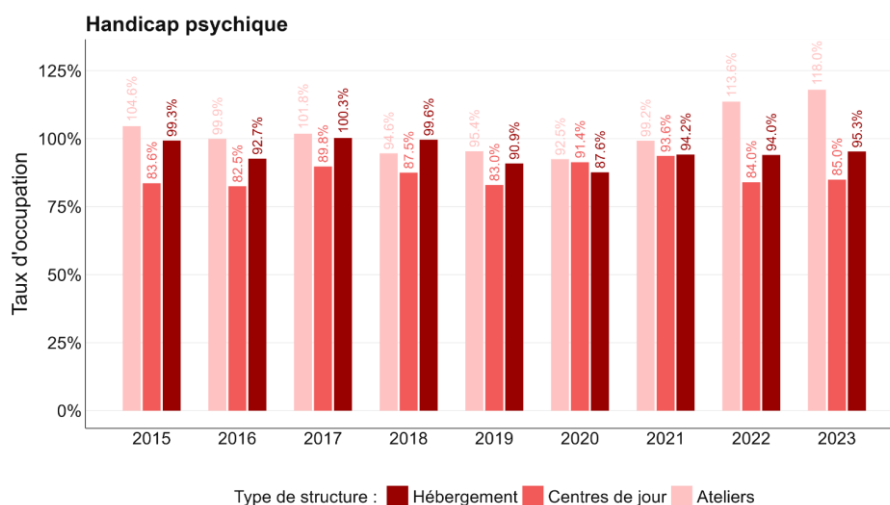
L'offre de **prestations d'occupation** dans ce domaine présente une évolution similaire à celle de l'offre de places d'hébergement. D'une part, le nombre de places d'occupation est en hausse effective depuis 2020, passant de 439 en 2020 à 492 en 2024 (+53). À noter que cette augmentation est à la fois due à une augmentation du nombre de places en ateliers productifs (+19) et en centres de jour (+29). Elle est notamment à mettre au crédit de la Fondation Domus qui, grâce à l'agrandissement de son infrastructure d'Ardon, accroît le dispositif de 13 places en centre de jour et 10 places en atelier. D'autre part, la hausse effectivement constatée du nombre de places d'occupation est inférieure à celle projetée lors de la planification 2021-2024, le scénario « bas » prévoyant 490 places d'occupation d'ici à 2024.

Pour ce qui est des **prestations ambulatoires**, le SSED et l'intégration professionnelle en entreprise affichent tous deux une tendance haussière entre 2020 et 2024, en accord avec les évolutions constatées pour les prestations d'hébergement et d'occupation.

II. Taux d'occupation

La **Figure 20** reporte de manière graphique l'évolution de 2015 à 2023 des taux d'occupation des places dans les structures d'hébergement, les ateliers et les centres de jour pour le handicap psychique.

Figure 20: Handicap psychique – Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Le taux d'occupation des **places d'hébergement** est relativement élevé et stable depuis 2021 (95%). À l'inverse, les taux d'occupation des ateliers et des centres de jour apparaissent comme plus volatiles sur les dernières années.

Concernant les places en **centre de jour**, leur taux d'occupation baisse légèrement en 2022-2023 par rapport à 2020-2021. Les nouvelles valeurs observées à partir de 2022, de l'ordre de 85%, sont néanmoins semblables aux valeurs historiques observées. Les valeurs-types de ce taux d'occupation peuvent vraisemblablement toujours s'expliquer par le fait que, dans certaines institutions, les places en centre de jour intégrées aux structures d'hébergement ne sont pas ouvertes aux usagers externes, alors que certains usagers internes fréquentent des centres de jour en-dehors de leur structure d'hébergement, ce qui réduit mécaniquement le taux d'occupation des places en centre de jour (SAS, 2020).

À l'inverse, le taux d'occupation des **ateliers productifs** affiche une croissance marquée sur les deux dernières années, passant de 100% à 114%. Cette hausse peut traduire à la fois une augmentation du nombre de personnes occupant un poste en atelier ou une hausse du nombre d'heures travaillées.

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine du handicap psychique

Dans le domaine du **handicap psychique**, les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs de l'offre suggèrent une **évolution à la hausse** de l'offre dans ce domaine.

L'offre de places d'**hébergement** a augmenté de manière marquée sur les dernières années. Sans considérer la reclassification évoquée ci-devant, des places en Home et en UAT expliquent cette hausse. Le taux d'occupation des places d'hébergement est, quant à lui, resté stable depuis 2021.

L'offre de prestations d'**occupation** présente elle aussi une évolution générale à la hausse, que ce soit dans les structures de type ateliers ou centres de jour. Les évolutions constatées en matière de taux d'occupation sont plus contrastées, avec une hausse du taux d'occupation pour les places en ateliers, mais une légère baisse pour les places en centre de jour.

5.2.3 Évaluation des besoins

Nous nous attachons ici à l'évaluation des besoins jusqu'en 2028. Cette évaluation étant basée en partie sur l'analyse des assurés avec une rente AI 100%, des projections statistiques ont été réalisées et complétées par des informations additionnelles.

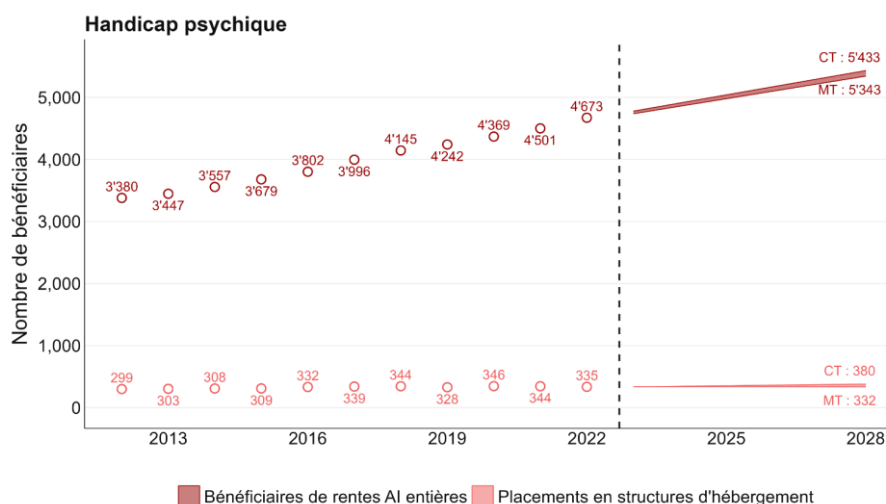
I. Projections statistiques

La figure ci-dessous reporte les résultats des projections statistiques pour le nombre d'assurés avec une rente AI entière et le nombre de places d'hébergement, d'ici à l'horizon 2028. Les résultats des deux modèles de projections sont présentés de manière graphique par le biais de la bande d'erreur.

Les résultats des projections montrent que le nombre **d'assurés avec des rentes AI entières** dans le domaine du handicap psychique devrait poursuivre sa croissance de manière soutenue dans les prochaines années (+760, selon le modèle de moyen terme ; +670 selon le modèle de court terme).

Selon le scénario, le nombre de **places d'hébergement** devrait rester stable (-3) ou augmenter fortement (+45), le taux d'institutionnalisation étant soit stable, soit en baisse.

Figure 21: Handicap psychique – Modèle de projections statistiques



Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

II. Besoins prévisionnels

Le **Tableau 11** reporte les résultats des projections pour l'offre de places d'**hébergement**. Ils sont complétés par des informations sur les listes d'attente, les places disponibles, les placements hors canton et les placements en Valais d'usagers provenant d'autres cantons.

Ces résultats suggèrent une **hausse** du nombre de places d'hébergement nécessaires à l'avenir : les scénarios à court terme et à moyen terme prévoient tous deux une augmentation du nombre de places requises (+76 ou +28 places selon le scénario considéré). Les projections effectuées directement par les institutions spécialisées dans le domaine du handicap psychique se trouvent légèrement en-deçà du scénario bas, avec 21 places d'hébergement additionnelles requises d'ici à 2028.

Les institutions spécialisées dans le handicap psychique relèvent en outre des lacunes en matière de logement pour certaines populations spécifiques. En particulier le CAAD et la Fondation EMERA relèvent toutes deux des manquements en matière d'offre de logements centralisés pour les personnes vieillissantes. En outre, l'offre de logement pour les jeunes adultes apparaît également comme perfectible. Pour cette population spécifique, il convient ainsi d'étendre les solutions de logements décentralisées (par exemple appartements protégés) ou d'accueil d'urgence, et cela dans tout le canton.

Tableau 11: Handicap psychique – Besoins prévisionnels en places d'hébergement

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	+45	-3
Placements valaisans hors canton	-13	-13
Placements hors canton en Valais	+18	+18
Liste d'attente	+25	+25
Autre indicateur (transitions selon OES)	+1	+1
Nombre de places projetées en 2028	+76	+28

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI, mandats de prestations ; calculs et représentation, OCQH

Considérant l'appréciation des institutions et le taux d'occupation des capacités actuelles, il est préconisé de suivre le scénario moyen terme avec la **création de 28 places d'hébergement d'ici 2028**.

Le **Tableau 12** reporte, pour sa part, des informations similaires dans le domaine occupationnel. Les résultats montrent que les besoins en places d'**occupation** devraient eux-aussi **augmenter** à l'avenir (+127 ou +76 places d'ici à 2028 selon le scénario considéré). Les projections de places additionnelles établies par les institutions elles-mêmes sont relativement proche des projections selon le modèle à moyen terme, avec une hausse prévue de 85 places d'ici à 2028.

D'un point de vue qualitatif, les institutions relèvent toutes un important besoin de **diversification** des activités occupationnelles et en atelier protégé. Le CAAD indique que de tels changements sont requis afin de lutter contre la routine tout en s'adaptant au mieux aux attentes des usagers. En particulier, il convient de proposer une offre de prestations occupationnelles spécifiques avec un accompagnement pluridisciplinaire pour le public concerné par le handicap psychique avec troubles associés. La Fondation EMERA relève pour sa part des lacunes importantes dans certaines régions (Chablais), et pour des groupes de population spécifiques (jeunes 15-18 ans, jeunes adultes et personnes âgées). L'idée de développer un programme de job coaching spécifique dans le Valais central est à ce titre en discussion au sein de l'institution. La Fondation Domus indique que les listes d'attente tendent à se rallonger pour les places en atelier, d'où la nécessité de développer l'offre. Une hausse marquée des besoins est à attendre auprès des jeunes, qui nécessitent une prise en charge spécifique dans l'accompagnement et la formation professionnelle. Pour les plus âgés, des centres de jour doivent en outre être développées.

Tableau 12: Handicap psychique – Besoins prévisionnels en places d'occupation

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	+82	+31
Placements valaisans hors canton	-13	-13
Placements hors canton en Valais	+23	+23
Liste d'attente*	+32	+32
Autre indicateur (transitions selon OES)	+3	+3
Nombre de places projetées en 2028	+127	+76

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI, mandats de prestations ; calculs et représentation, OCQH

En tenant compte de la forte évolution de la population-cible, il est préconisé de suivre le relevé des institutions, soit **85 places supplémentaires d'ici 2028**. Ces places sont à mettre en lien avec les besoins importants et spécifiques à considérer dans le domaine de l'autisme.

5.3 Handicap physique (y compris lié à un AVC/TCC)

En 2022, le handicap physique représente 33% des rentes AI 100%, 24% des bénéficiaires d'une API et 13% des placements en hébergement. Du point de vue de l'offre, il correspond à 6 à 9% du total des places, selon le type de place, par la Fondation Fux Campagna et la Fondation Foyers Valais de Cœur.

5.3.1 Structure de la demande

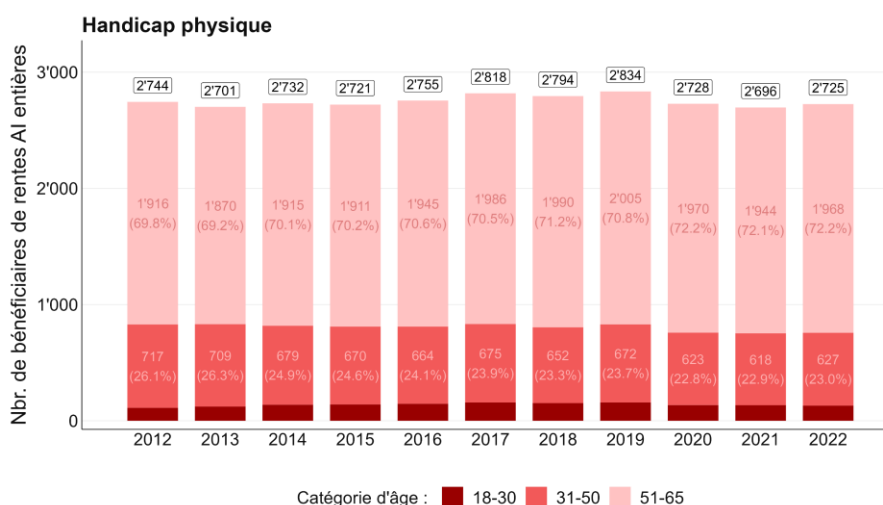
Nous reportons ici les évolutions des indicateurs de la demande dans le domaine du handicap physique.

I. Assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité entière

La **Figure 22** présente l'évolution du nombre d'assurés avec rentes AI entières. Les évolutions récentes contrastent avec celles relevées lors de la planification 2021-2024. Alors que la période 2012-2019 était caractérisée par une hausse des rentiers AI (de 2'744 à 2'834), une stabilisation s'observe depuis 2020.

La majorité des rentes est perçue par les plus âgées, alors que les 31-50 ans et les 18-30 ans n'y représentent respectivement que 25% et 5%. Il est intéressant de constater que la part des 51-65 ans croît, passant de 69.8% à 72.2%, alors que celle des 31-50 ans baisse (de 26.1% à 23.0%). Elle traduit ainsi un phénomène de **vieillesse démographique** au sein de cette population.

Figure 22: Handicap physique - Assurés au bénéfice d'un rente AI entière par classe d'âge



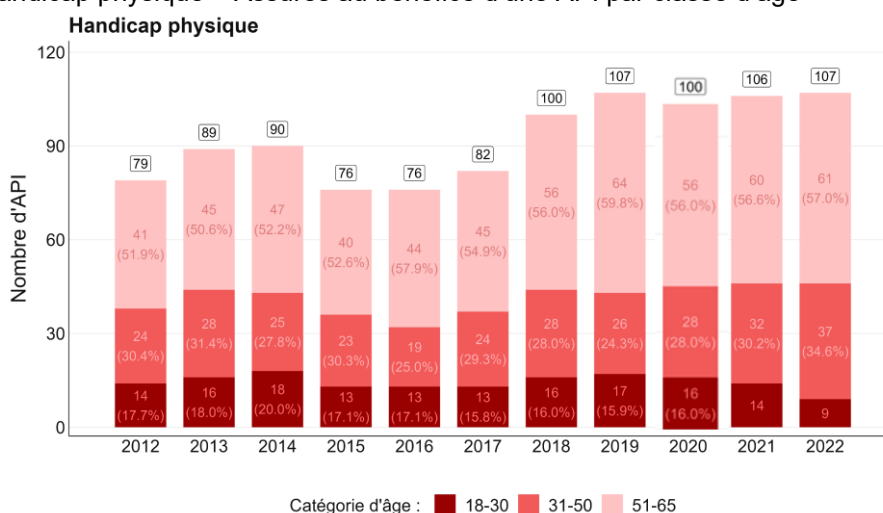
Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

II. Assurés au bénéfice d'une allocations pour impotent

Sous la **Figure 23**, nous reportons l'évolution du nombre d'assurés au bénéfice d'API résidant en home. Cette évolution est dépeinte de 2012 à 2022, tout en distinguant les différentes classes d'âge.

L'évolution des bénéficiaires d'une API apparaît cohérente avec celle des rentiers AI 100%. Cet indicateur a augmenté jusqu'en 2019, avant d'être plus ou moins stable. Concernant l'évolution de la structure par âge, il est intéressant de relever que le vieillissement n'y apparaît pas de manière aussi marquée.

Figure 23: Handicap physique – Assurés au bénéfice d'une API par classe d'âge

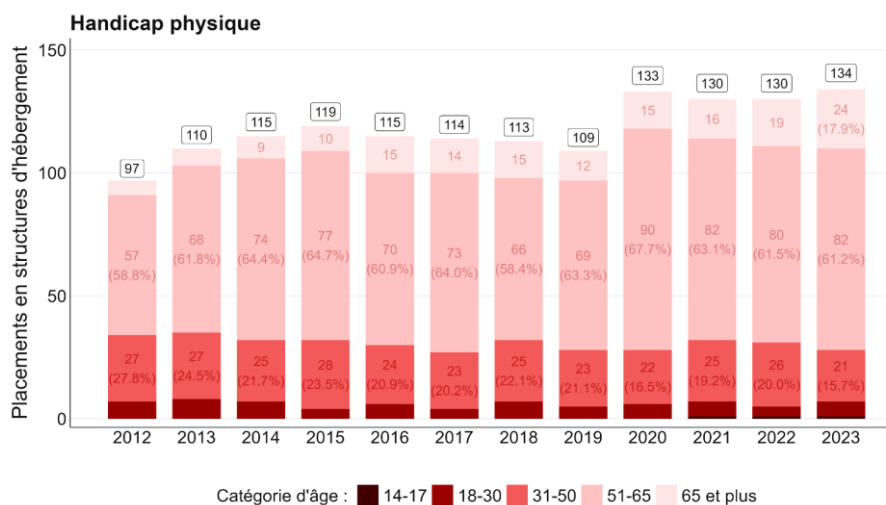


Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

III. Usagers des structures d'hébergement

Sous la **Figure 24** est reportée l'évolution du nombre d'usagers des structures d'hébergement. Après une période de relative stabilité entre 2012 et 2019, le nombre total de placements a augmenté de manière marquée entre 2019 et 2020 (+ 24). Cette hausse s'explique par une augmentation des placements en institution (Valais de Cœur, + 10 ; Fux Campagna, +8). Il est important de relever que le nombre de places est relativement faible. Par conséquent, une variation modérée du nombre de placements en termes absolus peut entraîner des variations importantes en termes relatifs.

Figure 24: Handicap physique – Usagers des structures d'hébergement par classe d'âge



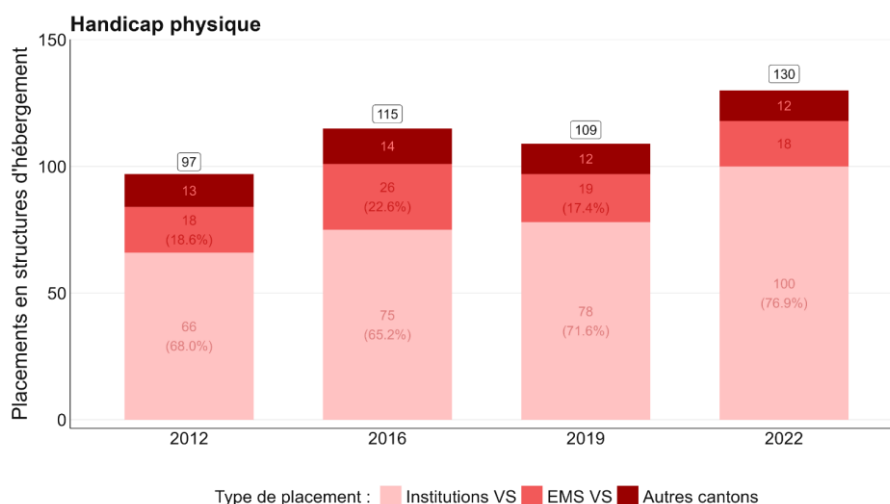
Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

Tout comme le nombre total de placements en hébergement, la structure par âge de ces derniers semble avoir évolué de manière prononcée durant la dernière décennie. En particulier, les classes d'âge les plus avancées (51-65 ans, 65 ans et plus) ont vu leur part croître de manière significative sur la dernière décennie (65.0% en 2012 contre 79.7% en 2023). Cette hausse s'accompagne d'une baisse prononcée des poids respectifs des classes d'âge les plus jeunes (18-30 et 31-50 ans), dans des proportions plus ou moins marquées.

Le phénomène observé via l'étude des placements en structure d'hébergement tend donc à corroborer le résultat précédemment mis en évidence d'un **vieillessement graduel** de la population avec un handicap physique. Ce point est notamment confirmé par les institutions actives dans le domaine (Fondation Foyer Valais de Cœur et Fux Campagna), qui relèvent des observations similaires « sur le terrain », tout en faisant part d'un accroissement des besoins en ressources socio-médicales dû au vieillissement toujours plus marqué de leur public-cible.

Sous la **Figure 25**, nous reportons des chiffres semblables à ceux reportés précédemment, en distinguant cette fois-ci selon le **type de placements** (en institution VS, en EMS VS, dans un autre canton). Tout comme pour les autres domaines, la majeure partie des placements en structure d'hébergement sont effectués au sein des institutions valaisannes spécialisées. Cette part, qui se monte à quelques 70-75%, reste toutefois inférieure à celles relevées pour les autres types de handicap. Aussi, il est intéressant de noter une fois encore que la hausse marquée après 2019 est due à la hausse des placements au sein des institutions valaisannes Fondation Foyer Valais de Cœur et Fux Campagna.

Figure 25: Handicap physique – Usagers des structures d'hébergement par type de placement



Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

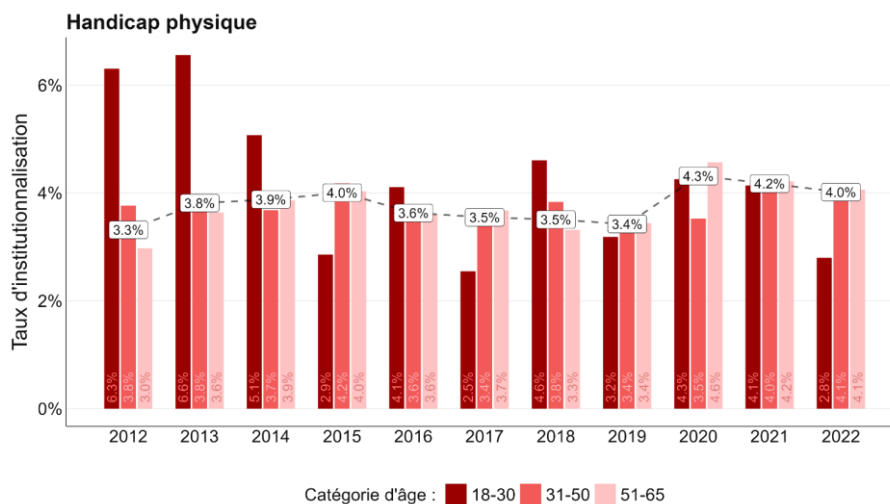
IV. Taux d'institutionnalisation

La **Figure 26** présente l'évolution du taux d'institutionnalisation dans le domaine du handicap physique. Les résultats sont reportés à la fois pour le canton dans sa globalité et par classe d'âge.

Globalement, le taux d'institutionnalisation est relativement stable sur la dernière décennie, ce dernier oscillant entre 3.3% et 4.3% entre 2012 et 2022. Une légère hausse de +0.5pp peut néanmoins être observée entre la période pré-2019 et post-2020. Il est intéressant de relever que ce taux des personnes est relativement faible en comparaison de ceux du handicap psychique et la déficience intellectuelle.

La différenciation par **classe d'âge** montre, quant à elle, que le taux d'institutionnalisation est assez volatile chez les 18-30 ans, ce dernier variant entre 3% et 6%. Un phénomène semblable peut être observé chez les 31-50 ans, mais dans une moindre mesure. Cette volatilité importante s'explique par le faible nombre de placements en hébergement dans cette frange de la population (moins de 10 personnes par an chez les 18-30 ans). Abstraction faite de cette variabilité expliquée, les taux d'institutionnalisation par classe d'âge apparaissent comme relativement stables et homogènes.

Figure 26: Handicap physique – Taux d'institutionnalisation



Source : Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de la demande dans le domaine du handicap physique

Dans le domaine du **handicap physique**, les tendances récentes observées pour les différents indicateurs de la demande suggèrent une relative **stabilité des besoins** dans ce domaine.

Les évolutions du nombre des assurés avec une rente AI entière et avec une API montrent qu'après une hausse continue, leur nombre baisse depuis 2020. Or, le nombre de personnes résidant en institution est en légère hausse. Le taux d'institutionnalisation est donc bas mais en légère hausse depuis 2020, ce qui laisse supposer que certains besoins institutionnels sont à couvrir.

Tout comme pour les autres domaines, la population de référence semble marquée par le **vieillissement démographique**. La part des classes d'âge les plus âgées gagnent une importance toujours plus prépondérante au sein de la population des assurés des diverses prestations susmentionnées.

5.3.2 Structure de l'offre

Nous présentons l'éventail d'offres de prestations dans le domaine du handicap physique, mises à disposition par la Fondation Foyers Valais de Cœur et la Fondation Fux Campagna.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Le **Tableau 13** relève la **stabilité** de l'offre de prestations dans le domaine entre 2020 et 2024 en la comparant aux projections arrêtées dans le cadre de la dernière planification en date (2021-2024).

Tableau 13: Handicap physique – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	82 p.	83 p.	+1 p.		
Foyers	12 p.	12 p.	-		
Logements protégés	4 p.	4 p.	-		
UAT	3 p.	3 p.	-		
Total	101 p.	102 p.	+1 p.	+4 p.	+21 p.
Occupation					
Centres de jour	136 p.	134 p.	-2 p.		
Ateliers de production	-	-	-		
Total	136 p.	134 p.	-2 p.	+3 p.	+ 21 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	450 h.	650 h.	+200 h.		
Intégration prof. en entreprises	-	-	-		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

En matière d'**hébergement**, le nombre de places est resté stable, avec une place supplémentaire par rapport à 2020. Cette stabilité effective contraste avec les projections établies dans le rapport 2021-2024, qui prévoyaient une hausse du nombre de places plus ou moins importante selon le scénario considéré (105 places projetées selon le scénario « bas », 122 selon le scénario « haut »). Cet écart s'explique par la construction en cours du Home à Martigny, projet développé par la Fondation Foyers Valais de Cœur et prévu dans la planification précédente. Ce dernier permettra la mise à disposition, dès le 1^{er} trimestre 2026, de 30 places d'hébergement, dont 10 affectées à des situations avec graves troubles du comportement, un suivi médical intensif et une place d'accueil temporaire.

Le nombre de **places d'occupation** affiche quant à lui une légère baisse de deux places entre 2020 et 2024, passant de 136 à 134 sur cette même période. Cette baisse nette résulte d'une légère augmentation dans le Haut-Valais (+1 place auprès de Fux Campagna) et d'une baisse légèrement plus marquée en Valais romand (-3 places auprès de la Fondation Foyer Valais de Cœur). Vu les modifications de l'offre, on peut clairement les interpréter comme une légère adaptation des capacités en lien avec les infrastructures ou les ressources des partenaires. Là aussi, les évolutions effectivement constatées sont inférieures aux projections établies dans le précédent rapport de planification (139 places d'occupation prévues en 2024 selon le scénario « bas » du rapport de planification 2021-2024). L'explication réside, tout comme pour l'hébergement, par le projet de Home à Martigny qui devrait permettre de rattraper les projections prévues dans la précédente période de planification. Corolaire à cette nouvelle infrastructure, le centre de jour sis actuellement à Martigny sera déplacé, avec ses ressources dédiées, vers le Chablais afin de couvrir les besoins dans cette zone.

Enfin, en ce qui concerne les **prestations ambulatoires**, le total du nombre d'heures de SSED est en hausse sur les quatre dernières années écoulées, passant de 450h en 2020 à 650h en 2024.

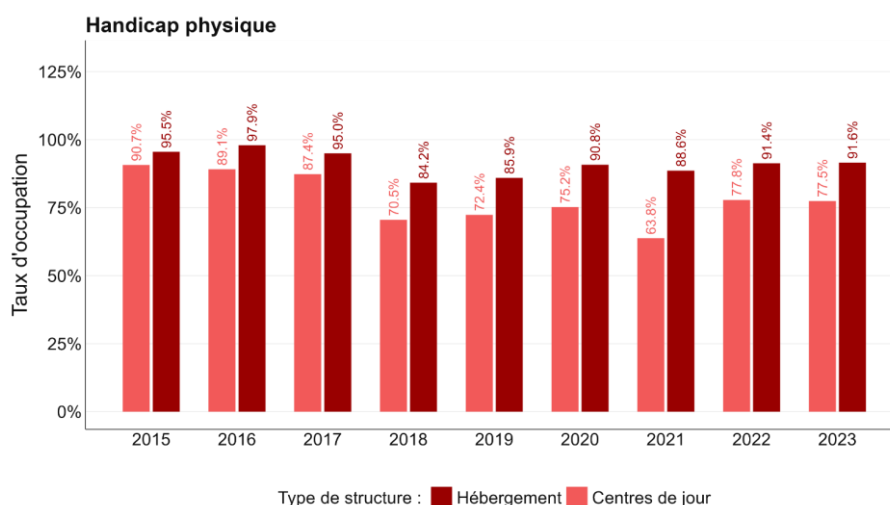
II. Taux d'occupation

La **Figure 27** reporte l'évolution des taux d'occupation des places en hébergement et en centre de jour dans le domaine du handicap physique, pour la période allant de 2015 à 2023.

Après une baisse marquée entre 2018 et 2019 due aux nouvelles places disponibles (SAS, 2020), le taux d'occupation des places d'hébergement a à nouveau augmenté en 2020 pour se stabiliser à 90%. Cette hausse, anticipée dans le rapport de planification 2021-2024, s'est donc bel et bien matérialisée.

En ce qui concerne les centres de jour, le taux d'occupation de ces dernières s'établit toujours à un niveau relativement bas, aux environs de 75%. Les valeurs observées ces quatre dernières années (à l'exception de 2021) sont néanmoins supérieures aux valeurs historiquement faibles de 2018-2019.

Figure 27: Handicap physique – Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine du handicap physique

Dans le domaine du **handicap physique**, les tendances récentes observées par le biais des différents indicateurs suggèrent une **certaine stabilité** de l'offre dans ce domaine.

L'offre de places d'**hébergement** est restée assez stable entre 2020 et 2024. À noter que cette stabilité s'accompagne d'une hausse du taux d'occupation des structures d'hébergement de 2018 à 2020, taux qui est depuis resté plus ou moins stable ainsi qu'une faible liste d'attente (voir tableau 14 ci-dessous). Le projet en cours pour la construction d'un Home à Martigny, porté par la Fondation Foyers Valais de Cœur, permettra l'ouverture de 30 places d'hébergement.

L'offre de places d'**occupation** apparaît elle-aussi comme globalement stable : le nombre de places en centre de jour n'a que légèrement reculé entre 2020 et 2024. Là aussi, la relative stabilité du nombre (absolus) de places s'accompagne d'une légère hausse de leur taux d'occupation, témoignant ainsi d'une meilleure utilisation des ressources disponibles. Néanmoins, le niveau du taux d'occupation des places occupationnelles dans le domaine du handicap physique reste relativement faible sur les dernières années, aux environs de 75%. Le projet cité ci-devant permettra d'une part d'accroître le dispositif dans ce domaine mais également d'aménager un centre de jour sur le Chablais.

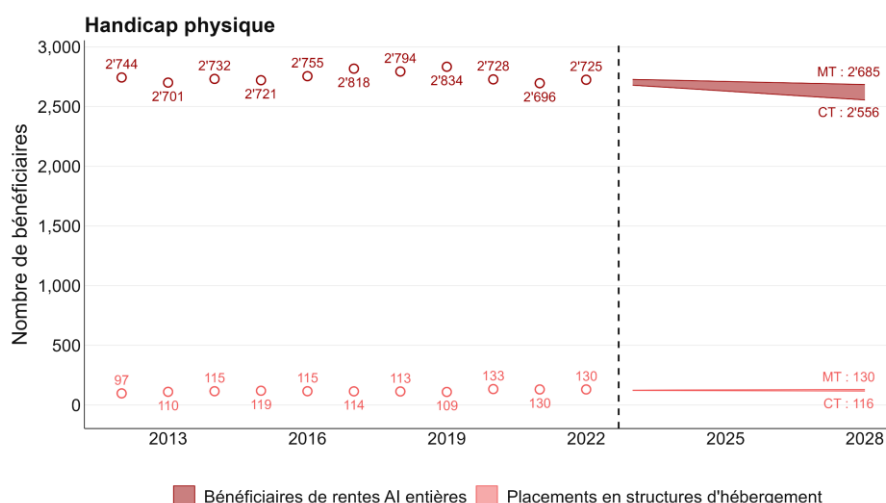
5.3.3 Évaluation des besoins

Nous présentons ici l'évaluation des besoins dans le domaine du handicap physique pour la période de planification 2025-2028. Tout comme pour les formes de handicaps précédents, les analyses dans ce domaine reposent en partie sur l'analyse de la population de rentières et des rentiers AI. C'est pourquoi nous basons l'évaluation des besoins futurs sur des projections statistiques (telles que présentées dans la méthodologie), augmentées de diverses sources d'informations supplémentaires.

I. Projections statistiques

La **Figure 28** reporte les résultats des projections statistiques dans le domaine du handicap physique pour le nombre de rentiers AI 100% et le nombre de places d'hébergement, d'ici à l'horizon 2028. Les résultats des deux modèles de projections (tendance à court terme à 5 ans et tendance à moyen terme à 20 ans) sont présentés de manière graphique par le biais de la bande d'erreur.

Figure 28: Handicap physique – Modèle de projections statistiques



Source : Données, base de données Valogis et Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Les résultats des projections à 2028 montrent que le nombre d'assurés avec rente AI entière dans le domaine du handicap physique devrait continuer à diminuer (-40, selon le scénario de moyen terme ; -169 selon le scénario de court terme). Ils font écho à la baisse récente du nombre de rentiers AI 100%.

Concernant le nombre de places d'hébergement, celui-ci devrait lui rester stable (+0, selon le scénario de moyen terme) ou diminuer légèrement (-13, selon le scénario de court terme) à cet horizon. Les résultats à moyen terme captent ainsi à la fois une baisse modérée des assurés AI et une tendance haussière en matière de taux d'institutionnalisation, alors que les résultats à court terme supposent une baisse plus prononcée du nombre de rentières et de rentiers AI et un taux plus bas et constant à l'avenir.

II. Besoins prévisionnels

Le **Tableau 14** reporte les résultats des projections pour l'offre de places d'hébergement. Ils sont complétés par des informations sur les listes d'attente, les places disponibles, les placements hors canton et les placements en Valais d'usagers provenant d'autres cantons.

Les résultats suggèrent une évolution incertaine du nombre de places d'hébergement d'ici à 2028 : les scénarios à court et à moyen terme prévoient respectivement une stabilité (-2) ou une hausse (+11) du nombre de places d'ici à 2028.

D'un point de vue qualitatif, Fux Campagna estime que l'offre de logements dans le domaine du handicap physique est suffisante dans le Haut-Valais, notamment en raison des efforts d'inclusion accrus qui impliquent une diminution de la demande de places d'hébergement centralisé. À noter que la Fondation Valais de Cœur relève que l'ouverture fin 2025 d'un nouveau foyer à Martigny (30 nouvelles places, dont une UAT) devrait suffire à couvrir les besoins dans la partie francophone du canton. Les deux institutions indiquent toutefois que l'offre d'appartements protégés, destinée à des personnes présentant un bon degré d'autonomie, devrait être développée, notamment pour répondre à la politique prioritaire « logement » de la Confédération.

Tableau 14: Handicap physique – Besoins prévisionnels en places d'hébergement

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	-13	+0
Placements valaisans hors canton	-1	-1
Placements hors canton en Valais	+5	+5
Liste d'attente	+6	+6
Autre indicateur (transitions selon OES)	+1	+1
Nombre de places projetées en 2028	-2	+11

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Considérant le projet de construction en cours à Martigny, il est préconisé, et seulement à des fins de planification, la création de **11 places supplémentaires d'ici 2028**, selon scénario « moyen terme ».

Le **Tableau 15** suivant présente des informations similaires dans le domaine occupationnel. Les chiffres reportés sous ce tableau montrent que le nombre de places d'**occupation** devrait rester plutôt stable à l'avenir (-6 ou 0 place d'ici à 2028 selon le scénario considéré).

Les institutions spécialisées dans le domaine du handicap physique estiment que les besoins en places occupationnelles devraient être couverts d'ici à la fin de la période de planification en cours. En particulier, la Fondation Valais de Cœur indique que l'ouverture d'un centre de jour à Monthey (en remplacement de celui de Martigny) ainsi que l'ouverture prochaine du nouveau foyer de Martigny (qui offrira également des places en centre de jour), permettront de couvrir les besoins en Valais romand d'ici à 2028. De son côté, Fux Campagna n'anticipe pas d'augmentation quantitative des besoins en activités occupationnelles en centre de jour. Toutefois, certains changements qualitatifs sont à prévoir, notamment la présence réduite des personnes en centre de jour entraînant des changements organisationnels, ainsi que de nouvelles tâches à effectuer par les collaboratrices et collaborateurs de l'institution.

Tableau 15: Handicap physique – Besoins prévisionnels en places d'occupation

Intitulé	Places additionnelles Tendance de court terme	Places additionnelles Tendance de moyen terme
Projections statistiques	-11	-5
Placements valaisans hors canton	-2	-2
Placements hors canton en Valais	+5	+5
Liste d'attente	+1	+1
Autre indicateur (transitions selon OES)	+1	+1
Nombre de places projetées en 2028	-6	0

Source : Données, base de données Valogis, Office cantonal AI, Mandats de prestations ; calculs et représentation, OCQH

Malgré la stabilité des besoins projetés, et seulement à des fins de planification, il est recommandé de prévoir la création de **11 places d'occupation d'ici 2028** pour tenir compte des places d'hébergement créées ci-devant.

5.4 Handicap sensoriel

5.4.1 Structure de la demande

En lien avec les principes de la méthodologie, nous renonçons à l'analyse de la **demande** pour le domaine du handicap sensoriel à travers le prisme des indicateurs répertoriés dans la section 2 (rentiers AI 100%, bénéficiaires d'une API, placements en structure d'hébergement, taux d'institutionnalisation).

En effet, le nombre d'assurés soit avec un handicap de surdité ou un handicap de la vue avec une rente AI entière ou une API apparaît comme trop faible pour tirer des conclusions pertinentes. Aussi, la plupart des personnes accueillies à Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles (FRSA) ont un cumul de handicaps sensoriels avec d'autres handicaps associés dont la maladie psychique. La plupart des personnes sourdes ou aveugles sont incluses dans la société. Les personnes dites "sourdaveugles" ou celles sourdes ou malvoyantes avec handicaps associés sont difficilement identifiables dans les catégories liées à la surdité ou celles liées au handicap de la vue. On les retrouve à la fois dans les deux catégories, parfois dans celle des handicaps de déficience intellectuel et/ou physique. L'ensemble des personnes accueillies à la FRSA ont une rente AI complète et, pour la plupart, une API grave. Enfin, le nombre de places d'hébergement limité dans ce domaine (31 places au total) est trop faible pour établir des observations solides du point de vue statistique.

Les sources alternatives d'informations sur l'évolution de la demande dans le domaine du handicap sensoriel (réponse au question OCQH de la FRSA) ne permettent pas de mettre en évidence les éventuelles tendances en lien avec la population d'intérêt, ni du point de vue de ses effectifs, ni de ses caractéristiques de handicap spécifique, ni du point de vue socio-démographique.

5.4.2 Structure de l'offre

Nous nous intéressons ici à l'offre de prestations dans le domaine du handicap sensoriel, dans lequel les prestations sont offertes par Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles (FRSA).

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Le **Tableau 16** présente de manière détaillée l'évolution des prestations et le degré de réalisation par rapport à l'offre planifiée selon les projections établies lors de la planification 2021-2024.

Tableau 16: Handicap sensoriel – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Places effectives au 31.12			Planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	30 p.	31 p.	+1 p.		
Foyers	-	-	-		
Logements protégés	-	-	-		
UAT	-	-	-		
Total	30 p.	31 p.	+1 p.	+4 p.	+4 p.
Occupation					
Centres de jour	34 p.	39 p.	+5 p.		
Ateliers de production	-	-	-		
Total	34 p.	39 p.	+5 p.	+5 p.	+5 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	338 h.	468 h.	+130 h.		
Intégration prof. en entreprises	-	-	-		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

En ce qui concerne l'**hébergement**, le nombre de places en home est en très légère hausse depuis 5 ans, passant de 30 places en 2020 à 31 places en 2024. La hausse constatée est néanmoins plus faible que celle prévue dans le dernier rapport de planification, qui prévoyait 35 places d'hébergement dans le domaine du handicap sensoriel en Romandie.

Un constat similaire peut être établi pour les **places occupationnelles** : leur nombre est en légère hausse entre 2020 (34 places) et 2024 (39 places). Toutefois, contrairement aux places d'hébergement, les projections établies pour les places occupationnelles dans le cadre du précédent rapport de planification se sont avérées correctes.

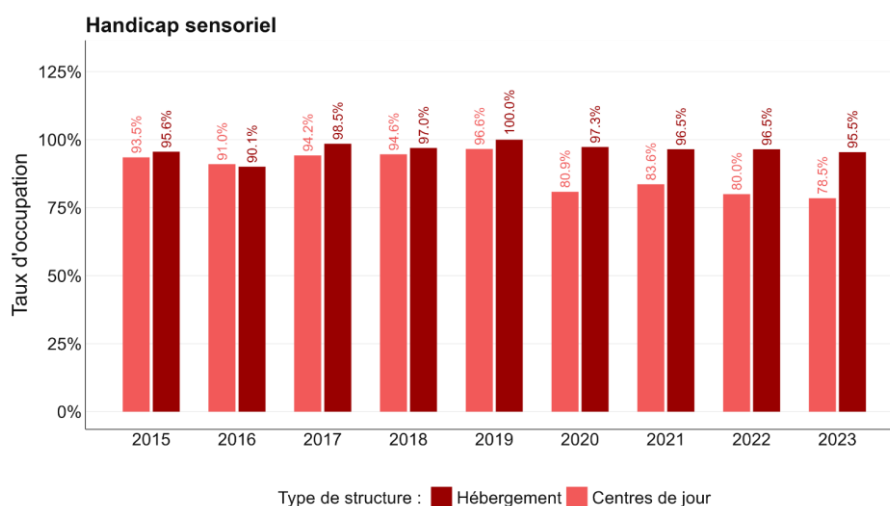
Enfin, l'évolution récente des **prestations ambulatoires** pour les personnes établies en Valais suit plus ou moins celle des autres types de prestations : le nombre total d'heure de SSED a ainsi augmenté de 130 heures entre 2020 et 2024, passant de 338 heures à 468 heures sur la même période.

II. Taux d'occupation

La **Figure 29** présente l'évolution récente des taux d'occupation des différents types de places dans le domaine du handicap sensoriel, à savoir les places d'hébergement et celles en centre de jour. Cette figure met en évidence une certaine stabilité du taux d'occupation des places d'hébergement depuis 2015, ce dernier oscillant entre 95% et 100%.

À l'inverse, le taux d'occupation des places en centre de jour a diminué de manière marquée entre 2019 et 2020, passant de quelques 95% à 80%, pour se stabiliser aux environs de cette dernière valeur depuis 2020. La baisse de cet indicateur coïncide avec la hausse progressive du nombre de places d'occupation dans ce domaine entre 2020 et 2023.

Figure 29: Handicap sensoriel – Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine du handicap sensoriel

Dans le domaine du **handicap sensoriel**, les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs de l'offre suggèrent une **légère hausse** de l'offre.

En ce qui concerne l'offre de places d'**hébergement**, celle-ci est restée plus ou moins stable entre 2020 et 2024. À noter que le taux d'occupation des structures d'hébergement est resté lui aussi stable durant cette même période.

L'offre de places d'**occupation** présente elle-aussi une tendance légèrement haussière, le nombre de places en centre de jour ayant progressivement augmenté de 2020 à 2023. Cependant, à l'inverse des places d'hébergement, cette hausse en termes absolus s'accompagne d'une baisse marquée du taux d'occupation des places occupationnelles.

5.4.3 Évaluation des besoins

Étant donné le non-recours aux indicateurs de la demande, l'évaluation des besoins dans ce domaine se fonde principalement sur les réponses au questionnaire OCQH fournies par la FRSA.

I. Besoins prévisionnels en places d'hébergement d'ici 2028

Au début de l'année 2024, la FRSA s'attend à devoir augmenter légèrement son offre de places d'hébergement d'ici à 2028, passant de 31 en 2024 à 33 en 2028 (+2 places). Cette hausse légère concerne uniquement l'hébergement en home. Les Marmettes FRSA Fondation Romande SourdAveugles précise toutefois que les évolutions sont difficiles à prévoir, les demandes pouvant provenir de différents cantons. Celles-ci dépendent notamment de la visibilité de l'institution, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les milieux de formation professionnelle.

Vu la difficulté à projeter les besoins dans ce domaine particulier et par prudence, il est recommandé de planifier l'ajustement du dispositif actuel avec une **hausse de 2 places à disposition d'ici 2028**. Toutefois, ces places devraient permettre de diversifier l'offre de prestations, notamment en par des Unités d'accueil temporaire (UAT). Il est évident que, si d'autres cantons devaient demander des placements, les coûts seraient intégralement assumés par ces derniers.

II. Besoins prévisionnels en places d'occupation d'ici 2028

Aucun changement des besoins n'est anticipé d'ici à l'horizon 2028 en matière de places d'occupation dans le domaine du handicap sensoriel. La même remarque concernant la difficulté à prédire les évolutions que pour les places d'hébergement s'applique néanmoins.

A la lumière du taux d'occupation actuel des prestations occupationnelles dans ce domaine, il est préconisé de **ne pas créer de nouvelle place dans ce secteur**.

5.5 Addictions

5.5.1 Structure de la demande

En accord avec les principes édictés dans la méthodologie, les indicateurs-clefs de la demande que sont le nombre de rentiers AI, le nombre d'API ou encore le nombre de placements en institutions ne sont pas pris en compte pour le domaine de l'addiction, en partie du fait que le nombre d'assurés au bénéfice d'une rente AI entière et/ou d'une API est trop faible au regard de la population valaisanne concernée par cette problématique (voir section 3), mais aussi parce que la relation entre ces personnes et l'offre institutionnelle n'est que partielle dans le domaine de l'addiction. Dès lors, l'analyse de la demande pour ce domaine repose principalement sur les informations fournies par la fondation Addiction Valais/Sucht Wallis.

De manière générale, Addiction Valais/Sucht Wallis s'attend à une légère hausse de la population concernée par les addictions. Ce constat se base sur une hausse de 14% du nombre de nouvelles demandes entre 2021 et 2024 et une hausse des admissions dans ses centres de conseil et d'accompa-

gnement de 20% pour la même période. Aussi, la croissance démographique de la population valaisanne tend à affirmer ce constat. En ce qui concerne l'âge de la population concernée, il est attendu que celui-ci augmente dans les années à venir, notamment en raison du vieillissement démographique observé au niveau national et cantonal. Le vieillissement démographique pourrait en outre avoir comme conséquence indirecte une hausse additionnelle du nombre de personnes concernées par les addictions, et plus particulièrement pour l'alcool, étant donné que le risque de consommation chronique d'alcool augmente avec l'âge. Addiction Valais/Sucht Wallis mentionne qu'il est difficile de cibler uniquement sur un groupe de la population. Par exemple, le nombre de jeune qui sollicite les prestations est également en hausse. La Fondation rappelle qu'elle s'attend ces prochaines années à une complexification accrue des situations en termes de comorbidités, de poly-consommations et de précarité. Le degré d'impotence de la population concernée devrait quant à lui rester relativement stable dans les prochaines années.

5.5.2 Structure de l'offre

Nous analysons à présent l'**offre** de prestations dans le domaine des addictions. Les prestations en la matière sont offertes par la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis, pour tout le canton du Valais.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Dans le **Tableau 17**, nous reportons l'évolution détaillée de l'offre de prestations dans le domaine des addictions entre 2020 et 2024 ainsi qu'une comparaison par rapport aux évolutions projetées, selon le rapport de planification 2021-2024.

Tableau 17: Addictions – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Rapport de planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	42 p.	40 p.	-2 p.		
Foyers	-	4 p.	+4 p.		
Logements protégés	-	-	-		
UAT	-	-	-		
Total	42 p.	44 p.	+2 p.	-2 p.	-2 p.
Occupation					
Centres de jour	62 p.	62 p.	-		
Ateliers de production	-	-	-		
Total	62 p.	62 p.	-	+3 p.	+3 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	384 h.	7'000 h.	+6'616 h.		
Intégration prof. en entreprises	10 m.	80 m.	+70 m.		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

Le nombre de **places d'hébergement** a légèrement augmenté entre 2020 (42) et 2024 (44). La correction prévue dans le cadre du rapport de planification 2021-2024 (-2) a bien été introduite. Toutefois elle a été compensée par l'offre d'un nouveau type de prestation, à savoir un appartement de transition qui est classé sous foyers. Finalement, l'évolution effective du nombre de places d'hébergement dépasse les résultats des projections réalisées dans le cadre du rapport de planification 2021-2024.

Le nombre de **places occupationnelles** apparaît pour sa part comme stable depuis 2020 : en 2024, le nombre de places en centre de jour se monte toujours à 62. Ce chiffre s'avère inférieur aux projections établies dans le rapport de planification 2021-2024 (65), vu les capacités encore à disposition.

Les **prestations ambulatoires** sont quant à elles en forte augmentation dans le domaine des addictions, en particulier le SSED qui a connu une expansion marquée entre 2020 et 2024.

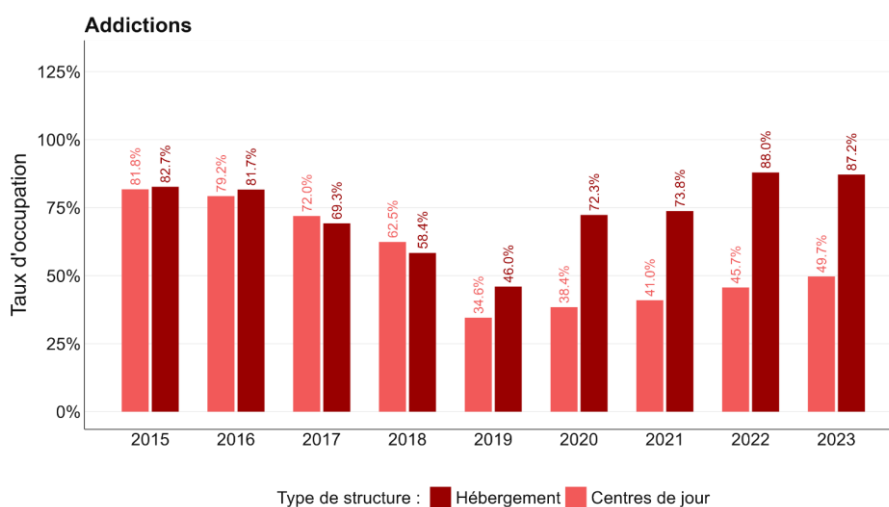
II. Taux d'occupation

La **Figure 30** présente l'évolution récente des taux d'occupation des places d'hébergement et des places en centre de jour dans le domaine des addictions. Addiction Valais/Sucht Wallis propose uniquement des places en centre de jour et aucune place en atelier.

Depuis 2020, le taux d'occupation des places d'hébergement a augmenté de manière prononcée, passant de 72% à près de 90% en 2023. Il est important de mentionner que les taux d'occupation en hébergement restent extrêmement volatils dans le champ des addictions.

Un schéma d'évolution similaire peut être observé pour le taux d'occupation des places d'occupation : celui-ci, après avoir atteint un minimum en 2019, a à nouveau augmenté de manière progressive à compter de 2020. Son niveau s'établit toutefois à une valeur bien plus basse que celle des structures d'hébergement. Cette différence s'explique en grande partie par les spécificités du public-cible de ces prestations : les personnes souffrant d'addiction faisant preuve d'une certaine « volatilité », notamment en raison de la consommation de substance addictives, les taux d'occupation tels que mesurés (c'est-à-dire sur la base d'un jour de présence de référence) s'avèrent structurellement faibles. Addiction Valais/Sucht Wallis rend également attentif au fait que de nombreuses personnes doivent payer elles-mêmes leurs prestations en hébergement et/ou en occupation. De ce fait, il y a un impact direct sur les taux d'occupation et sur le non-recours aux prestations.

Figure 30: Addictions– Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine des addictions

Dans le domaine des **addictions**, les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs de l'offre suggèrent une certaine **stabilité** de cette dernière sur la période écoulée.

En ce qui concerne l'offre de places d'**hébergement**, celle-ci a augmenté très légèrement entre 2020 et 2024. Malgré cela, le taux d'occupation de ces places a augmenté de manière significative, pour atteindre des valeurs proches de 90% depuis 2022. La diversification de l'offre, engagée en 2024, devra faire l'objet d'une analyse sur les prochaines années.

En ce qui concerne l'offre de places d'**occupation**, celle-ci semble également stable sur la période écoulée. Le taux d'occupation de ces places s'avère toutefois structurellement plus faible (aux environs de 50%), en grande partie en raison des spécificités du public concerné par les addictions. Ce constat explique également dans quelle mesure les projections dans ce domaine en termes de places supplémentaires n'ont pas été mises en œuvre.

5.5.3 Évaluation des besoins

Étant donné le non-recours aux indicateurs de la demande pour le domaine spécifique des addictions, l'évaluation des besoins dans ce domaine se fonde avant tout sur les réponses au questionnaire OCQH fournie par la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis.

I. Besoins prévisionnels en places d'hébergement d'ici 2028

Au début de l'année 2024, la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis s'attend à devoir adapter son offre à terme pour mieux répondre aux besoins de la population concernée par des conduites addictives (de 44 places en 2024 à 52 places en 2028, soit + 8 places dont 6 de foyers (appartements de transition)). Cette adaptation est motivée par le fait que le canton du Valais puisse proposer des prestations similaires à d'autres cantons et adaptées aux besoins des personnes confrontées à des problématiques de conduites addictives. Cette adaptation ne concernera pas uniquement les structures d'hébergement majoritaires à l'heure actuelle (homes), mais principalement d'autres formes de logement alternatives ou hybrides (foyers et appartements protégés) jusqu'à réfléchir à des programmes de type « Housing First ».

Considérant une occupation des infrastructures actuelles de l'ordre de 88% lors du dernier relevé et de l'ouverture récente de nouvelles prestations de type logement de transition, il ressort donc un besoin de l'ordre de **8 places d'hébergement à l'horizon 2028**. Il est toutefois évident que cette appréciation sera analysée à l'aune des taux d'occupation.

II. Besoins prévisionnels en places d'occupation d'ici 2028

Tout comme pour les places en structure d'hébergement, la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis anticipe une hausse du nombre de places nécessaires en centres de jour et en ateliers : de 62 en 2024, celui-ci devrait croître graduellement pour atteindre 75 en 2028 (+13 place, dont +8 places en centres de jour, +5 en ateliers). L'offre de SSED devrait elle aussi augmenter de manière marquée, de 2'200 heures (7'000 en 2024 contre 9'200 en 2028). Les facteurs expliquant cette hausse sont semblables à ceux énumérés précédemment pour l'hébergement.

En intégrant à la réflexion l'occupation actuelle des structures occupationnelles de la fondation (49.7% au dernier relevé), il est recommandé d'accepter uniquement les 5 places d'ateliers afin de pouvoir démarrer de nouvelles prestations pour ses bénéficiaires. Tout comme pour le domaine de l'hébergement, la nécessité d'envisager une hausse des capacités sera analysée à la lumière du taux d'occupation des structures actuelles.

Enfin, au vu de la spécificité du champ des addictions, il est demandé par Addiction Valais/Sucht Wallis et d'autres acteurs de mettre en place une stratégie cantonale addictions afin d'avoir une vision plus globale de ce domaine.

5.6 Précarité sociale

5.6.1 Structure de la demande

En Valais, les prestations d'hébergement et d'occupation pour les personnes concernées par la précarité sociale sont fournies par la Fondation Chez Paou. Les différents indicateurs de la demande utilisés pour les autres domaines ne s'avèrent pas pertinents ici, du fait que l'offre de la Fondation Chez Paou ne s'adresse pas un public avec un handicap spécifique, mais rencontrant des difficultés temporaires ou de longue durée. L'analyse de la demande s'appuie ainsi principalement sur les réponses fournies par la Fondation Chez Paou dans le cadre du questionnaire OCQH.

De manière générale, la Fondation Chez Paou s'attend à une **hausse** de la population en situation de précarité sociale dans les années à venir. Celle-ci mentionne notamment le fait que les années 2022 et 2023 ont été marquées par des records d'affluence au sein de la structure de Sion. En ce qui concerne les caractéristiques des personnes accueillies, la fondation constate une certaine polarisation des âges : elle mentionne à ce titre accueillir une part toujours plus grande de jeunes mais également de personnes âgées. Une complexification des situations est également observée, avec une augmentation des usagers présentant un profil particulièrement complexe (par exemple exclusion d'institutions, violences, migration). Enfin, les personnes en situation de précarité sociale qui sont concernées par d'autres problématiques (par exemple handicap psychique ou physique) et qui nécessitent un soutien additionnel sont également de plus en plus nombreuses parmi les personnes accueillies dans l'institution, qui reste somme toute peu médicalisée.

5.6.2 Structure de l'offre

L'offre de prestations dans le domaine de la précarité sociale, assurée par la Fondation Chez Paou en Valais, est analysée ci-après.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Le **Tableau 18** reporte l'évolution détaillée de l'offre de prestations dans le domaine de la précarité sociale entre 2020 et 2024 et la compare aux évolutions projetées dans le cadre du rapport de planification 2021-2024.

Tableau 18: Précarité sociale – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Rapport de planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	15 p.	12 p.	- 3 p.		
Foyers	-	-	-		
Logements protégés	-	-	-		
UAT	-	-	-		
Total	15 p.	12 p.	-3 p.	+5 p.	+5 p.
Occupation					
Centres de jour	15 p.	12 p.	-3 p.		
Ateliers de production	22 p.	34 p.	+12 p.		
Total	37 p.	46 p.	+9 p.	+5 p.	+5 p.
Prestations ambulatoires					
SSED	11'500 h.	17'000 h.	+5'500 h.		
Intégration prof. en entreprises	-	-	-		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

Le nombre de **places d'hébergement** a été ajusté à la baisse par rapport aux capacités constatées en 2020. Comme indiqué dans le précédent rapport, le bâtiment de Chez Paou à Saxon n'était plus adéquat pour offrir des prestations. Ces activités ont été transférées début 2024 vers de nouveaux locaux provisoires dans l'attente de la réalisation du projet de construction d'un Lieu d'accueil résidentiel. Si ce dernier était anticipé dans le rapport de planification 2021-2024, il n'est encore entré en phase de mise en œuvre. Compte tenu des locaux à disposition, les capacités ont été réduites comme relevé ci-devant.

Le nombre de **places d'occupation** présente également une tendance haussière : de 36 en 2020, celui-ci a cru pour atteindre 46 en 2024. Cette hausse est due au développement des places en ateliers productifs (+13) et d'un ajustement des capacités du centre de jour (-3) lié aux locaux. Là aussi, les chiffres effectifs excèdent ceux de la planification 2021-2024 pour la même raison qu'évoquée ci-devant.

Enfin, en ce qui concerne les prestations ambulatoires, le nombre total d'heures de SSED est lui aussi en forte augmentation dans le domaine de la précarité sociale.

Chez Paou offre également des structures d'accueil d'urgence (uniquement hébergement) qui ne sont pas directement concernées par la présente planification. Toutefois, afin de conserver une vue d'ensemble des prestations offertes par cette institution, il sied de préciser qu'elle met à la disposition des personnes sans domicile fixe 12 places à Sion et 16 places dans le Chablais valaisan, dont 6 places spécialisées pour l'accueil de femmes. Ce dispositif s'est clairement renforcé depuis 2020 puisqu'à l'époque seules 10 places étaient proposées pour l'ensemble du canton. Ce renforcement a fait suite à un rapport sur le sans-abrisme en Valais qui concluait que les besoins n'étaient pas couverts.

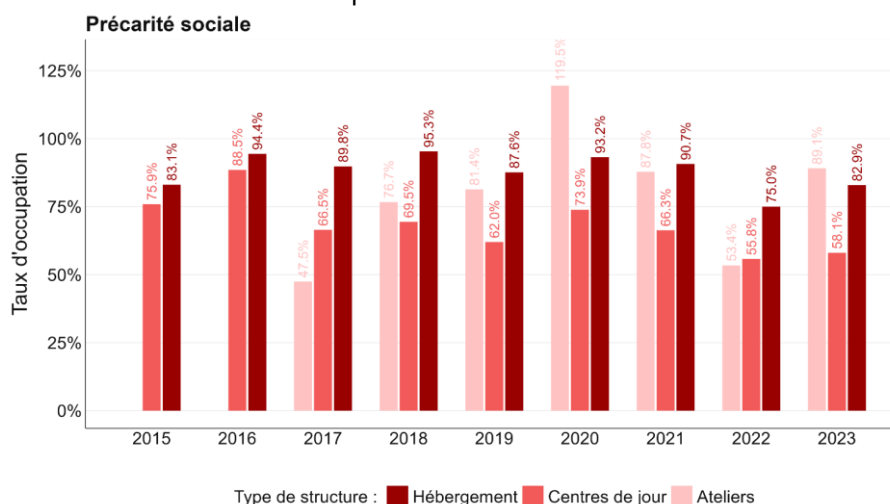
II. Taux d'occupation

La **Figure 31** présente l'évolution récente des taux d'occupation des différents types de places dans le domaine de la précarité sociale.

Cette figure met en évidence la stabilité historique du taux d'occupation des **places d'hébergement**. De 2015 à 2021, ce dernier a oscillé aux environs de 90%. Par la suite, le taux d'occupation des places de logement semble toutefois avoir baissé pour atteindre 75-80% à compter de 2022.

Le taux d'occupation des **ateliers productifs** apparaît comme relativement volatile sur la période d'analyse, ne permettant pas de dégager une tendance claire. Enfin, le taux d'occupation des **centres de jour** est lui légèrement en baisse depuis 2020, atteignant des valeurs proches de 55-60%.

Figure 31: Précarité sociale – Taux d'occupation



Source : Données, prestations selon décisions de subvention ; calculs et représentation, OCQH

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine de la précarité sociale

Dans le domaine de la **précarité sociale**, les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs de l'offre suggèrent une **hausse** marquée de cette dernière sur la période écoulée.

L'offre de places d'**hébergement** a été ajustée à la baisse pour tenir compte de l'infrastructure temporaire de la fondation. En effet, et contrairement aux indications inscrites dans le rapport de planification 2021-2024, le projet de construction d'un nouveau Lieu d'accueil résidentiel n'est pas encore en construction. Le taux d'occupation de ces places a lui légèrement diminué sur la même période, pour s'établir à quelques 80% en 2023.

En ce qui concerne l'offre de places d'**occupation**, celle-ci est également en hausse sur la période écoulée. Si le taux d'occupation des places en centres de jour affiche une légère tendance à la baisse entre 2020 et 2024 (de 75% à 60% environ), aucune tendance claire ne peut être établie pour le taux d'occupation des ateliers productifs.

5.6.3 Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins dans le domaine de la précarité sociale se fonde principalement sur les réponses au questionnaire OCQH fournies par Chez Paou.

I. Besoins prévisionnels en places d'hébergement d'ici 2028

Au début de l'année 2024, Chez Paou ne s'attend pas à devoir augmenter son offre de places d'hébergement en home d'ici à 2028.

Elle prévoit toutefois une hausse graduelle et marquée du nombre de places d'accueil temporaire d'ici à 2028 d'une dizaine de places. Après les deux extensions engagées en 2024 pour ce type de prestations (+ 18), elle constate que les besoins dans ce domaine ne sont pas couverts dans le Haut-Valais.

Considérant la croissance de la population dans le canton et dans une optique de planification, il est préconisé de **créer 8 places supplémentaires d'hébergement**.

II. Besoins prévisionnels en places d'occupation d'ici 2028

Concernant l'évolution des besoins en termes de places d'occupation, la Fondation Chez Paou ne perçoit pas de changements clairs à moyen terme, que ce soit pour les ateliers ou les centres de jour. La Fondation relève toutefois le risque que la population durablement exclue du marché du travail ou des ateliers de type productif voit sa taille augmenter à l'avenir. Pour ces personnes, une activité de type occupationnelle représente une certaine forme stabilité et est donc nécessaire. Par conséquent, le nombre de places d'occupation nécessaires pourrait tout de même augmenter à l'avenir.

Pour suivre la logique évoquée ci-devant, il est préconisé de prévoir **10 places supplémentaires d'ici 2028**, dont 8 affectées aux places d'hébergement.

5.7 Sans handicap prédominant

5.7.1 Structure de la demande

Le domaine « sans handicap prédominant » correspond aux prestations qui sont offertes à toutes personnes indépendamment de son handicap sous réserve des capacités de l'institution qui les offre. L'analyse de la demande pour le domaine « sans handicap prédominant » ne se base pas sur les indi-

cateurs développés dans le cadre de la méthodologie, vu la forte hétérogénéité caractérisant cette population. L'analyse de l'évolution de la demande se fait donc principalement par le biais des réponses au questionnaire OCQH fournies par les institutions actives dans le domaine (Association Emmanuel, Fondation Ateliers du Rhône, Fondation Ateliers Manus, Fondation Foyers-Ateliers Saint-Hubert).

Les institutions constatent une hausse des besoins dans leur domaine d'activité. Celles-ci mentionnent entre autres la **complexification des situations** liées au vieillissement de la population ainsi qu'à la péjoration des handicaps, qui nécessitent un renforcement des ressources socio-éducatives pour l'accompagnement. Plus particulièrement, ces institutions mettent en avant la problématique des personnes incapables de travailler en ateliers, que ce soit pour des raisons de santé ou parce qu'elles ont atteint l'âge de la retraite. Pour ces personnes, les besoins en activités occupationnelles sont grands, même si certaines souhaitent poursuivre leur activités productives (souvent à un taux réduit).

De plus, les institutions relèvent des besoins importants dans le domaine de la **formation** chez les jeunes, de 16 à 25 ans. Dans cette tranche d'âge, les personnes souhaitant s'adonner à des activités productives nécessitent un encadrement particulier. Un tel accompagnement pourrait entre autres être fourni dans le cadre de programmes de formations initiales et de solutions socioprofessionnelles.

Enfin, il est fait mention de la problématique du **TSA** au sein des ateliers productifs. Les personnes concernées nécessitent en effet d'autres activités que celles proposées historiquement. Des occupations plus « stimulantes » pourraient notamment être développées dans des domaines d'activités autres que ceux de l'artisanat, notamment dans le secteur du numérique ou de l'administration.

5.7.2 Structure de l'offre

Le présent chapitre relève l'offre de prestations dans la catégorie « sans handicap prédominant », fournie par la Fondation Ateliers du Rhône, la Fondation Saint-Hubert, la Fondation Ateliers Manus. Les places du foyer de vie Anawin de l'Association Emmanuel, sont également prises en compte ici.

I. Mise en œuvre du rapport de planification

Le **Tableau 19** reporte l'évolution détaillée de l'offre de prestations entre 2020 et 2024 ainsi qu'une comparaison avec les évolutions projetées dans le cadre du rapport de planification 2021-2024.

Tableau 19: Sans handicap prédominant – Développement de l'offre de prestations

Prestations	Dispositif institutionnel au 31.12			Planification 2021-2024	
	2020	2024	Différence	Scénario bas	Scénario haut
Hébergement					
Homes	-	-	-		
Foyers	36 p.	44 p.	+8 p.		
Logements protégés	-	-	-		
UAT	-	1 p.	+1 p.		
Total	36 p.	45 p.	+9 p.	0 pl.	0 pl.
Occupation					
Centres de jour	5 p.	22 p.	+17 p.		
Ateliers de production	475 p.	470 p.	-5 p.		
Total	480 p.	492 p.	+12 p.	+ 15 pl.	+15 pl.
Prestations ambulatoires					
SSED	780 h.	1'139 h.	+359 h.		
Intégration prof. en entreprises	230 m.	393 m.	+163 m.		

Note : p. = places, h. = heures, m. = mois. Source : Données, mandats de prestations, Rapport de planification 2021-2024 ; calculs et représentation, OCQH

Le nombre de **places d'hébergement** a augmenté entre 2020 (36 places) et 2024 (45 places). Cette légère hausse est à imputer à la reconnaissance du foyer de vie Anawim sis dans le Chablais valaisan. Ce dernier offre 8 places d'accueil de longue durée et une place d'accueil temporaire. L'évolution effective du nombre de places d'hébergement dépasse donc les résultats des projections établies dans le cadre du rapport 2021-2024 (36 places projetées contre 45 effectives).

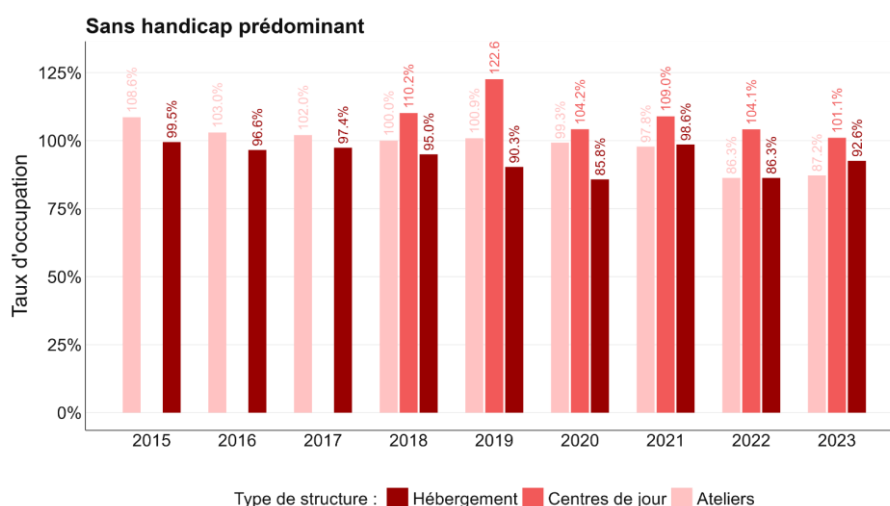
Le nombre de **places d'occupation** présente lui aussi une légère tendance haussière sur la période écoulée, avec une augmentation de 480 en 2020 à 492 en 2024. Cette hausse est principalement due au développement des places en centres de jours (de 5 à 22 places entre 2020 et 2024), dont la reconnaissance de 12 places dans le foyer de vie Anawim. Cette évolution a été légèrement contrebalancée par une réduction marginale du nombre de places en ateliers de production (de 475 à 470 places entre 2020 et 2024). Ces développements font ainsi échos aux évolutions mises en évidence dans l'analyse de la demande, notamment en ce qui concerne le vieillissement de la population et la complexification des cas, qui entraînent un besoin accru en termes d'offre occupationnelle. Aussi, le nombre effectif de places d'occupation en 2024 est pratiquement aligné sur les projections établies dans le cadre du dernier rapport de planification en date (495 selon la projection scénario, contre 492 effectives).

Enfin, les **prestations ambulatoires** sont en nette augmentation dans le domaine « sans handicap prédominant », le nombre total d'heures de SSED et de mois d'intégration professionnelle en entreprise ayant tous deux fortement progressé entre 2020 et 2024.

II. Taux d'occupation

La **Figure 32** présente l'évolution récente des taux d'occupation des différents types de places dans le domaine « sans handicap prédominant ».

Figure 32: Sans handicap prédominant – Taux d'occupation



Source : Données, base de données Valogis ; calculs et représentation, OCQH

Cette figure met tout d'abord en évidence la stabilité historique du taux d'occupation des **places d'hébergement** : de 2015 à 2023, ce dernier est resté relativement élevé, aux environs de 90-95%, tout en affichant certaines fluctuations temporaires.

Concernant le taux d'occupation des **ateliers productifs**, celui-ci affiche une tendance baissière depuis 2020, et cela en dépit de la (légère) réduction récente de l'offre en la matière (voir sous-section précédente). Au vu des analyses présentées précédemment, cette baisse pourrait s'expliquer en partie par le vieillissement du public-cible des institutions actives dans ce domaine, qui tend à se détacher des

ateliers productifs. À l'inverse, le taux d'occupation des places d'occupation en **centres de jour** reste plus élevé et ne présente aucune tendance particulière sur la période écoulée.

Synthèse : évolution de l'offre dans le domaine « sans handicap prédominant »

Dans le domaine « **sans handicap prédominant** », les tendances récentes observées vis-à-vis des différents indicateurs suggèrent une **légère hausse** de cette dernière sur la période écoulée.

En ce qui concerne l'offre de places d'**hébergement**, celle-ci a augmenté entre 2020 et 2024, en lien avec la reconnaissance du foyer de vie Anawim. Le taux d'occupation de ces places est quant à lui resté stable sur cette même période malgré ces capacités additionnelles.

L'offre de places d'**occupation** est également en hausse sur la période écoulée. Cette hausse est due entièrement à l'accroissement du nombre de places en centre de jour (foyer de vie Anawim) et a lieu en dépit d'une légère réduction du nombre de places en atelier. Aussi, si le taux d'occupation des places en centre de jour affiche une valeur élevée et stable sur les dernières années, celui des ateliers productifs tend à diminuer sur les dernières années.

5.7.3 Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins pour ce domaine se fonde avant tout sur les réponses au questionnaire OCQH fournie par la Fondation Ateliers du Rhône, Fondation Saint-Hubert, Fondation Ateliers Manus et le Foyer Anawim.

I. Besoins prévisionnels en places d'hébergement d'ici 2028

Au début de l'année 2024, la Fondation Saint-Hubert s'attend à devoir augmenter légèrement son offre d'hébergement d'ici à 2028. Cette hausse se fera uniquement à travers une nouvelle offre de logements protégés (6 nouvelles places créées entre 2024 et 2028), alors que l'offre d'hébergement centralisé ne sera pour sa part pas impactée. Les autres institutions ne prévoient pour leur part aucune modification de leur offre dans ce domaine pour la période à venir.

Considérant la croissance générale de la population valaisanne, il peut être considéré que les besoins auront tendance à augmenter proportionnellement. Ce faisant il est recommandé de suivre l'appréciation des institutions en l'ajustant à la capacité standard d'un foyer, soit **7 places d'hébergement**.

II. Besoins prévisionnels en places d'occupation d'ici 2028

Les différentes institutions actives dans le domaine anticipent une hausse du nombre de **places en ateliers** de 35. Le nombre de places en **centre de jour** gérées par la Fondation Saint-Hubert devrait lui aussi croître légèrement sur la prochaine période (5 places supplémentaires). Au final, 40 nouvelles places d'occupation devraient être créées dans le domaine « sans handicap prédominant » à l'horizon 2028.

Comme relevé ci-devant, la population tend à croître de façon importante. Il n'est pas exclu que cela se traduise par des besoins supplémentaires. Ainsi, et par prudence, il est préconisé de suivre l'appréciation des partenaires, soit **40 nouvelles places d'occupation à l'horizon 2028**.

5.8 Prestations ambulatoires

Dans la continuité des précédents rapports de planification, l'analyse des prestations ambulatoires est basée sur le décompte des prestations sur les années écoulées. En plus des données historiques, les données pour l'année 2024 sont obtenues par le biais des objectifs reconnus dans les mandats de

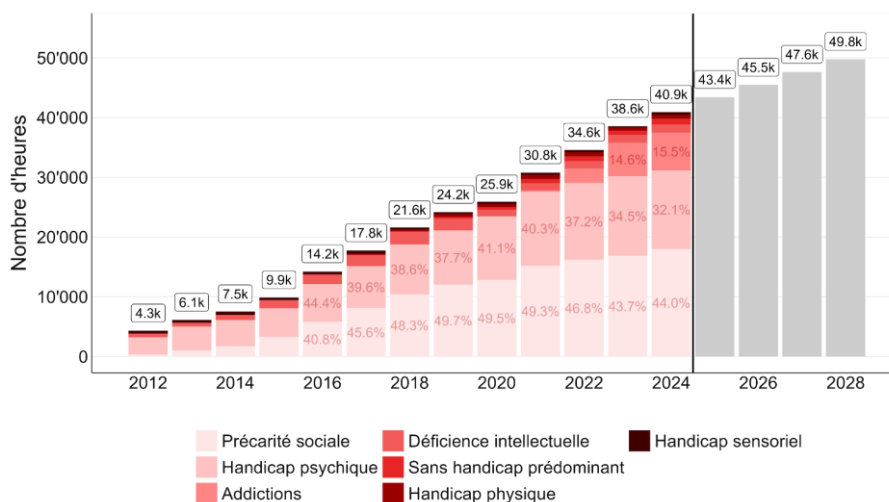
prestations annuels. Enfin, les projections à l'horizon 2028 sont établies sur la base des chiffres fournis par les institutions par le biais du questionnaire OCQH fournies par les institutions suivantes : Addiction Valais, Atelier Manus, Emmanuel, Le Baluchon, CAAD, Chez Paou, Domus, Eliézer, EMERA, FOVAHM, Saint-Hubert, FRSA, Mitmänsch Oberwallis, Foyers Valais de Cœur.

Sont analysées dans ce sous-chapitre les prestations ambulatoires suivantes : le soutien socio-éducatif à domicile (SSED) et les mesures d'insertion professionnelle en entreprise (IPE). En outre, nous traitons également dans cette partie du développement récent de la contribution d'assistance de l'AI. Bien que cette prestation ne soit pas du ressort du canton, son analyse est pertinente dans le cadre du présent rapport : l'ensemble des prestations susmentionnées s'adressant au même groupe cible, l'évolution de la contribution d'assistance a possiblement impacté la demande des autres prestations institutionnelles.

5.8.1 Soutien socio-éducatif à domicile (SSED)

La **Figure 33** reporte l'évolution récente des prestations de soutien socio-éducatif à domicile (fournies uniquement par les institutions actives dans les domaines reportés sur le graphique). La croissance rapide de ce type de prestations, déjà relevée dans le rapport de planification 2021-2024, s'est poursuivie depuis. En 2024, le nombre total d'heures de SSED fournies en Valais s'élève ainsi à 40'900 contre 25'900 en 2020. À ce titre, les projections établies dans le précédent rapport de planification ont été largement dépassées (seules 33'500 heures étaient projetées pour 2024).

Figure 33: Prestations ambulatoires – SSED



Source : Données, base de données Valogis, prestations selon décision de subvention, Mandat de prestations 2024, Questionnaire OCQH ; calculs et représentation, OCQH

La hausse du nombre d'heures de SSED s'explique par le fait que les institutions souhaitent continuer d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes de leurs usagers, en proposant une prise en charge alternative aux offres stationnaires. Il est intéressant de relever que l'offre de SSED s'est fortement renforcée pour les **addictions** : en 2024, près de 15% du total des heures de SSED l'étaient par Addictions Valais. La majeure partie des heures de SSED restent toutefois fournies pour la précarité sociale (44%) et le handicap psychique (32%), qui ont tous deux vu également leur importance croître en termes absolus ces dernières années.

Concernant les **projections** de l'évolution future de ce type de prestations, les institutions valaisannes prévoient une hausse continue du nombre d'heures de SSED, pour s'élever à 49'800 à l'horizon 2028.

Ces projections quantitatives s'accompagnent également de certains changements qualitatifs mis en avant par les institutions et les organisations. En particulier, un changement en matière d'offre de SSED

est souhaité par les différents acteurs : celui de pouvoir moduler les heures et la fréquence des heures de SSED. Ainsi, si à l'heure actuelle ces prestations sont offertes de manière intensive sur une courte période (3h semaine par des formations tertiaire), il existe un besoin pour un SSED plus adapté aux besoins avec du personnel moins qualifié, moins onéreux, pouvant être proposé plus intensément. Sur la base des différents retours des institutions et organisations, une telle flexibilisation de l'offre serait souhaitable afin de répondre au mieux aux besoins des personnes concernées.

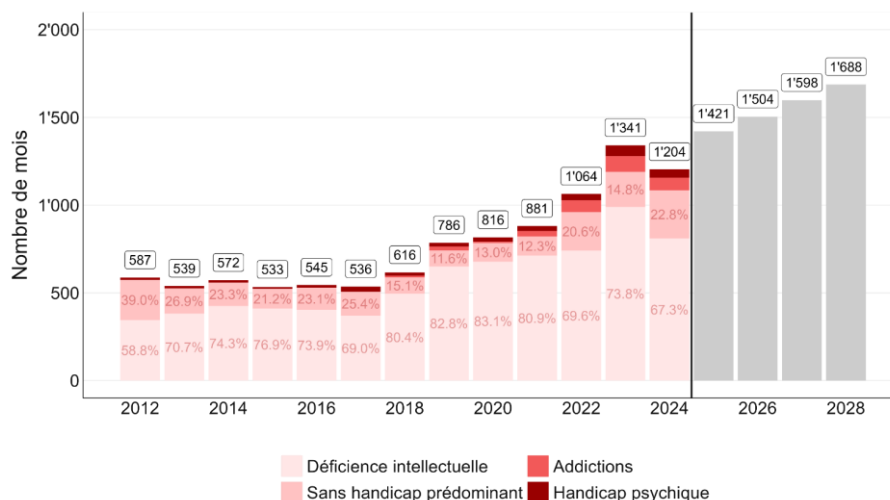
5.8.2 Intégration professionnelle en entreprise

Les **Figures 41 et 42** reportent l'évolution récente des mesures d'intégration professionnelle proposées en Valais. D'un point de vue formel, les ateliers éclatés ou décentralisés sont comptabilisés sous forme de mois d'encadrement. Une distinction spécifique est faite selon le taux d'emploi, soit plus de 40% et de 10% à 40%. Avec 1'204 mois d'encadrement financés dans les mandats de prestations 2024, les projections du rapport de planification 2021-2024 ont été quasi atteintes (1'224 mois d'encadrement étaient prévus pour 2024 dans le dernier rapport en date).

La croissance des mesures d'intégration professionnelle, déjà relevée dans le précédent rapport de planification, s'est ainsi poursuivie depuis 2020. En particulier, la part des ateliers à un taux d'emploi égal ou inférieur à 40% a cru de manière marquée sur les dernières années (de 150 mois d'encadrement en 2020 à 679 mois d'encadrement en 2024). Aussi, il est intéressant de relever qu'historiquement, la plupart de ces mesures sont réalisées par des personnes avec une **déficience intellectuelle** (par exemple 67% des mois d'encadrement en 2024). Toutefois, même si la part de la déficience intellectuelle reste aujourd'hui majoritaire, d'autres formes de handicap (sans handicap prédominant, addictions, handicap psychique) ont vu leur importance dans le domaine croître durant les dernières années.

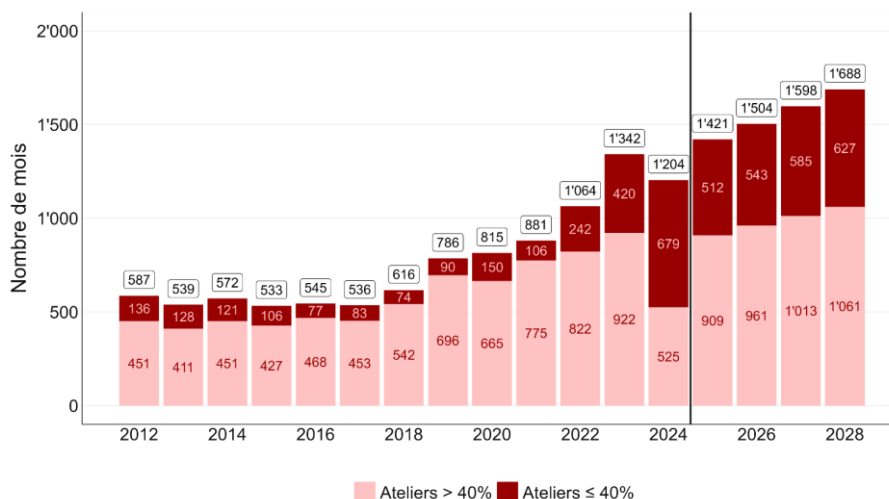
Concernant les **projections** pour l'évolution future de ces mesures, les institutions valaisannes prévoient une hausse continue et graduelle du nombre de mesures d'intégration professionnelles en entreprises : à l'horizon 2028, le nombre total de mois d'encadrement devrait s'élever 1'688 (627 associés à des taux d'emploi égaux ou inférieurs à 40%, 1061 à des taux supérieurs à 40%). Ces chiffres font entre autres écho à la volonté politique de permettre aux personnes avec un handicap de s'intégrer au mieux sur le marché du travail, ainsi qu'aux projets d'autonomisation des personnes concernées.

Figure 34: Prestations ambulatoires – Intégration professionnelle en entreprise, par type de handicap



Source : Données, base de données Valogis, Prestations selon décision de subvention, Mandat de prestations 2024, Questionnaire OCQH ; calculs et représentation, OCQH

Figure 35: Prestations ambulatoires – Intégration professionnelle en entreprise, par taux d'emploi



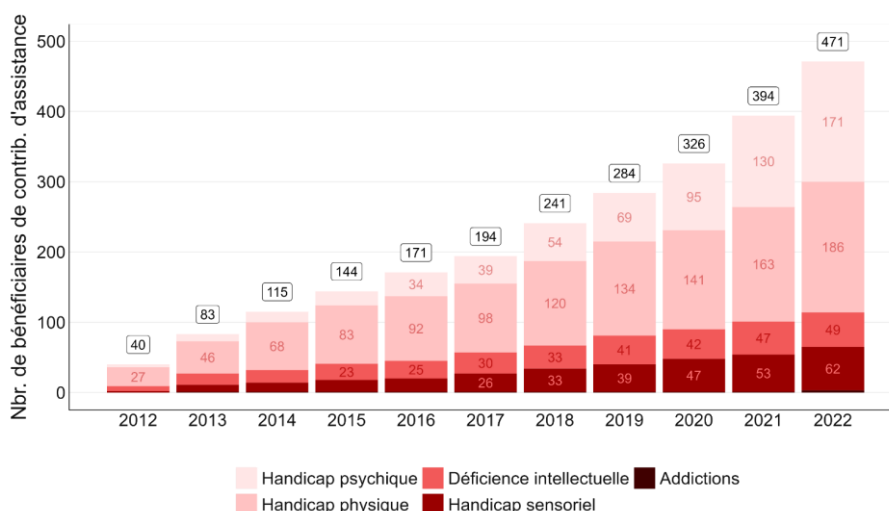
Source : Données, base de données Valogis, Prestations selon décision de subvention, Mandat de prestations 2024, Questionnaire OCQH ; calculs et représentation, OCQH

5.8.3 Contribution d'assistance

La **contribution d'assistance** permet aux assurés au bénéfice d'une allocations pour impotent (API) dépendant d'une aide régulière mais souhaitant vivre à domicile, d'employer une personne pour leur fournir l'assistance nécessaire. Elle est également accessible aux personnes qui vivent en institution mais qui envisagent d'en sortir. Cette prestation est ainsi principalement destinée à promouvoir l'auto-détermination, afin que les personnes en situation de handicap puissent vivre chez elles.

L'évolution récente du nombre d'assurés au bénéfice d'une contribution d'assistance, par type de handicap, est reportée sous la **Figure 36**. La **tendance haussière** relevée dans le précédent rapport de planification 2021-2024 se poursuit sur les dernières années : de 326 en 2020, leur nombre a cru rapidement pour atteindre 471 en 2022, soit une hausse de quelques 150 personnes en deux ans. Ces chiffres globaux corroborent la tendance haussière en matière de prestations ambulatoires déjà mise en évidence précédemment.

Figure 36: Prestations ambulatoires – Contribution d'assistance



Source : Données, Office cantonal AI ; calculs et représentation, OCQH

Si la progression de la contribution d'assistance concerne l'ensemble des types de handicap, elle est particulièrement marquée dans le domaine du **handicap psychique** (95 en 2020 contre 171 en 2022,

|

soit une hausse annuelle de 40%). En 2022, cette catégorie de handicap recouvrait, conjointement avec le handicap physique, la majeure partie des recours à la contribution d'assistance (pour près de 76%).

Les raisons liées au développement exponentiel de la contribution d'assistance sont vraisemblablement les mêmes que celles énoncées dans le précédent rapport de planification, à savoir le gain de notoriété de cette prestation (comme alternative au placement en institution) et le développement du soutien de la part des organisations pour l'exécution des tâches administratives, ce qui facilite, voire permet le recours à ce type de prestations par les personnes concernées.

Au vu des développements historiques et des diverses politiques publiques favorisant le maintien à domicile dans le canton du Valais, il paraît plus que vraisemblable que la tendance haussière en matière de contribution d'assistance se poursuive à l'avenir.

6 Synthèse des besoins et planification financière

6.1 Aperçu des besoins

Le Tableau 20 reporte de manière synthétique les prévisions des besoins présentés ci-devant :

Tableau 20: Résumé des prévisions pour chaque type de handicap

Handicap	Hébergement <i>Cible (places)</i>	Occupation <i>Cible (places)</i>	SSED <i>Cible (heures)</i>	Ins. prof. en ent. <i>Cible (mois)</i>
Déficiência intellectuelle	+49	+72		
Handicap psychique (y.c TSA)	+28	+85		
Handicap physique (y.c AVC/TCC)	+11	+11		
Handicap sensoriel	+2	-	+8'900	+484
Addictions	+8	+5		
Problématiques sociales	+8	+10		
Sans handicap prépond.	+7	+40		
Total	+113	+223	+8'900	+484

Source : Données reprises des analyses par handicap ci-devant, calculs et représentation, OCQH

Les extensions de places prévues ci-dessus doivent servir à guider le développement de nouvelles prestations durant la période considérée. Lors du dépôt de projet d'extension des prestations par les partenaires, une analyse sera menée par l'OCQH afin de déterminer si les conditions sont réunies pour son acceptation. Ainsi, et conformément aux directives en vigueur, le besoin doit être constaté de manière durable à l'échelle régionale, cantonale, intercantonale ou nationale. Jusqu'au niveau cantonal, les analyses propres de l'office mais également la liste d'attente servent à le justifier en tenant compte du critère géographique. En effet, il a été relevé à plusieurs reprises ci-devant que la répartition des prestations n'était pas homogène entre les différentes régions du canton. Pour une détermination du besoin dépassant les frontières cantonales, les autres cantons seraient amenés à prendre position dans le cadre de la conférence régionale.

6.2 Planification financière

Pour mise en contexte, il est possible d'indiquer les moyens financiers à disposition du SAS pour le financement des prestations en faveur des personnes en situation de handicap.

En 2024, l'exploitation des institutions spécialisées a été subventionnée à 138'135'000 francs, montant ayant permis de financer le dispositif institutionnel au 31.12.2024. En sus, le service dispose d'une enveloppe financière de 5'180'000 francs pour subventionner les investissements desdits partenaires dans leur(s) infrastructure(s) ou leur(s) équipement(s).

6.2.1 Subvention à l'exploitation

Afin de définir les subventions d'exploitation à prévoir d'ici 2028, les coûts sont estimés en s'appuyant sur la moyenne par domaine des montants définis contractuellement dans les mandats de prestations 2024. En appliquant cette méthode et en s'appuyant sur les cibles arrêtées au point Tableau 20, les financements complémentaires devraient être prévu à ce même horizon :

Tableau 21: Coûts annuels additionnels pour l'ajustement du dispositif pour chaque type de handicap

Handicap	Hébergement	Occupation	SSED	Ins. prof. en ent.	Total
	Cible (francs)	Cible (francs)	Cible (francs)	Cible (francs)	
Déficience intellectuelle	2'812'640.00	2'864'450.00			
Handicap psychique (y.c TSA)	1'368'330.000	5'229'500.00			
Handicap physique (y.c. AVC-TCC)	574'750.00	763'000.00			
Handicap sensoriel	0.00*	0.00	1'005'700.00	532'400.00	
Addictions	914'250.00	112'780.00			
Problématiques sociales	248'350.00	571'700.00			
Sans handicap prépond.	224'200.00	830'900.00			
Renforcement du personnel	3'600'000.00	3'600'000.00			
Total	9'742'520.00	13'209'490.00	1'005'700.00	532'400.00	24'490'110.00

Note *Comme indiqué, les coûts seront assumés par les cantons placeurs. Source : Données, Mandat de prestations 2024 ; calculs et représentation, OCQH

Comme précisé ci-devant pour les extensions à prévoir, les coûts relevés ci-dessus servent uniquement à indiquer un ordre de grandeur des conséquences financières de leur ouverture. Ainsi, au-delà des analyses menées sur la justification du besoin, les projets déposés par les institutions seront examinés sur la base de critères économiques.

Considérant le poste « Renforcement du personnel », il doit permettre d'accroître de manière ciblée les taux d'encadrement dans les structures actuelles durant les quatre années considérées. Il a été calculé sur la base du 1% des effectifs actuels œuvrant dans les institutions partenaires avec un traitement annuel de l'ordre de 120'000.00 francs (charges sociales comprises).

6.2.2 Subvention à l'investissement

Il sied de relever en préambule que le lien entre les places à ouvrir (Tableau 22) et l'investissement par les institutions concernées n'est forcément pas automatique. En effet, il n'est pas rare que les partenaires concluent des baux à loyer avec des tiers afin de disposer des surfaces utiles pour héberger leur(s) prestation(s). Ce constat s'applique tout particulièrement aux centres de jour qui sont relativement faciles à aménager dans des locaux de tiers.

En appliquant les forfaits historiques de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), la construction de l'intégralité de ces places représenterait **des coûts estimés à 59'635'000.00 francs**. Il en résulterait une subvention à l'investissement de l'ordre de 44'726'250.00, soit le 75% de **59'635'000.00 francs**.

7 Thèmes spécifiques

Ce chapitre reprend certaines des thématiques centrales abordées dans le cadre du présent rapport tout en mettant en évidence les lacunes et les enjeux liés à ces dernières, ainsi que des mesures pouvant être entreprises pour y répondre. Les thématiques et les mesures identifiées se basent à la fois sur l'analyse des données effectuées jusqu'ici, ainsi que sur les échanges ayant eu lieu dans le cadre des discussions de groupe.

■ **Vieillessement de la population et complexification des situations** : l'une des thématiques centrales dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la précarité sociale concerne le vieillissement de la population concernée. Celui-ci s'accompagne d'un phénomène de **complexification des situations**, notamment en raison de l'augmentation des comorbidités avec l'avancée dans l'âge. Ce dernier point apparaît comme particulièrement critique, notamment en raison des **conditions structurelles dans le domaine médico-social** en Suisse et en Valais (par exemple pénurie de main d'œuvre qualifiée dans les domaines sanitaire et social, inadéquation de certaines infrastructures).

Afin de répondre au mieux à cette problématique, des efforts devraient être consentis dans le domaine de la **formation et du recrutement du personnel médico-social** (par exemple promotion des filières de formation, conditions de travail attractives), afin d'assurer une main d'œuvre pérenne dans le domaine. Enfin, des adaptations devraient être entreprises dans le **domaine occupationnel**. Par exemple, une partie des places en atelier devraient être converties afin d'offrir des activités occupationnelles à une population qui n'est plus forcément en âge de travailler.

■ **Besoins spécifiques de la population jeune** : toujours au sujet de l'âge des personnes concernées, les institutions et organisations valaisannes relèvent d'importantes lacunes dans le catalogue d'offre de prestations dédié aux jeunes et aux jeunes adultes (16-25 ans). Ces derniers nécessitent des **mesures renforcées durant leur scolarité**, au sein de classes spécialisées en écoles spécialisées ou en classe régulière. La période de transition entre la fin de la scolarité et l'âge adulte s'avère elle aussi difficile, la CII jeune a lancé une étude afin d'évaluer les besoins durant cette période délicate. Bien que représentant une période charnière durant laquelle les jeunes acquièrent les clefs pour **s'insérer sur le marché du travail**, peu d'offres alternatives cantonales pour les jeunes ne ressortant pas du domaine AI, sont disponibles pour cette tranche d'âge. Cette problématique se retrouve de manière homogène sur tout le territoire valaisan, et apparaît particulièrement saillante dans le domaine **du handicap psychique et les jeunes TSA « haut niveau »**, en particulier depuis 2020 et la crise du Covid.

Afin de répondre aux différents défis, plusieurs mesures peuvent être mises en place. En premier lieu, il conviendrait d'abaisser l'âge à partir duquel l'**orientation des jeunes** a lieu, afin d'éviter le développement de situations complexes non anticipées (typiquement dès 10-11 ans). En second lieu, il apparaît essentiel d'augmenter le **nombre de places de formation**, d'hébergement et d'occupation pour mineurs pour répondre à une demande croissante émanant des 16-25 ans. Ces places devraient en outre être adaptées aux souhaits d'une population fortement hétérogène, notamment au regard des capacités professionnelles. Un autre appui peut être la mise en place de coaching/case manager spécifique afin de renforcer ces périodes de transitions T1 et T2.

■ **Trouble du spectre autistique (TSA) et comportement défis** : une autre thématique fréquemment mentionnée par les institutions et les organisations dans le cadre de la consultation menée par l'OCQH et les discussions de groupe concerne l'émergence et l'augmentation du nombre de situations de TSA dans les institutions valaisannes. Ces situations entraînent de nombreux défis liés à la prise en charge, notamment des **cas de violence** envers le personnel qui peut mener à un **épuisement** de ce dernier. Le **manque de formation** du personnel pour prendre en charge ces cas défis est également relevé.

Enfin, il convient de mentionner que la problématique du TSA est **transversale** : elle ne concerne pas uniquement les institutions et organisations les plus proches de cette thématique, mais bel et bien tous les domaines de la planification

Afin de répondre à cette problématique, plusieurs pistes peuvent être explorées, telles que le développement de **structures spécialisées** employant du personnel spécialement formé dans le domaine du TSA, la **formation du personnel** aux spécificités du TSA ou encore la création d'**équipes pluridisciplinaires** (socio-éducatives et médicales). Les acteurs du domaine du handicap attirent aussi l'attention sur le fait que les personnes avec un TSA nécessitent une offre adaptée et suffisamment stimulante cognitivement, notamment dans les domaines occupationnel, professionnel et de transition.

Afin de répondre plus spécifiquement à ce thème un mandat a été donné à l'Observatoire TSA de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne par la Professeuse Aline Veyre afin d'améliorer les prestations proposées par le Service de l'action sociale aux personnes adultes TSA dans le canton du Valais. Le rapport final de cette étude a mis en évidence des recommandations qui seront présentées lors d'une conférence de presse en 2025. Un plan de mise œuvre sera établi en collaboration avec les partenaires concernés.

■ **Diversification, individualisation et flexibilisation des prestations** : un quatrième point couramment abordé par les acteurs dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la précarité sociale concerne l'aspect trop générique de certaines prestations, qui ne répondent pas/plus forcément aux besoins exprimés par une partie de la population concernée. Par exemple, dans le domaine du **logement**, des lacunes sont observées chez les jeunes adultes et les personnes avec enfants, ces dernières souhaitant le plus souvent vivre dans des logements individuels/privés (par exemple appartements protégés individuels ou en colocation). Dans le domaine **occupationnel**, une partie des activités proposées en centre de jour s'avèrent elles aussi trop génériques et ne répondent pas forcément aux besoins d'un public souvent hétérogène, présentant des capacités cognitives diverses. Enfin, dans le domaine du **travail** en atelier, certains domaines (par exemple artisanat, travail du bois) ne conviennent plus forcément aux aspirations et désirs des travailleuses et des travailleurs, qui souhaiteraient s'orienter vers d'autres types d'activité (par exemple informatique, numérique, etc.). D'autre part, les institutions et organisations relèvent un manque de possibilités de travailler à temps partiel.

Afin de répondre à ces besoins d'individualisation des prestations, plusieurs mesures peuvent être entreprises telles que la **diversification du catalogue d'offre** de prestations, que ce soit dans le domaine de l'hébergement, du travail ou de l'occupation, la **spécialisation** des centres de jour pour des publics-cibles spécifiques ou encore la **flexibilisation** des présences en centre de jour ou en atelier afin de faciliter la présence à temps partiel.

■ **Développement des prestations ambulatoires et politique de maintien à domicile** : un dernier point reporté par les institutions concerne l'importance toujours croissante des prestations ambulatoires. Afin de répondre aux exigences de la CDPH, les institutions et organisations actives dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la précarité sociale estiment que le développement et le renforcement de ces dernières est essentiel. Des lacunes ont par ailleurs été relevées dans ce domaine. Celles-ci concernent d'une part le **manque de flexibilité en matière de soutien socio-éducatif à domicile (SSED)**. À l'heure actuelle, le SSED n'est proposé que de manière constante sur une période plus ou moins longue (typiquement 3 heures par semaine). Or, en pratique, un soutien accru est nécessaire initialement durant la période charnière du retour au domicile, puis le besoin décroît. Le cadre réglementaire actuel ne permet toutefois pas une telle flexibilisation temporelle de l'offre. D'autre part, le **manque de places d'accueil temporaire** (par exemple pour des courts séjours en psychiatrie, ou dans

le domaine de la déficience intellectuelle dans le Haut-Valais) est relevé, alors que ces places sont importantes pour promouvoir le maintien à domicile. Le développement lacunaire de cette dernière est notamment lié aux objectifs de taux d'occupation fixés par le canton, qui sont, selon les acteurs du domaine, trop élevés pour une offre temporaire de ce type.

Afin de répondre à ces problématiques, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre : **flexibilisation temporelle du SSED** (c'est-à-dire autoriser une utilisation variable du service au fil du temps), **flexibilisation du SSED en matière de personnel** (c'est-à-dire autoriser certains profils de collaboratrices et collaborateurs sans formation de niveau tertiaire à fournir ce type de services, possiblement sur une plus longue durée et pour un coût moindre) ainsi que la **création de nouvelles places d'accueil temporaire**.

Bibliographie

- Confédération helvétique (2006), Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26).
- Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (2008), Principes communs des plans stratégiques latins.
- État du Valais (2010), Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap.
- Service de l'action sociale de l'État du Valais (SAS) (2016). Rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale – Période 2017-2020.
- Service de l'action sociale de l'État du Valais (SAS) (2020). Rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale – Période 2021-2024.
- Service de statistique et de péréquation de l'État du Valais (SSTP). (2024, 17 septembre). Statistique de la population et des ménages. <https://www.vs.ch/web/sstp/statpop>
- Wernli B. (2007), Planifications cantonales des structures pour personnes handicapées adultes – Rapport final, Massagno.

Annexes

A-1 Analyse de l'offre et de la demande

Tableau 23: Liste exhaustive des institutions et organisations consultées via le questionnaire OCQH

Code	Organisme	Type d'organ.	Domaine
AVSS	Addiction Valais	Institution	Addictions
AWSL	Arbeits- und Wohngemeinschaft Schlosshotel Leuk (ASWL)	Institution	Déficience intellectuelle
CAS	La Castalie	Institution	Déficience intellectuelle
FOV	FOVAHM	Institution	Déficience intellectuelle
INS	MitMänsch Oberwallis	Institution	Déficience intellectuelle
FUX	Wohnheim und Beschäftigungsstätte Fux Campagna	Institution	Handicap physique
VSC	Fondation Foyers Valais de Cœur	Institution	Handicap physique
CAAD	Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté	Institution	Handicap psychique
DOM	Fondation Domus	Institution	Handicap psychique
EMES	Stiftung/Emera	Institution	Handicap psychique
ATR	Ateliers du Rhône	Institution	Handicap sans domaine particulier
MAN	Stiftung Atelier Manus	Institution	Handicap sans domaine particulier
STH	Fondation Saint-Hubert	Institution	Handicap sans domaine particulier
MAT	Les Marmettes FRSA	Institution	Handicap sensoriel
ANAWIM	Association Emmanuel - Foyer ANAWIM	Institution	Prestations stationnaires et ambulatoires
ASA	ASA-Valais	Institution	Prestations stationnaires et ambulatoires
BAL	Le Baluchon	Institution	Prestations stationnaires et ambulatoires
CVS	Cerebral Valais	Institution	Prestations stationnaires et ambulatoires
ELI	Eliézer	Institution	Prestations stationnaires et ambulatoires
PAO	Chez Paou	Institution	Précarité sociale
AVEP	Association valaisanne d'entraide psychiatrique	Organisation	Organisations sociales
CFRVR	Club en fauteuil roulant du Valais romand	Organisation	Organisations sociales
CVS	Cerebral Valais	Organisation	Organisations sociales
FARAH-DOGS	Farah Dogs	Organisation	Organisations sociales
FHV	Forum Handicap Valais-Wallis	Organisation	Organisations sociales
FOR	FoRom écoute	Organisation	Organisations sociales
FSA	Fédération suisse des aveugles et malvoyants	Organisation	Organisations sociales
INR	Insieme Valais Romand	Organisation	Organisations sociales
IPT	Fondation IPT Valais	Organisation	Organisations sociales
PAR	La Parenthèse	Organisation	Organisations sociales
SVS	Société des Sourds du Valais	Organisation	Organisations sociales
SYN	Synapsespoir	Organisation	Organisations sociales
AVSA	Addiction Valais	Évaluation suivi	et Services évaluation et suivi
EMERA	Stiftung/Emera	Évaluation suivi	et Services évaluation et suivi

Source : Données, liste des partenaires ayant répondu à la consultation, OCQH ; représentation, OCQH